

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

Le lundi 24 janvier 2022, à 18h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 18 janvier 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 21 janvier 2022.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

Le caractère public de la séance a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE**

M. PLIEZ

M. SAUVAGE

**ETAIENT PRESENTS EN VISIOCONFERENCE**

M. ALIBERT  
M. BOUHDIDA-LASSERRE  
Mme DASPET  
Mme DJELLALI  
Mme EL AARAJE  
Mme GARRIGOS  
Mme GUHL  
M. JALLAMION  
M. JOSEPH  
Mme PRIMET  
M. SALACHAS  
Mme TRACHEZ

Mme BAUDONNE  
M. BUSSY  
Mme De MASSOL  
Mme DUCHAUCHOI  
M. EPARA EPARA  
M. GLEIZES  
M. HOCQUARD  
Mme JARDIN  
Mme MAQUOI  
Mme RIVIER  
M. SAMAKE

M. BAUDRIER  
M. CHEVANDIER  
M. DIDIER  
Mme EKON  
Mme GAFFORELLI  
M. GOULIN  
M. INDJIC  
Mme JASSIN  
Mme NAGELS  
M. ROGER  
Mme SIMONNET

**S'ETAIT EXCUSEE**

Mme ZIANE

**POUVOIRS**

M. ALIBERT, arrivé en retard, a donné pouvoir à Mme DJELLALI pour le début de la séance  
M. BAUDRIER, arrivé en retard, a donné pouvoir à Mme BAUDONNE pour le début de la séance  
M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER  
M. CHEVANDIER, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. BUSSY pour le début de la séance  
Mme DASPET, arrivée en retard, a donné pouvoir à Mme MAQUOI pour le début de la séance  
Mme GOFFAUX-ESPEJO a donné pouvoir à Mme NAGELS  
Mme GUHL, arrivée en retard, a donné pouvoir à Mme TRACHEZ pour le début de la séance  
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme RIVIER  
M. HOCQUARD, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. INDJIC pour le début de la séance  
Mme PRIMET, arrivée en retard, a donné pouvoir à M. JALLAMION pour le début de la séance

M. SAKHO a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI  
M. SAMAKE, arrivé en retard, a donné pouvoir à M. EPARA EPARA pour le début de la séance  
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET

**SECRETAIRES AUXILIAIRES**

Mme CERQUEIRA - M. PETIT

## Ordre du jour

<b>1. Délibérations</b> .....	<b>6</b>
MA20.2022.002 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. ....	6
MA20.2022.003 : Désignation d'un-e secrétaire de séance. ....	7
MA20.2022.004 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2021.....	7
MA20.2022.005 : Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> décembre 2021.....	7
2022 DFPE 17 : Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à seize associations, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et un Établissement Public de Coopération Culturelle pour le développement d'activités partagées et ludiques parents - enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance à Paris centre et dans les 6 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , et 20 <sup>e</sup> arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	7
2022 DPE 03 : Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries. M. Martin BUSSY rapporteur. ....	9
2022 DLH 33 : Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. ....	10
2022 DLH 38 : Garanties d'emprunts accordées pour le financement de diverses opérations de logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. ....	11
2022 DLH 47 : Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	11
2022 DU 28 : ZAC PYTHON-DUVERNOIS (20 <sup>e</sup> ) - Cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	13
2022 DU 31 : Porte de Montreuil (20 <sup>e</sup> ) - Acquisition du volume devant accueillir le marché aux Puces reconstitué et prorogation du délai de désaffectation de l'emprise E2a. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	15
2022 DGRI 27 : Subvention (5.000 euros) à l'association Handicap International pour la réalisation à Paris d'une Fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20 <sup>e</sup> arrondissement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	17
2022 DAE 22 : Marché aux puces de la Porte de Montreuil - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure.....	18
2022 DTEC 01 : Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la Loi d'Orientation des Mobilités. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	22
2022 DVD 07 : Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain (montant total de 1.147.541 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur. ....	25

2022 DEVE 06 : Dénomination « allée Louise Abbéma» attribuée à l'allée sud du square Sarah Bernhardt situé 2, rue de Buzenval (20 <sup>e</sup> ). M. Sylvain INDJIC rapporteur. ....	27
2022 DASES 27 : Subventions (1.173.300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur. ....	28
2022 DDCT 01 : Subventions (93.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatorze associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	28
2022 DLH 55 : Attribution d'une aide en nature à l'association « Plus Loin » pour la mise à disposition de locaux 136 boulevard Davout (20 <sup>e</sup> ). M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur. ....	29
2022 DDCT 02 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (821.300 euros pour 42 associations et la réalisation de 120 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. ....	29
2022 DDCT 22 : Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon «Maison de l'air » du Parc de Belleville 27 rue Piat (20 <sup>ème</sup> ). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	31
2022 SG 13 : Transformations Olympiques – convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble pour valoriser la promenade des Hauteurs. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. ....	34
2022 DDCT 03 : Subventions (33.500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure. ....	36
2022 DASES 10 : Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306.500 euros. M. Antoine ALIBERT rapporteur. ....	41
2022 DASES 21 : Subventions (100.000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	41
2022 DASCO 01 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7.451 euros), subventions d'équipement (1.935.260 euros) et subventions pour travaux (76.884 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	41
2022 DCPA 01 : Construction d'une école et d'une crèche au 73, boulevard Davout à Paris 20 <sup>ème</sup> - Indemnisation de M. Luca de Forgellinis et de la SCI Rasselins pour le raccordement électrique de leurs compteurs individuels au nouveau coffret ENEDIS. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. ....	41
2022 DFPE 03 : Subvention (89.115 euros), avenant n° 1 à l'association Les Apaches des Vignoles (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	41
2022 DFPE 05 : Subvention (131.022 euros), avenant n° 1 à l'association Archipelia (20 <sup>e</sup> ) pour le multi-accueil (20 <sup>e</sup> ). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	41
2022 DFPE 23 : Subvention (48.379 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale Farandole (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur. ....	41
2022 DLH 03 : Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de logement social réalisé par la Foncière d'Habitat et Humanisme. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. ....	41
2022 DLH 30 : Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. ....	41

2022 DLH 40 : Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	41
2022 DJS 71 : Stade de la Porte des Lilas à Paris 20 <sup>ème</sup> , avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 16 octobre 2019 signée avec le Comité Départemental de Paris de Tennis. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	41
2022 SG 07 : Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO. M. Epency EPARA EPARA rapporteur. ....	41
2022 SG 18 : Convention cadre avec le Fond de dotation Paris 2024 – Subvention 10.000 euros et convention avec le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet « Marchons à Paris ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur. ....	42
2022 DFPE 30 : Subventions (754.023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs – à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes dont les activités partagées, ludiques et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 10 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> arrondissements. Mme Antoinette GUHL rapporteure.....	42
MA20.2022.032 : Autorisation donnée au Maire du 20 <sup>ème</sup> arrondissement pour signer les conventions relatives à la mise à disposition temporaire de salles du Conservatoire. Mme Marthe NAGELS rapporteure. ....	42
2022 DDCT 10 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163.200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1 <sup>ère</sup> enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur. ....	42
<b>2. Vœux.....</b>	<b>44</b>
V20-2022-041 : Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Éducation nationale, déposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyen. ....	44
V20-2022-042 : Vœu relatif au contexte sanitaire dans les écoles, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	46
Vœu en faveur de l'annulation de la procédure de licenciement d'un agent chargé de l'accueil au collège Jean Perrin, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise. ....	48
V20-2022-043 : Vœu concernant le projet d'ESI 73 rue Saint Fargeau, présenté par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 <sup>ème</sup> . ....	50
V20-2022-044 : Vœu relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la RIVP, sur proposition des groupes Paris en Commun et Communiste et Citoyens. ....	57
V20-2022-045 : Vœu d'urgence relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires RIVP, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise .....	59
V20-2022-046 : Vœu relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP, déposé par l'ensemble des élu.e.s du Groupe Écologiste du 20 <sup>e</sup> arrondissement et soutenu par Sylvain INDJIC et les élu.es du groupe Génération.s .....	61
<b>3. Question orale .....</b>	<b>64</b>
Q20-2022-001 : Question orale concernant le jardin Paule Minck, déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 <sup>ème</sup> .....	64

## Déroulement de la séance

### M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers d'arrondissement, mes chers collègues ! Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil aujourd'hui, avec nous, le 24 janvier 2022 à 18h, nous nous réunissons donc ce soir sur une convocation qui a été adressée individuellement à chacune et à chacun par moi-même le 18 janvier dernier, conformément aux articles 2121-9, 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Tout d'abord, je tiens à vous dire à quel point je regrette que la situation sanitaire à nouveau fortement dégradée depuis la fin de l'année dernière nous contraigne à tenir ce Conseil en visioconférence. Effectivement, c'était impératif au regard de la montée extrêmement forte du variant Omicron notamment. Aujourd'hui, la situation de l'arrondissement, c'est, par exemple, à ce jour 82 enfants positifs dans les écoles, 53 professionnels et trois clusters dans trois de nos écoles. Donc tout ça justifiait, même si nous le regrettons, que nous puissions nous retrouver dans cette forme de visio. Je tiens, comme toujours, avant de commencer, à remercier l'ensemble des services sous l'égide de notre directrice générale et des équipes de mon cabinet mobilisés pour nous permettre de débattre, d'échanger dans de bonnes conditions et puis de retransmettre cette séance en ligne. Je salue d'ailleurs les habitantes et les habitants qui nous suivent assidûment derrière leurs écrans. Oui, toutes et tous, vous contribuez à la vie démocratique de notre arrondissement et à la participation citoyenne que nous avons souhaitées le plus large possible. Que nous soyons d'accord ou pas, votre avis compte. Je les entends. Et c'est ce que je tiens à vous rappeler ce soir. Nous vous proposons des temps d'échange réguliers à travers les différentes réunions publiques qui ont lieu, mais aussi des temps en petits groupes pour répondre à chaque collectif qui nous sollicite en nous déplaçant sur place ou le cas échéant, en vous recevant dans notre Mairie. La prochaine réunion publique que nous animerons avec mon adjointe, Virginie DASPET, concerne le lancement de l'avant-projet du projet d'aménagement et de développement durable, le CADD, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme dit PLU. Alors voilà, cette réunion est importante puisque c'est un sujet qui conditionne la construction pour les années à venir, une fois qu'il sera voté. Et cette période de préparation de ce PLU est vraiment un moment d'échange mais aussi de co-construction sur lequel nous vous attendons fortement. Et la première réunion sera donc en ligne, toujours, le vendredi 4 février à 19h mais évidemment nous vous le rappellerons à travers nos différents supports. Je veux aussi saluer, avant de démarrer cette réunion, le travail de mon adjointe, Marthe NAGELS, et du responsable du pavillon Carré de Baudoin, Leif PEGUILLAN et les artistes de l'exposition Le Rire des amants, une épopée afghane. Dès la première journée de cette exposition qui a démarré vendredi dernier, nous avons reçu 170 personnes. L'exposition sera visible jusqu'au 2 avril et je pense que les nombreux médias qui s'intéressent déjà à cette exposition relaieront fortement la possibilité de visiter cette exposition, de très grande qualité. Donc sans plus attendre, je vais vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents, les excusés, les absents et les pouvoirs. Je vais donc effectuer un appel nominal. Et j'invite les interpellés à répondre présents.

*Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.*

### M. PLIEZ

Sans plus attendre, donc j'annonce que le quorum est atteint et nous allons donc pouvoir procéder au début de ce Conseil et délibérer valablement comme l'indique l'article 2121-17 du CGCT.

La première délibération que je vous demande de voter concerne cette réunion du Conseil par voie dématérialisée.

#### **1. Délibérations**

**MA20.2022.002 : Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée.**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**MA20.2022.003 : Désignation d'un-e secrétaire de séance.**

**M. PLIEZ**

La deuxième délibération que je vous propose de voter concerne la désignation d'une secrétaire de séance. Ce soir, c'est une secrétaire. Et c'est Karine DUCHAUCHOI qui a accepté, avec l'aide de Sophie CERQUEIRA, notre DGS, secrétaire auxiliaire, d'assumer cette fonction. Je vous invite donc à vous prononcer sur la nomination de Mme DUCHAUCHOI.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**MA20.2022.004 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2021.**

**M. PLIEZ**

Alors maintenant, je vous propose de nous prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 03 novembre 2021. Nous nous prononcerons ensuite sur l'approbation de la séance du 1<sup>er</sup> décembre.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**MA20.2022.005 : Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021.**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Nous allons donc passer à l'examen des délibérations sur lesquelles les Conseillères et les Conseillers se sont inscrits. Je vous rappelle que suivant notre règlement intérieur, seules les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription auprès à la fois de la Directrice Générale des Services et de mon directeur de cabinet feront l'objet d'un débat. La première délibération que nous allons donc examiner pour laquelle il y a eu une inscription, c'est la DFPE 17. Le rapporteur est Lyes BOUHDIDA-LASSERRE. C'est M. François-Marie DIDIER qui a demandé la parole.

**2022 DFPE 17 : Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à seize associations, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et un Établissement Public de Coopération Culturelle pour le développement d'activités partagées et ludiques parents - enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance à Paris centre et dans les 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Donc dans cette délibération qui fait suite à l'approbation par le Conseil de Paris de deux délibérations, une en décembre 2020 et une autre en mars 2021, pour l'ouverture de cours d'écoles le samedi matin, ce qu'on a appelé les cours Oasis. Alors une phase d'expérimentation s'est tenue entre le mois de janvier 2021 et le mois d'avril 2021 dans quelques cours d'école et dans les arrondissements qui avaient été sélectionnés et qui avaient été volontaires, et notamment notre arrondissement. Ce projet, j'étais intervenu à plusieurs occasions, en tout cas, me posait plusieurs questions, notamment concernant la sécurité des enfants, la propreté, le coût également de ces opérations et également, là, plus à l'échelle de Paris concernant la sélection des associations puisque ces associations étaient sélectionnées par la Ville et non pas par les Mairies d'arrondissement. Ici, dans cette délibération, il est proposé de pérenniser cette opération. Néanmoins, je n'ai pas eu connaissance, mais sauf erreur de ma part, d'un bilan finalement de l'expérimentation qui a eu lieu l'année dernière. Donc je voulais savoir si un tel bilan existait et s'il pouvait être communiqué à l'ensemble des élus de l'arrondissement. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Je vais laisser Lyes BOUHDIDA-LASSERRE vous répondre. On ne vous entend pas, M. LASSERRE.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Est-ce que vous m'entendez ?

**M. PLIEZ**

Oui.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Veillez m'excuser pour le délai. Il y a eu un petit souci technique. Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues, Mesdames et Messieurs, M. DIDIER. Concernant la délibération DFPE 17, Direction des Familles et de la Petite Enfance, il ne s'agissait pas des cours Oasis, comme vous l'évoquiez, mais plutôt des samedis en famille qui concernent la Petite Enfance dans l'arrondissement. Donc je vais répondre, enfin, je ne vais pas vous répondre directement puisque votre question concernait la délégation de Mme BAUDONNE mais plutôt présenter la délibération qui est importante pour la politique de la Petite Enfance dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et à Paris de manière générale. Cette délibération propose de reconduire et d'ancrer dans notre arrondissement les samedis en famille qui sont un dispositif innovant qui permet aux parents de profiter de temps partagés, parents-enfants, au sein des établissements d'accueil le week-end hors des temps d'accueil prévus. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de deux structures : la structure de la crèche Mon plaisir qui accueille l'association Dialogos et le réseau Montmartre pour des activités de développement culturel, de lecture, d'éveil artistique et la halte-garderie Penaud, Alphonse Penaud, qui accueille l'association Moment famille pour des activités autour de la motricité et du jeu. Sur cette structure-là, l'année dernière, il s'agissait de la crèche collective Justice, mais pour des raisons d'aménagement des locaux, nous avons pris le choix de modifier la structure accueillante. Toutes les activités proposées y sont gratuites et les associations sélectionnées l'ont été faites à la fois par les services centraux mais également avec l'avis de la Mairie d'arrondissement. Et les associations retenues correspondaient à notre choix dans le 20<sup>e</sup>. Donc je souhaitais mettre en valeur cette délibération car ce dispositif fête sa première année d'anniversaire et nous pouvons en tirer de premiers enseignements positifs. Positifs tout d'abord pour les petits car le dispositif leur permet de développer leur éveil, leur curiosité, leur motricité et leur apprentissage grâce à des professionnels formés que j'ai pu rencontrer et qui exercent avec passion leur métier le samedi matin. Et positifs également pour les parents car ces temps d'échange permettent de développer une nouvelle relation avec l'enfant à l'appui de conseils et d'un accompagnement pédagogique bénéfique. Ces temps de partage où les jeux, les activités, les expériences sont mis en commun ont été jugés très précieux puisque dans le bilan de cette première année, les avis ont été à 96% jugés très positifs et les demandes des parents concernent une diversification des activités et une demande de plus d'horaires. Donc cela nous conforte et cela nous motive à poursuivre ce dispositif dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, ce dispositif s'inscrit dans une volonté plus globale d'ouvrir les lieux, les espaces publics aux habitants du 20<sup>e</sup> en lien avec la ville du quart d'heure quand cela est possible, bien sûr. Et comme vous l'avez évoqué, dans les cours d'école, c'est également le cas... Excusez-moi ! Il y a un écho. Donc je vais... Voilà. Donc ce dispositif contribue à enrichir la vie de quartier, à créer et resserrer les liens entre les habitants et les associations d'où qu'ils viennent et contribuent ainsi au vivre ensemble au sein de notre arrondissement. Je vous appelle à voter pour cette délibération.

**M. PLIEZ**

Oui, peut-être pour compléter votre réponse et aller au bout par rapport à la question initiale, donc effectivement, on n'est pas dans le sujet d'ouverture des cours d'école mais bien des crèches sur ce projet-là. Mais globalement, évidemment, il doit y avoir un bilan. Le bilan doit être diffusé. Donc vous aurez un bilan de cette première année. Quant à la sélection des structures, elle se fait évidemment par appel à projets. C'était le cas ici et c'est le cas de manière générale. Mais je pense qu'effectivement, je partage, et nous partageons le souhait d'avoir un bilan pour démontrer, en tout cas, démontrer les résultats de ces actions innovantes, tant du point de vue du coût que du point de vue évidemment du résultat et de la satisfaction des familles. Donc c'est un engagement qu'on peut prendre ce soir.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose donc d'examiner la DPE 03 avec une prise de parole de Mme DJELLALI. Le rapporteur est M. BUSSY.

**2022 DPE 03 : Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries. M. Martin BUSSY rapporteur.**

**Mme DJELLALI**

Je suis désolée ! Du coup, vous m'entendez et vous me voyez ? Je ne sais pas. Veuillez m'excuser.

**M. PLIEZ**

On vous entend.

**Mme DJELLALI**

Très bien. C'est l'essentiel. Merci. Je tenais, une fois n'est pas coutume, mettre en lumière nos structures de l'économie sociale et solidaire que nous avons dans notre cher arrondissement. Et nous en avons beaucoup, mais dans bien des secteurs d'activité. Ici, nous parlons de deux ressourceries, recycleries qui sont de véritables alliées des services publics répondant à trois objectifs principaux, celui qui est social en créant de l'emploi localement, environnemental en donnant priorité au quotidien à la réduction, au réemploi, puis également au recyclage des matériaux, et de façon économique car il concerne aussi le développement économique local. La stratégie zéro déchet d'économie circulaire sur laquelle Florentin LETISSIER adjoint à l'Hôtel de ville et moi-même travaillons, c'est surtout sur les 4R ; pour résumer, c'est Repenser, Réduire, Réparer, Recycler ; permettant ainsi d'aller vers un monde plus sain et plus juste et plus durable. Ainsi, par cette délibération dont je m'associe entièrement, je souhaiterais que vous votiez favorablement et je tiens à souligner que le travail élaboré sur ces deux ressourceries que nous avons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement n'est que le début d'un grand succès. En vous remerciant !

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à M. BUSSY.

**M. BUSSY**

Bonjour à toutes et tous. J'espère que vous me voyez et que vous m'entendez. Bonjour, Monsieur le Maire. En effet, nous sommes très heureux que le groupe Écologiste soutienne, bien sûr, cette délibération. Deux structures dans le 20<sup>e</sup> : la ressourcerie de Belleville et Coup de main, qui est une branche d'Emmaüs, sont des acteurs extrêmement présents et extrêmement importants pour le réemploi, donc par là même, pour la lutte contre l'excès de déchets que nous pouvons produire tous ensemble comme habitants dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. On parle d'une centaine de tonnes d'objets pour la Ressource de Belleville et puis de 400 tonnes d'objets pour l'association Coup de main. Donc ce sont des subventions de fonctionnement qui sont finalement très modestes au regard de l'action aussi bien que l'unité sociale portée par ces deux structures. Effectivement, comme l'a rappelé, Mme DJELLALI, cela s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire zéro déchet que nous portons par ailleurs dans le territoire zéro déchet, que la municipalité a lancé à cheval sur les quartiers Réunion et Saint-Blaise. Donc je vous invite, bien sûr, à voter ces deux subventions qui sont extrêmement importantes, qui créent de l'emploi, qui créent du lien social et qui contribuent, par la réduction des déchets, de réemploi à la protection de l'environnement. Merci à tous.

**M. PLIEZ**

Le vote est clos. Et je crois qu'il est unanime. Donc bravo pour ces deux belles structures !

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DLH 33 avec une prise de parole de M. DIDIER, une réponse de M. CHEVANDIER comme rapporteur.

**2022 DLH 33 : Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par HSF. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

### **M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Lors du Conseil de Paris du mois de juin dernier, j'avais déposé un vœu demandant l'abandon du projet qui est mené impasse des Chevaliers dans le 20<sup>e</sup> par le bailleur Habitat social français dont la Ville de Paris est actionnaire. Cette opération est ancienne. Elle avait été votée par le Conseil de Paris en 2015 et en 2016. Et elle a permis à Habitat social français, de construire de nouveaux logements sociaux sur une parcelle en pleine terre avec l'abattage d'un arbre centenaire il y a quelques mois et un projet qui accentue évidemment la densification dans ce quartier en construisant au milieu d'immeubles, sans accès direct à la rue. Alors c'est un projet qui est totalement en désaccord, vous parlez du PADD tout à l'heure et du futur PLU, du futur Plan Local d'Urbanisme, qui se veut bioclimatique, qui est voulu par la Ville de Paris. Donc dans mon vœu, je demandais que ce projet soit abandonné dans sa forme actuelle et qu'il soit réétudié en concertation avec les riverains. Avec ce projet, on dénature un quartier. On ne se préoccupe pas vraiment des riverains, en tout cas de leurs préoccupations. Et on construit, on densifie dans des endroits où il ne faudrait pas. Encore une fois, je n'ai malheureusement pas été écouté. Et Monsieur le Maire, malgré l'opposition des riverains à ce projet, vous l'avez autorisé. Je conçois que vous n'en étiez pas l'auteur puisqu'il avait été autorisé par l'ancienne Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mais vous n'avez pas non plus cherché à réétudier le projet comme certains élus de votre majorité et moi-même le proposons. Comme cette délibération concerne ce projet, nous voterons contre cette délibération.

### **M. PLIEZ**

La parole est à M. CHEVANDIER.

### **M. BUSSY**

Re-bonsoir à toutes et tous ! Martin BUSSY en tant qu'ayant reçu pouvoir de M. CHEVANDIER. Les arguments de M. DIDIER sont connus effectivement. Il les avait déjà exprimés précédemment. Il n'est pas forcément utile de refaire les mêmes arguments qui s'opposent et que je respecte. Chacun a son point de vue. Mais en l'occurrence, pour nous, il était important, il est toujours important, et c'est le cas sur l'ensemble des délibérations concernant le logement, de porter des programmes sociaux, des programmes de construction pour que les familles parisiennes puissent vivre s'installer dans des conditions les meilleures possibles dans notre arrondissement. Donc je ne ferai pas plus long parce qu'encre une fois, nous avons déjà eu cet échange, en tout cas avec M. CHEVANDIER que je représente ce soir. Donc je vous invite, bien sûr, à soutenir et voter favorablement à cette délibération. Merci.

### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à vous prononcer. Donc je rappelle quand même, l'objet de la délibération, il s'agit de bonifier les garanties d'emprunt accordées par la Ville à ce programme de logements sociaux.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DLH 38. C'est M. François-Marie DIDIER qui avait demandé la parole à nouveau. Donc M. CHEVANDIER, donc peut-être M. BUSSY, qui pourra répondre.

**2022 DLH 38 : Garanties d'emprunts accordées pour le financement de diverses opérations de logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il est question de conventionnement de 115 logements qui sont situés aux 1, 3 rue des Pyrénées dans notre arrondissement. Nous sommes opposés depuis longtemps à ce type d'opération de conventionnement qui finalement ne crée pas de nouveaux logements sociaux mais ne font que transformer des logements du parc privé en logements sociaux et qui contribue ainsi à une augmentation du prix du foncier à Paris et qui font que 12 000 Parisiens quittent la Ville chaque année. Donc nous restons cohérents. Et c'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

**M. PLIEZ**

Excusez-moi ! Problème technique. C'est M. BUSSY qui répond à nouveau pour M. CHEVANDIER ?

**M. BUSSY**

Oui. S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Alors c'est un argument très original que je ne pensais pas entendre de votre part, M. DIDIER. Accuser le logement social de faire monter les prix du logement en propriété, j'avoue que c'est assez original. Donc je vous inviterai plutôt à faire un vœu pour soutenir notre action contre Airbnb ou contre les logements vides plutôt que de voter contre des programmes de construction qui permettent à des familles qui n'ont pas forcément les moyens de payer un prix au m<sup>2</sup> aussi élevé de pouvoir rester vivre, se loger dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Donc vraiment, j'invite tous ceux qui ont une autre vision du marché du logement que simplement les gens ayant moins de revenus pénalisent les propriétaires parce qu'ils louent dans le public. C'était donc la vision de M. DIDIER. J'invite donc tout le monde à vraiment voter pour cette délibération pour encourager notre politique qui, je crois, est la seule possible. Merci.

**M. PLIEZ**

Je vous invite à vous prononcer.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose d'examiner maintenant la DLH 47. M. DIDIER. Rapporteur M. CHEVANDIER, donc M. BUSSY.

**2022 DLH 47 : Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Encore une délibération qui concerne... alors une délibération technique. Vous avez raison. Ce n'est pas une... On parle de garantie d'emprunt pour le financement d'opération de logements sociaux. Là, il est question de la construction, pour le coup, de nouveaux logements sociaux, 8 logements sociaux au 10, rue Boyer dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. L'opération en cause ne me semble pas équilibrée. Je le répète. Je ne suis pas opposé aux logements sociaux. Au contraire, je vous fais cette demande régulièrement concernant des demandes d'habitants du 20<sup>e</sup> qui souhaitent se loger en logements sociaux. Néanmoins, l'opération n'étant pas équilibrée manifestement, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Oui, je suis juste surpris de... Donc je vais laisser Thomas, enfin, Martin BUSSY répondre. Je suis juste surpris puisque c'est une opération qui inclut du logement social dans une opération privée qui

d'ailleurs a pu faire l'objet de débats, vous y étiez, au Conseil de Paris. Donc Mme SIMONNET s'est inscrite. Donc avant de laisser M. BUSSY répondre, je vais donner la parole à Mme SIMONNET sur ce même dossier.

**Mme SIMONNET**

Non, j'attends les éclaircissements de l'adjoint.

**M. PLIEZ**

Non, on parle avant, pas après. C'est le rapporteur.

**Mme SIMONNET**

Eh bien, je ne parle pas.

**M. PLIEZ**

Très bien. J'espère qu'il vous donnera satisfaction. M. BUSSY.

**M. BUSSY**

Merci, Monsieur le Maire. M. DIDIER est fidèle à lui-même, c'est-à-dire hostile au logement social. Parce qu'à chaque fois qu'il y a un projet, à chaque fois qu'il y a une délibération, à chaque que nous souhaitons soit construire, soit transformer, il s'y oppose systématiquement. Donc je ne vois pas comment M. DIDIER peut aujourd'hui nous dire qu'il est favorable au logement social et voter systématiquement contre. Après, tout le monde a lu le dossier concernant ce logement. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, il y a aussi une partie privée. Donc on peut se... voilà. C'était une opération qui était un peu particulière, un peu différente. De nouveau, j'invite tout le monde à vraiment, encore et toujours, soutenir et défendre cette politique pour empêcher que Paris ne soit réservée qu'à des gens fortunés et puisse être vécue par tout le monde. Merci à tous.

**M. PLIEZ**

J'ai une première demande de parole et d'explication au titre de l'explication de vote qui est la seule prise de parole possible maintenant, de Mme De MASSOL. Mme De MASSOL, nous vous écoutons.

**Mme De MASSOL**

Oui, bonjour, Monsieur le Maire ! Bonjour à tous ! Une explication de vote. Je vais voter contre cette délibération. C'est vrai qu'il y a eu des débats au Conseil de Paris. Pour deux raisons, d'abord, parce qu'elle densifiait effectivement beaucoup le quartier et une rue assez étroite en privant de lumière tous les habitants qui vont être en face de cette construction. Et la deuxième raison, c'est parce qu'elle va supprimer un élément patrimonial intéressant : une ancienne mercerie qui est une des traces du 20<sup>e</sup> ouvrier populaire et qui me semble et qui nous semble intéressant de préserver. Ce projet détruit tout cela.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Pour une explication de vote ?

**Mme SIMONNET**

Oui, une explication de vote.

**M. PLIEZ**

Alors Mme SIMONNET, M. GOULIN puis je crois que ça sera la dernière intervention. M. SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

Si je ne m'abuse, ce n'est pas complètement l'objet de la délibération, là, en fait. On n'est pas sur le même débat que lors du précédent Conseil. Au précédent Conseil, on avait à se positionner sur le fond du dossier. Mais sur le fond du dossier, on était plusieurs à exprimer des désaccords, que ce soit sur la nature de la densification, de la bétonisation et de l'ensemble du projet. Là, on est sur une délibération si je le comprends bien, mais l'Exécutif me précisera, assez technique sur les garanties d'emprunt, les modifications de garantie d'emprunt qui ont d'ores et déjà été votées. En fait, c'est sur ça que vous nous faites voter. Voilà les précisions que je souhaitais avoir afin de pouvoir décider de mon vote.

**M. PLIEZ**

Oui, je crois que ça été répondu. C'est bien de ça qu'il s'agit. M. GOULIN, non pas sur le fond, mais sur la délibération du jour. À vous.

**M. GOULIN**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste s'abstiendra compte tenu des arguments effectivement rappelés par Mme De MASSOL, à savoir qu'il s'agit d'une construction qui va contribuer à densifier ce quartier déjà extrêmement dense, apporter un certain nombre de nuisances à des habitants qui sont déjà fortement impactés par les activités nocturnes notamment liées à la Bellevilloise et qui va, comme ça a été rappelé aussi, amener des contraintes en termes de luminosité pour les riverains. Ainsi, nous regrettons que cette parcelle n'ait pas fait l'objet d'un projet collectif avec l'implantation, par exemple, d'un lieu public, culturel comme ça avait été proposé dans le cadre de la campagne. Donc nous regrettons que ce projet n'ait pas pu voir le jour. Je vous remercie.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DU 28 : ZAC PYTHON-DUVERNOIS (20<sup>e</sup>) - Cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**Mme DUCHAUCHOI**

Bonsoir, Monsieur le Maire ! Merci. Vous m'entendez bien, je pense.

**M. PLIEZ**

Très bien.

**Mme DUCHAUCHOI**

Je profite juste de cette délibération pour saluer le travail important qui a été réalisé pour un projet important qui répond aux besoins des habitants. On peut se féliciter effectivement des relogements qui avancent très bien. Et je pense qu'il faut continuer à être vigilant au regard de ces avancées, et notamment sur le projet d'extension et puis de la cité des sports. En tant qu'adjointe à la santé, je voulais aussi mettre un petit accent sur le fait que tout ce projet va permettre effectivement de pouvoir installer un centre de santé, une maison de santé. Et je pense que là, en termes de besoins et au regard du diagnostic territorial, il est très important que ça, ça puisse voir le jour. Voilà. Merci.

**M. PLIEZ**

Mme SIMONNET, la parole est à vous.

**Mme SIMONNET**

Écoutez, vous ne serez pas surpris de m'entendre déplorer que non, pour moi, ça n'avance pas assez vite en termes de relogements, qu'il y a beaucoup de familles qui sont toujours dans l'attente, qu'il y a des situations particulières délicates et de cohabitation de familles où les enfants ont grandi et sont maintenant bien majeurs et ont des problématiques personnelles à prendre en compte. J'ai fait un

certain nombre de courriers sur différents dossiers. Je ne reviendrai pas, bien évidemment, sur les cas précis de ces dossiers-là, mais pour l'instant, c'est trop lent, c'est trop long. Par ailleurs, on n'a toujours pas de réponse sur où la Ville va pouvoir compenser la réduction quand même très importante du nombre de logements sociaux. On est donc toujours face à ces problématiques, enfin, ces dossiers problématiques de l'ANRU qui à la fois sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie, de réhabiliter des quartiers, mais qui, trop souvent, sont l'occasion de réductions très forte du nombre de logements sociaux accessibles. Voilà. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Mme De MASSOL voulait parler. Je vous rappelle à tous qu'on est sur la cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F. Même si nous digressons, n'oublions pas l'objet qui vise justement à accélérer les choses. Donc M. ALIBERT nous a rejoints. Et Mme De MASSOL a la parole.

#### **Mme De MASSOL**

Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, je ne vais pas trop digresser. Mais tous les éléments qui nous permettent de saluer l'avancée de ce dossier, je pense qu'il faut les saisir. Moi, il me semble que le fait que ça se passe calmement et plutôt bien, j'ai aussi des gens extrêmement satisfaits de leur relogement qui nous ont contactés et avec qui on continue à dialoguer, est aussi un gage de sérieux. Ça fait tellement longtemps que les gens de Python-Duvernois attendent que ce projet se réalise que je pense qu'il faut continuer à le faire avec constance, mais en étant calme sans essayer de trop apporter de politisation inutile sur un dossier aussi sensible. Donc évidemment, je voterai pour cette délibération. Et merci à toutes celles et à tous ceux qui travaillent d'arrache-pied pour que Python-Duvernois devienne un quartier enfin agréable à vivre.

#### **M. PLIEZ**

Je vous remercie. Maxime SAUVAGE a demandé la parole.

#### **M. SAUVAGE**

Bonsoir à toutes et tous ! C'est l'intervention de Danielle SIMONNET qui m'a poussé à intervenir parce qu'effectivement, en matière de relogement, on peut dire qu'on peut toujours faire mieux. Effectivement, il y a des cas aujourd'hui sensibles qui sont d'ailleurs souvent très liés à la décohabitation et qu'on travaille au jour le jour. C'est notamment la mission de Thomas CHEVANDIER pour essayer de débloquent les sujets. Mais j'aimerais rappeler quelques chiffres parce que quand on avait fait une réunion publique en visioconférence en raison de la situation sanitaire, et quand on avait fait une réunion publique avec les habitants de Python-Duvernois il y a maintenant un an, on avait dit que le relogement c'était notre priorité numéro 1. Et c'est comme ça qu'on a réussi à obtenir le calendrier de la transformation du quartier Python-Duvernois en succès à nos objectifs de relogement de 8 à 9 par mois. C'était un objectif très ambitieux. C'était l'avis de tout le monde de la Ville, du bailleur, de la RIVP, mais même plus largement de tous les bailleurs sociaux. Aujourd'hui, on a 13 mois derrière nous pour voir ce qu'on a réussi à mettre en œuvre. Je pense qu'il est important que tout le monde connaisse les chiffres qui montrent que l'objectif est plus que tenu. Depuis janvier 2021, il y a eu 236 propositions qui ont été faites aux habitants de Python-Duvernois concernés par le relogement. À ce jour, 132 ménages ont accepté la proposition de relogement. Donc on est à plus de 10 relogements par mois. Donc l'objectif qu'on s'était fixé est aujourd'hui plus que tenu. Sur les propositions qui ont été définitivement acceptées, on est sur 119. Donc on voit que ça avance. Aujourd'hui, on tient le rythme. On le devance même un peu. Ça va nous permettre de tenir les délais pour proposer aux habitantes et aux habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement un futur quartier qui répondra à tous les enjeux qu'on avait pu identifier, qui améliorera fortement le cadre de vie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Donc en l'absence de Virginie DASPET, je vais simplement rappeler, et je crois que l'essentiel a été dit, qu'il s'agit bien de se prononcer sur la cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F. Tout cela pour poursuivre ce grand plan

de rénovation dont d'aucuns viennent de saluer les avancées. D'ailleurs, je crois que tout le monde les a salués à sa manière.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Nous allons passer maintenant à l'examen de la DU 31 pour laquelle j'ai deux prises de parole : François-Marie DIDIER et Danielle SIMONNET.

**2022 DU 31 : Porte de Montreuil (20<sup>e</sup>) - Acquisition du volume devant accueillir le marché aux Puces reconstitué et prorogation du délai de désaffectation de l'emprise E2a. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Si vous permettez, je m'exprimerai sur les deux délibérations qui concernent les puces de Montreuil, la DU 31 dont il est question, et puis la DAE 22 sur l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public. Alors...

**M. PLIEZ**

Je vous propose, sincèrement, vous ayez deux interventions parce que c'est vrai que c'est quand même deux dossiers...

**M. DIDIER**

Ce sera la même. Elle sera de moins d'une minute, Monsieur le Maire.

**M. PLIEZ**

D'accord. Non, mais c'était plus pour ne pas confusionner entre cette DSP et puis l'avenir. Mais allez-y ! Mais je vous invite à reparler...

**M. DIDIER**

Alors je m'exprime sur la première délibération et puis je ferai une explication de vote sur la deuxième.

**M. PLIEZ**

Très bien.

**M. DIDIER**

Effectivement, en tout cas, cette délibération, elle concerne le projet d'immobilier qui vise à réhabiliter la Porte de Montreuil et qui vise à reconstruire aussi le marché aux puces de Montreuil. Je l'ai déjà dit ici, au Conseil d'arrondissement, mais également en Conseil de Paris, je suis évidemment favorable à ce projet. Néanmoins, j'ai compris que les puciers ont exprimé un certain nombre de revendications et que de nouvelles discussions se sont tenues avec la Ville de Paris par l'intermédiaire de son premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE. Malheureusement, toutes les revendications des puciers n'ont pas été entendues. J'ai compris aussi qu'une nouvelle réunion se tiendrait prochainement. Dans l'attente de cette réunion, je m'abstiendrai en tout sur cette délibération. Et j'espère qu'elle sera positive pour exprimer un vote différent au prochain Conseil de Paris. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Mme SIMONNET.

### Mme SIMONNET

Écoutez, moi, je regrette que cette délibération nous laisse encore un goût de flou par rapport aux débats qu'on avait au précédent Conseil de Paris puisque, je vous rappelle que suite au jury, si le projet Nexity avait été choisi par les élus qui siégeaient dans le jury puisqu'on est, non pas dans Réinventer Paris, mais enfin, comme... c'est un peu équivalent : *reinventing city*. Dans le projet Nexity, il y avait à la fois le projet évidemment de la création de... de la reconstruction d'un espace du marché aux puces de la Porte de Montreuil couvert. Et puis aussi, j'aimerais avoir des nouvelles des régressions qu'il y avait eu entre ce qui était établi dans la proposition dans le jury, en termes de nombres de places au final dans la reconstitution du marché, et à quoi nous aboutissons aujourd'hui ? Puisque le mécontentement des puciers tenait aussi compte de cela parce que le nombre de places était inférieur à ce qui avait été promis. Premier problème. Deuxième problème, vous savez que les talus du périphérique sont aussi des espaces de végétalisation qui sont extrêmement importants en termes de capteur de CO2, en termes de respiration malgré la pollution que peut représenter le périphérique. Qu'en est-il de la construction de l'immeuble Pont que Nexity projetait ? Donc la délibération finalement est assez peu précise et qui pose énormément de soucis. J'aurais souhaité avoir ces précisions avant de voter sur cette délibération. Je vous remercie.

### M. PLIEZ

Alors écoutez, je vais, dans la mesure où la rapporteuse n'est pas avec nous ce soir, je vais tenter de vous faire une réponse sur ces deux projets. Donc ce premier pour commencer, moi, ce que j'ai envie de vous dire de manière très sincère, effectivement, ce projet, certains d'entre vous le connaissent mieux que moi, puisque je l'ai pris en route. Il a été, oui, je le précise, Nathalie MAQUOI me dit dans le casque, donc je tiens à le dire publiquement, Mme DASPET, comme quelques autres collègues, sont retenus à la Métropole du Grand Paris où ils siégeaient depuis le début de l'après-midi. Et je crois que les débats de la métropole ont duré. Donc elle est tout à fait excusée évidemment. Donc je tiens à le dire effectivement publiquement. Sur ce dossier, il y a eu un concours. L'équipe municipale actuelle n'était pas en place. Lors de ce concours, il y a eu un lauréat, c'est Nexity. Il a remporté ce projet en affichant essentiellement des volumes, un projet global, des volumes, et notamment d'ailleurs, comme l'autre lauréat, un projet également d'immeuble qui enjambe, ce qu'on appelle un immeuble pont, un immeuble qui enjambe le périphérique et qui, au jour d'aujourd'hui, fait évidemment partie de l'équilibre global du projet. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on va voter. Ensuite, on va se prononcer sur la DSP, la délégation de service public, qui va permettre aux commerçants des puces de continuer leur activité pendant une période intermédiaire. Une DSP qui se mettra en œuvre d'ici un an. Donc les puces ne déménageront pas avant un an. Il y a quelques, on y reviendra tout à l'heure, mais il y a quelques sujets qui seront retravaillés dans l'année qui vient. Mais surtout, ça veut dire que l'installation finale, et ce projet final, il ne sortira que dans 4 ans, le projet des puces, on va dire définitif. Ça nous laisse le temps, puisqu'on est aujourd'hui uniquement sur ce volume dans cette délibération, on ne voit pas l'ensemble du projet et ça nous laisse le temps évidemment de retravailler ce qui était présenté comme un volume des mètres carrés globaux pour aller dans le détail pour voir comment nous pourrions intégrer, comme nous avons souhaité le faire et comme nous le faisons pour les puces provisoires, l'ensemble des commerçants qui souhaiteraient poursuivre leur activité. C'est dans cet esprit-là qu'on va travailler. Notre engagement, j'engage aussi Olivia POLSKY et Emmanuel GRÉGOIRE, c'est bien de donner le temps au temps pour retravailler les puces futures dans les délais qui vont nous être impartis. Sur un questionnement du projet d'origine, pour le coup, il ne pourra se faire qu'avec le lauréat de ce projet, à savoir Nexity, puisqu'évidemment, réinterroger un bâtiment, c'est réinterroger l'ensemble du projet. Par contre, évidemment, nous discuterons avec Nexity sur les détails et l'aménagement de ce projet. Encore une fois, c'est une deuxième étape sur le volume précis qui accueillera les puces à terme. Comme je le dis, nous nous mettons au travail maintenant que nous allons franchir, peut-être ce soir, et demain au Conseil de Paris, cette DSP qui permettra aux puciers de continuer leur activité. Nous pourrions nous pencher, dans l'année qui vient, sur la suite de ce projet. J'espère que j'ai été clair pour les personnes qui nous écoutent et vous-mêmes qui allez devoir vous prononcer. Donc je vous invite, je crois qu'il n'y a pas d'autres prises de parole, à vous prononcer sur cette DU. Nous reviendrons ensuite sur la DSP. Mme MAQUOI a une explication de vote.

### Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et toutes ! C'était simplement pour vous dire que comme cette délibération concerne effectivement seulement le bâtiment des puciers et pas l'ensemble du projet qui est effectivement encore, je crois, à rediscuter et qu'il y a eu des évolutions et notamment on a été plusieurs à faire en sorte que le projet, en tout cas, la situation se débloque pour les commerçants du marché des puces, nous, nous voterons favorablement. Mais bien sûr, ça n'engage pas sur la suite du développement du projet.

### M. PLIEZ

Mme SIMONNET, également une demande d'explication de vote.

### Mme SIMONNET

Écoutez, non, moi, en l'absence de précision sur justement est-ce que ce projet côté marché aux puces reconstitué permet-il ou pas de garder l'ensemble des puciers et permet-il ou pas de satisfaire les revendications des puciers, d'une part ; et deuxièmement, on ne nous donne toujours pas de précisions sur le devenir de cet immeuble pont qui enjambera le périphérique et qui me semble complètement aberrant d'un point de vue écologique, nous ne pourrions pas approuver cette délibération. Je vous informe que j'ai récupéré par ailleurs la... et je vous ai transmis la procuration de Laurent SOREL.

### M. PLIEZ

La procuration est bien enregistrée. À ce stade, l'immeuble pont fait partie du projet qui a été retenu. Donc à ce stade, il n'y a pas de remise en cause de l'immeuble pont, même si je pense que d'aucuns réinterrogeront sûrement ce sujet. Mais c'est une deuxième étape. Donc je vous invite à vous prononcer maintenant.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### M. PLIEZ

Alors nous avons, avant de revenir aux puces, à examiner la DGRI 27. Et c'est Mme DUCHAUCHOI qui a la parole.

**2022 DGRI 27 : Subvention (5.000 euros) à l'association Handicap International pour la réalisation à Paris d'une Fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

### Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide. Je ne voudrais pas vous parler longtemps de l'association Handicap International que tout le monde connaît pour son intervention dans le monde auprès des populations vulnérables, notamment aussi handicapées qui ont vécu des situations catastrophiques à cause des conflits armés, et de fait, ont été exposées à des engins explosifs ou à pas mal d'armes. C'est bien dans ce cadre-là qu'après Lyon, Munich, maintenant, c'est à Paris, on va accueillir un monument, je dis un monument, mais ce sera une Fresque en la mémoire des civils et de la situation que peuvent vivre ces personnes civiles lors de conflits armés. Donc le 20<sup>e</sup>, dans ce cadre-là, s'est porté forcément volontaire, ou en tout cas a souhaité que la Fresque murale en hommage au civil inconnu soit dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Donc elle sera réalisée entre avril et mai. Ce que je voulais insister, c'est que c'est vraiment un message universel assez fort qui sera accessible à tous puisque sur un mur et dans l'espace public. Donc le mur, il est en train d'être recherché. L'artiste, c'est plutôt Handicap International dans la continuité de ce qui a été déjà fait et qui va nous proposer diverses peintures. L'idée, c'est vraiment de rendre hommage à ces populations sur lesquelles en fait... qui ont vécu des situations catastrophiques qui impliquent maintenant des choses catastrophiques dans leur quotidien en matière de handicap et de santé. Voilà, je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Je vais vous inviter à vous prononcer sur le projet de Fresque en l'honneur de victimes civiles.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DAE 22 : Marché aux puces de la Porte de Montreuil - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure.**

### **M. PLIEZ**

Donc nous allons revenir à la DAE 22. C'était l'ordre dans lequel les choses vous étaient présentées. Là, j'ai de nombreuses prises de parole. J'ai Jérôme GLEIZES, Michel ROGER, François-Marie DIDIER, Danielle SIMONNET. Et pour répondre à tous ces gens, Virginie DASPET, la rapporteure, est arrivée.

Non. D'ailleurs, non, elle est arrivée. Mais ce n'est pas elle qui a la parole. C'est Carine EKON qui est rapporteure. Je suis désolé, elle pourra prendre la parole pour autre chose. Alors Jérôme GLEIZES, c'est à vous. Jérôme GLEIZES. Donc si Jérôme GLEIZES n'est pas encore arrivé, je propose que Michel ROGER puisse prendre la parole.

### **M. ROGER**

Oui. Bonsoir ! Je vais, tout d'abord, au nom des élus communistes, vous faire part de nos... nous nous félicitons de l'accord trouvé qui permettra d'installer 323 places de vente et 64 places de stationnement pour les puciers. C'est un accord qui est satisfait. En même temps, il y a possibilité... Il y a le maintien de leur activité avec un 4<sup>e</sup> jour d'ouverture. Cet accord va permettre d'avancer sereinement sur le projet d'aménagement de la Porte de Montreuil dans le respect de tous les acteurs. Deuxième point, nous rappelons que le projet d'aménagement est très attendu par tous et principalement par les habitants. Et nous mettrons toute notre énergie pour qu'il aboutisse. Et nous allons voter, bien sûr, cette délibération.

### **M. PLIEZ**

Je vous remercie. La parole est à Jérôme GLEIZES, s'il est avec nous à nouveau. Alors François-Marie DIDIER.

### **M. DIDIER**

Oui, Monsieur le Maire. Je vais me répéter. Mais c'est conforme en fait à la précédente délibération où j'ai indiqué que finalement, une réunion allait avoir lieu entre les puciers... une nouvelle réunion allait avoir lieu entre les puciers et la Ville de Paris. Donc du coup, moi, je m'abstiendrai sur cette délibération dans l'attente de cette délibération en espérant évidemment qu'il y ait une voie positive dans les prochains jours pour pouvoir voter favorablement lors du prochain Conseil de Paris.

### **M. PLIEZ**

Mme SIMONNET.

### **Mme SIMONNET**

Écoutez, oui, il y a un accord qui a été conclu, mais après un rapport de force et qui a montré... oui, parce que les puciers se sont organisés, se sont mobilisés, ont défendu leurs droits. Vous avez donc essayé, dans la situation contrainte, d'atterrir en essayant de satisfaire au mieux mais dans une situation contrainte. Donc il faut aussi entendre que non, toutes les demandes ne sont, à cette heure, pas satisfaites. Par ailleurs, que ce soit sur la période transitoire de cette délégation de service public ou de la future délégation de service public, qu'il s'agisse du marché aux puces, comme sur l'ensemble des marchés, moi, je suis toujours en désaccord au fait que l'on passe par des délégations de service public. Je pense qu'à un moment donné, la Ville gagnerait à reprendre la main en termes de service public direct, de régie directe dans la gestion des marchés, ce qui permettrait d'économiser fortement parce que même dans l'exploitation d'un marché aux puces ou d'un marché alimentaire, le

prestataire qui gère les marchés se dégage des bénéficiaires qui sont autant de coûts qui sont ensuite à payer par ceux qui tiennent... qui interviennent et qui vendent, les commerçants des marchés. Donc je ne voterai pas favorablement cette délibération. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Alors entre-temps, Virginie DASPET à qui je vais laisser la parole s'est inscrite. Je suis juste surpris qu'on parle de situation contrainte quand on parle d'améliorer la vie des habitants de la Porte de Montreuil, parce que c'est quand même de ça qu'il s'agit au départ et c'est ce que Michel ROGER a d'ailleurs rappelé il y a quelques instants. Quant aux commerçants, je ne peux pas laisser dire que c'est grâce à leur combat. C'est avec eux, pas contre eux, mais bien avec eux que depuis le début de notre mandature, la majorité, je dis bien la majorité en place est à leurs côtés pour faire valoir leurs intérêts auprès d'une adjointe au commerce qui d'ailleurs qui est Olivia POLSKY qui d'ailleurs est très sensible depuis très longtemps au fait que nous puissions faire que ce marché populaire puisse poursuivre son activité et les commerçants qui exercent cette activité. Je tenais quand même à le préciser. Donc j'ai Virginie DASPET qui a demandé la parole. Et Jérôme GLEIZES que nous avons visiblement retrouvé qui va pouvoir parler également. Puis Mme De MASSOL. Virginie DASPET.

#### **Mme DASPET**

Bonsoir ! Merci. Je suis désolée ! Je n'aime pas à brancher la vidéo. Donc ce sera en audio. Moi, je vais être beaucoup plus positive que les précédentes interventions parce que je trouve, et je tiens à le saluer qu'en quelques mois, même quelques semaines, il y a un travail actuellement considérable qui a été mené par différents services de la Ville, différentes directions qui n'ont pas forcément par ailleurs l'habitude de travailler au quotidien ensemble pour en plus un dossier totalement unique et très spécifique qui concerne les puciers de la Porte de Montreuil. On n'a pas d'exemple comparable. C'est quand même au-delà d'un marché classique, une histoire, une identité. Il fallait amener des réponses à la hauteur de cet enjeu-là et également à la hauteur de l'enjeu du projet urbain sur la Porte de Montreuil. Donc vraiment je tiens à saluer le travail qui a été fait au niveau des directions et par les élus concernés directement ou indirectement puisque tout le monde s'est beaucoup investi avec des nuances, certes, mais tout cela allait dans le même objectif. Moi, je pense qu'on est quand même très, très proche des demandes auxquelles ont émis les puciers, même si rien n'est parfait. On va avoir tout de même un linéaire, un nombre de stands tout à fait impressionnant. On va avoir une continuité commerciale. On a évité beaucoup d'échecs qu'ils ont eux-mêmes reconnu sur une autre alternative qu'ils nous proposaient et qui, à l'épreuve des faits, en tous les cas des trottoirs, tout simplement ne fonctionnaient pas. Je pense vraiment qu'on est plutôt bien, voire même très bien, même si ce n'est pas un scénario idéal. Mais je ne suis pas sûre qu'il y avait de scénario idéal. Après, il reste des points de vigilance mais quelque part, ça ne concerne pas la délibération d'aujourd'hui, puisqu'elle parle juste du lancement de la DSP. Donc il y a des points de vigilance. C'est comment gère-t-on la circulation ? Mais là, il faut qu'on concerte avec les villes limitrophes, que ce soit Montreuil, Bagnolet, Saint-Mandé, puisqu'il y a évidemment des incidences de report de circulation. La même question sur les stationnements. On va trouver des solutions. Mais peut-être que le temps a été trop court. Et on a quand même encore presque un an et demi pour y travailler. Donc je ne doute pas que ces solutions seront trouvées au moins partiellement. Et j'espère totalement. Puis surtout, on a un engagement qui avait été pris, qui est qu'il y ait une forme de, je ne sais pas si on appelle ça un comité de suivi ou en tous les cas, des réunions régulières où les élus du 20<sup>e</sup> pourraient être associés à hauteur de leur délégation et de leur compétence. Donc le travail se poursuit. Donc moi, je suis vraiment extrêmement satisfaite du résultat auquel on arrive aujourd'hui. Franchement, ce n'était pas gagné. Et je tiens à remercier vraiment tout le monde, mais vraiment tous corps confondus, élus de la majorité, même élus de l'opposition, parce qu'ils nous ont parfois alerté sur des choses qui avaient du sens et qu'on n'avait pas toujours repérées, et surtout, surtout les directions centrales parce que le travail qui a été fait, j'allais dire, est limite du magique. En tous les cas, ça faisait longtemps que je n'avais pas vu une telle dynamique se mettre en œuvre pour un sujet aussi complexe. Donc bien évidemment, je voterai pour cette délibération. Et j'invite tous ceux qui le souhaitent à faire de même. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Alors Jérôme GLEIZES puis Florence De MASSOL avant que Carine EKON puisse répondre comme rapporteuse. M. GLEIZES.

**M. GLEIZES**

Oui, bonsoir ! J'ai l'impression que ma caméra ne fonctionne pas. En tout cas, je ne vois pas. Vous me voyez pas ou pas ? Moi, je ne vois pas.

**M. PLIEZ**

Nous, on vous voit.

**M. GLEIZES**

C'est l'essentiel.

**M. PLIEZ**

Dans un joli décor.

**M. GLEIZES**

Oui. Je vais revenir donc sur cette délibération. Comme l'a dit Virginie DASPET, beaucoup de choses ont été faites depuis un mois par rapport à une situation qui était quand même relativement bloquée il y a un mois et demi. Depuis, on a pas mal progressé sur le sujet. Néanmoins, il y a des choses qui posent encore problème dans le rapport qui est adossé à cette délibération parce que cette délibération porte sur le principe de la DSP. Ce n'est pas en soi que ça pose un problème. Mais c'est sur le pré-rapport où il y a des soucis. Il y a plusieurs soucis. Déjà, il y a aussi un problème de communication. Ça veut dire qu'on avait rattrapé pas mal d'éléments de situation de conflit pour des incompréhensions. Mais par exemple, Mme POLSKY a fait une conférence de presse en annonçant les 4 jours sans aborder un des problèmes principal de la situation qui est le sujet de savoir où c'est qu'on va mettre les camions. Une des possibilités pour placer tous les camions des commerçants, c'est de fermer la rue Frachon de façon à pouvoir les mettre sur la voirie. À ce stade, ce dossier n'a pas avancé. Donc je sais qu'il est encore en cours de discussion, mais il n'a toujours pas avancé. Donc il faut qu'il y ait une avancée par rapport à ça. L'autre élément qui pose problème, et là, qui est plus gênant puisque dans les pré-discussions qu'on avait eues, c'était... il avait été dit donc qu'on allait associer les commerçants à la communication de la phase de transition. Or, dans ce pré-rapport, il n'est rien dit par rapport à ça. Au contraire, les pleins pouvoirs sont donnés aux concessionnaires. Et ça, ça pose un problème. On peut lire aussi... il y a quand même un biais vis-à-vis du concessionnaire au détriment des commerçants. On apprend par exemple, que dans la délibération, en 2020, le concessionnaire a touché plus de 250 000 € de la part de la Ville pour faire face à la question du COVID. Or, ce qu'on oublie, c'est que lui, il ne perçoit comme chiffre d'affaires que la partie des redevances qu'il prend sur chaque place allouée aux commerçants. Les commerçants, eux, ont été beaucoup plus affectés par le COVID parce qu'ils perdent le chiffre d'affaires du volume de vente. Donc c'est assez facile à stabiliser la perte pour les concessionnaires. Mais pour les commerçants, ce n'est pas du tout le cas. Ça, c'est un des éléments notamment sur le fait de la phase transitoire, c'est s'assurer qu'il n'y ait pas une perte du chiffre d'affaires par rapport aux commerçants. C'est dommage que tous ces éléments-là n'aient pas été mis dans le rapport. Donc ça mériterait de donner ces précisions. C'est pour ça que nous, dans l'attente que les choses soient précisées, clarifiées d'ici le Conseil de Paris, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Jusqu'en l'état, ça pose encore des problèmes. Nous espérons que d'ici 10 jours, nous allons arriver à rassurer toutes les personnes affectées par ce lieu. Je voulais terminer sur... on n'est pas intervenu tout à l'heure sur la DU parce qu'en effet, comme l'a dit, non pas l'a dit Virginie DASPET sur ce sujet-là, mais je crois que c'est Nathalie qui avait pris la parole, il n'y a pas de souci sur la DU. Puisque la DU n'est qu'un coût technique, le seul élément qui nous inquiète un petit peu, c'est qu'on passe de 3 à 6 ans. Nous avons peur que des travaux risquent de prendre du retard sur cet espace. C'est plutôt ça qui nous inquiète. Ce qui ferait que tout le monde serait perdant puisque ça veut dire que tous les travaux seraient reportés sur une période beaucoup plus longue.

**M. PLIEZ**

Merci. Mme De MASSOL.

### **Mme De MASSOL**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Moi, je suis heureuse de voir que l'alerte que j'avais faite lors du dernier Conseil d'arrondissement a été entendue et que les choses avancent. Je note qu'effectivement, il y a des discussions positives entre l'Exécutif et les puciers. La deuxième chose, c'est, je voulais répondre un petit peu à Mme SIMONNET sur sa critique du fait que ce soit des professionnels qui s'occupent de la gestion des puces. La Ville n'a pas tellement ce genre de compétence. Moi, je pense qu'il vaut mieux faire appel à des professionnels, surtout quand on doit gérer un marché aux puces qui est bien plus compliqué à gérer qu'un marché alimentaire ou un marché traditionnel parce que le public n'est pas le même, parce que les commerçants ne sont pas les mêmes, parce que les produits proposés ne sont pas les mêmes. Donc moi, je pense qu'il vaut mieux s'entourer de professionnels quand on a des métiers aussi spécifiques.

### **M. PLIEZ**

Merci. Je crois que nous allons pouvoir nous prononcer sur cette délibération après que Carine EKON ait pu vous répondre.

### **Mme EKON**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Évidemment, je m'inscris les paroles de notamment Virginie DASPET et de Michel ROGER. Et je tiens à préciser que j'ai un réel plaisir évidemment à rapporter cette délibération DAE 22, car hors le caractère effectivement structurant de cette délibération, c'est une délibération qui démontre et ça a été rappelé dans les différentes interventions, le travail colossal que font les services de la Ville de Paris et en l'espèce notamment à la direction de l'attractivité de l'emploi ainsi que la DU, des travaux pour préserver, en tout cas et sauvegarder les intérêts de ceux que l'on défend et vraiment je tiens à les en remercier. Avant de rentrer dans le vif du sujet, quelques propos contextuels, effectivement, ça a été rappelé, comme vous le savez, dans les prochaines années, auront lieu de gros travaux de réaménagement de la Porte de Montreuil et ce, dans le but de changer complètement la physionomie de cette partie de notre arrondissement en la rendant effectivement plus attractive tant sur le plan du cadre de vie que sur le plan économique. Dans cette perspective, le marché aux puces qui constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de cette Porte de Montreuil tant par son rayonnement puisque c'est un marché aux puces qui reçoit bon nombre de touristes, mais également par son attractivité, puisqu'elle est connue quand même assez largement. Donc ce marché aux puces sera repensé dans son environnement afin de réaffirmer cette attractivité sur le plan local mais également sur le plan métropolitain tout en offrant aux puciers des meilleures conditions de travail et aux clients un meilleur confort lorsqu'ils viennent chiner. Effectivement, pendant les travaux, et dans le but justement de garder cette attractivité et de préserver ce marché parce qu'effectivement, ce que nous faisons grâce à cette DSP, c'est la préservation de ce marché et la préservation des emplois des puciers. Nous avons, dans ce cadre, collectivement, avec les services, avec les puciers dans toute leur représentativité avec les élus, et ça a été rappelé au niveau central, le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE, le cabinet d'Olivia POLSKY mais également avec la majorité locale dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et le cabinet du Maire, nous avons collectivement réfléchi à un site effectivement provisoire qui accueillera les puces pendant cette période transitoire et c'est précisément ce site transitoire et sa gestion en DSP, donc en délégation de service public, qui occupe aujourd'hui, cette délibération. Quelques mots quand même sur le site, il s'agit d'un site qui est à proximité immédiate du site actuel. Comme l'a précisé Mme DASPET, ce choix est fait afin de permettre au marché de garder la même commercialité et de permettre une identification plus facile de la clientèle. Il s'agit grosso modo, des avenues Frachon, Gaumont et de la rue de Lagny. Ce site, par sa configuration, nous permet d'installer 323 stands. 323, c'est la totalité des commerçants sur ce marché. C'est un chiffre qui nous a été communiqué effectivement par les puciers eux-mêmes et sans distinction entre les volants effectivement et les permanents, les abonnés, pardon. Ce site permet en tout cas de reloger, comme je l'ai dit, la totalité des puciers sur une durée de 4 jours de tenue au lieu des 3 jours actuels. Ce site est équipé par ailleurs de toutes les commodités nécessaires, à la fois sur le plan technique mais sur d'autres plans. Pour assurer la bonne tenue de ce marché, le tarif reste le même. Je vais du coup faire, en tout cas, quelques précisions sur cette future DSP. Donc il s'agit d'une concession d'une durée de 4 ans avec la possibilité d'une rupture anticipée si le bâtiment qui accueillera les puces définitives est livré plus tôt. Le futur délégataire sera tenu par un certain nombre d'obligations qu'ils ont déjà, dont la sécurité, la propreté, le maintien de la propreté du site ainsi que l'organisation du marché et l'animation du site. Je vais répondre à quelques questions...

**M. PLIEZ**

Carine EKON...

**Mme EKON**

... notamment à celles de Mme SIMONNET concernant la gestion à la régie, la gestion en régie directe des marchés par la Ville. Je vais juste reprendre l'argument de Mme De MASSOL en rajoutant quelques informations complémentaires. Effectivement, ce n'est pas du tout la compétence de la Ville. Je pense que depuis, je crois, un certain nombre d'années, la gestion en concession, donc la gestion en service public, la délégation de service public a fait ses preuves.

**M. PLIEZ**

Il faut aller vers la conclusion, Carine EKON.

**Mme EKON**

Oui, tout à fait... a fait ses preuves et je tiens juste à préciser que moi, je suis ravie de cette solution qui me paraît complètement idéale puisqu'elle prend en compte à la fois les paramètres techniques du site mais également les exigences des puciers. Il y a un certain nombre aussi d'ajustements à faire. Mais ça a été dit, il nous reste un an pour notamment régler le problème des places de stationnement parce que pour l'instant, on est sur 64 places qui n'est pas tout à fait satisfaisant. Je vous invite évidemment à voter favorablement cette délibération. Merci beaucoup.

**M. PLIEZ**

Merci, Carine EKON. Je pense que ces arguments ont achevé de convaincre Jérôme GLEIZES de revoir son positionnement puisqu'une commercialisation sur 4 jours, un stationnement qui a un an pour se travailler, le recours à la commission au cas par cas en fonction d'une éventuelle perte de chiffre d'affaires qui devrait être compensée par ces 4 jours, et puis une communication qui de toute façon se discute hors DSP. Je pense que tous ces arguments vont convaincre tout le monde de voter pour ce très beau projet. Je vous remercie de voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DTEC 01 : Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la Loi d'Orientation des Mobilités. M. Vincent GOULIN rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Nous allons donc pouvoir passer maintenant à l'examen de la DTEC 01 avec quatre demandes de prise de parole, trois demandes de prise parole : Alexandre JARDIN, Florence De MASSOL, François-Marie DIDIER. Vincent GOULIN est le rapporteur. Mme JARDIN.

**Mme JARDIN**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais rapidement prendre la parole sur cette délibération afin déjà de saluer cette initiative et nous féliciter collectivement de la mise en place de cette expérimentation de radar sonore dans le 20<sup>e</sup>, et notamment dans le quartier d'Avron car en fait, la lutte contre les nuisances sonores fait, bien sûr, partie de nos priorités car elle impacte quotidiennement nos concitoyens et nuit à la quiétude de nos quartiers. Je voulais également en profiter pour vous informer qu'après échange avec l'adjoint à la Ville Frédéric HOCQUARD, avec ma collègue, Carine EKON, nous lui avons demandé la mise en place de méduses dans certains quartiers que l'on connaît, qu'on reconnaît comme particulièrement bruyants dans le 20<sup>e</sup>. Ces dispositifs vont nous permettre de mesurer très précisément le niveau et la source des nuisances sonores, donc de mieux comprendre ces nuisances et agir efficacement pour les réduire. Car, comme je le disais, on fait de la lutte contre les nuisances sonores dans le 20<sup>e</sup> une de nos priorités. Nous comptons tout faire et tout mettre en œuvre pour concilier vie locale et quiétude des habitants.

**M. PLIEZ**

Alors donc la parole est à Mme De MASSOL. J'ai vu que M. HOCQUARD avait demandé la parole. Il l'aura après M. DIDIER. Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je suis évidemment tout à fait favorable à cette expérimentation. Je voulais juste rappeler qu'elle a été rendue possible par une loi proposée par le Gouvernement et qui a été votée en 2019. Moi, je me réjouis que la prise en compte des nuisances sonores progresse enfin de façon efficace et sur le terrain de notre pays, parce que ce n'est pas juste une question de bien-être, c'est vraiment une question de santé publique avec des impacts extrêmement importants sur la concentration, même sur des problèmes cardiovasculaires qui peuvent être entraînés par des émergences sonores trop fortes. Donc cette expérimentation, elle est vraiment la bienvenue. La loi LOM, Loi d'Orientation des Mobilités, était, elle aussi, vraiment la bienvenue. Juste une question sur le choix de la rue d'Avron. Est-ce que dans les études sonores qui ont été faites au niveau parisien, moi, il ne me semblait pas que c'était une de celles qui avaient notées comme parmi les plus bruyantes et puis surtout ce n'est peut-être pas une de celles où les émergences sonores sont les plus importantes. Donc voilà, je voulais juste avoir une petite explication sur le choix de la rue. Mais en tout cas, je voterai, bien sûr, positivement cette délibération.

**M. PLIEZ**

Vincent GOULIN répondra après que François-Marie DIDIER et puis Frédéric HOCQUARD aient pris la parole. M. DIDIER.

**M. DIDIER**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc effectivement, la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la mise en place d'une expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émission sonore des véhicules en mouvement pour une durée de 2 ans. Un décret a récemment été publié, le 3 janvier dernier, qui a précisé les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation. La Ville de Paris s'est portée volontaire auprès du Ministère de la transition écologique afin de participer à cette expérimentation. Elle est inscrite à ce projet des plans d'amélioration de l'environnement sonore qui a été voté en octobre 2021. Le Ministère s'appuie effectivement pour mener ce projet sur le CEREMA, le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement et sur l'université de Gustave-Eiffel. D'autres villes comme Nice, Toulouse, Bron, Reuil sont évidemment volontaires pour cette expérimentation. Comme l'a dit Mme De MASSOL, effectivement, je m'interroge, moi également, sur la localisation qui est envisagée pour ce dispositif. Alors évidemment qu'il est nécessaire de lutter contre la pollution sonore. C'est 86% des Français qui subissent des nuisances sonores et beaucoup dans le 20<sup>e</sup>. Donc je souhaitais également avoir des éclaircissements sur le choix de la localisation rue d'Avron et savoir, peut-être avoir un mot de votre part, Monsieur le Maire, sur ce sujet-là. Mais j'ai entendu, et c'est pour ça peut-être que vous pourrez clarifier les choses qu'on mettrait la rue d'Avron en sens unique. J'espère qu'on ne va pas se servir de cette expérimentation pour mettre en sens unique la rue d'Avron. Je souhaitais vous entendre sur ces points. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Donc la parole est à Frédéric HOCQUARD.

**M. HOCQUARD**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Quelques mots puisqu'à l'occasion de son intervention, Alexandra JARDIN a parlé effectivement, non pas sur le radar, mais dans le cadre du travail qu'on fait sur la question des nuisances sonores de l'installation potentielle de méduses sonores, de captation sonore. À la différence peut-être des radars, l'objectif de ces méduses n'a pas le même objectif puisqu'elle n'a pas pour objectif de verbaliser. Mais effectivement, on va regarder notamment dans les abords des quartiers les plus festifs le soir dans le 20<sup>e</sup>, que ce soit les abords de la Bellevilloise, que ce soit rue des Envierges ou que ce soit place Henri-Malberg, de quelle manière est-ce que nous pouvons

essayer d'apporter, à travers ce dispositif, déployé dans un certain nombre d'arrondissements de Paris, pas encore dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et tant mieux s'il y a une demande qui émane de la Mairie, on peut essayer, non pas à tous ces endroits-là, mais de regarder comment est-ce qu'on peut déployer des méduses. On l'a déjà fait dans un certain nombre de quartiers à Paris, dans le centre, dans le 10<sup>e</sup> et sur les quais de Seine dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Et ça apporte justement, non pas la fin de la vie nocturne, mais souvent un meilleur équilibre entre vie nocturne et droit aussi au sommeil ou de pouvoir se reposer. Donc dans le 20<sup>e</sup>, on va aussi regarder comment est-ce qu'on déploie ça, pour répondre à l'interpellation qui m'était faite de manière assez directe par Alexandra JARDIN. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je laisse donc Vincent GOULIN répondre à toutes ces interventions.

#### **M. GOULIN**

Oui, merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, donc la Ville de Paris mène depuis plusieurs années déjà, une politique ambitieuse de lutte contre la pollution sonore liée au trafic routier. Pour rappel, celle-ci apparaît comme le deuxième facteur de risque environnemental en milieu urbain, derrière la pollution de l'air. Notre municipalité mène un travail spécifique sur les émergences sonores provoquées par les véhicules les plus bruyants, et notamment les deux roues motorisés dont se plaignent particulièrement les Parisiennes et les Parisiens dans les enquêtes réalisées sur les nuisances sonores. Elle a, à ce sujet, mené depuis plusieurs années, un plaidoyer auprès du Gouvernement pour faire évoluer la législation en la matière. Et nous sommes satisfaits que le Gouvernement ait pu l'entendre, pour renforcer les moyens de contrôle à la disposition des pouvoirs publics. Donc la Loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM de 2019, comme ça a été rappelé, prévoit la mise en place d'une expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émission sonore des véhicules en mouvement pour une durée de deux ans après parution d'un décret fixant la procédure en janvier 2022. Donc la Ville de Paris s'est naturellement portée volontaire pour participer à cette expérimentation. Elle l'a inscrite à son projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore, qui vous a été présenté en octobre 2021. L'un des deux sites concernés est situé rue d'Avron au niveau du 54, donc proche de la rue de la Réunion. La première phase de l'expérimentation consiste en l'installation sur la voie publique d'appareils non homologués de contrôle automatique du niveau d'émission sonore des véhicules en circulation afin d'effectuer les tests nécessaires sur les voies de circulation en vue d'une homologation. Elle est prévue pour une durée de trois mois, à compter du mois prochain, de février 2022. La deuxième phase, quant à elle, débutera lorsque les appareils de contrôle automatique capables d'attribuer à un véhicule à moteur le bruit émis lors de son passage devant le radar et rempliront les conditions fixées par le décret. Le principe est de mesurer, par des dispositifs visuels et sonores perfectionnés, les émissions sonores des véhicules, et en cas de dépassement d'un seuil à fixer, de photographier la plaque d'immatriculation pour une verbalisation automatique. Donc là, en l'occurrence, il s'agit d'approuver la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation et d'exonérer l'implantation des équipements nécessaires à la redevance d'occupation du domaine public et également autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet effet. Alors pourquoi le choix de la rue d'Avron ? Tout simplement, comme il s'agit d'une expérimentation, il fallait trouver une rue qui soit à peu près calibrée de la même manière que les deux autres rues qui feront l'objet de cette expérimentation : l'une située dans le 15<sup>e</sup>, et l'autre dans le 17<sup>e</sup> arrondissement afin de pouvoir comparer et s'instruire sur le sujet. Je tiens à rappeler que la rue d'Avron connaît un certain nombre de nuisances. C'est une rue à la fois très passante, très commerçante. Il y a la présence d'un hôpital aussi qui aggrave les problèmes de nuisance. Donc je tiens à rassurer, à ce stade, M. François-Marie DIDIER, il n'est pas question du passage à sens unique de la rue d'Avron dans le cadre du Plan vélo 2 puisque c'est la rue de Bagnolet qui bénéficiera d'un aménagement de ce type. Et on aura certainement l'occasion d'en parler. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je crois que l'exposé était complet. Donc je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DVD 07 : Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain (montant total de 1.147.541 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Donc je vous propose de passer à la DVD 07 avec, là aussi, deux prises de parole, de Florence De MASSOL et de François-Marie DIDIER. Vincent GOULIN sera à nouveau le rapporteur. M. DIDIER.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. La Métropole du Grand Paris a adopté à l'unanimité un Plan Vélo Métropolitain le 9 juillet dernier, qui est doté de 10 millions d'euros par an dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain. Ce budget sera consacré à la création de 8 axes cyclables pour une longueur de 200 km qui vise à compléter le réseau RER V et à faire la jonction entre les différents plans existants. Parmi ce réseau proposé, appelé Vélopolitain, 7 des 8 lignes structurantes proposées concernent Paris dont la pérennisation de la piste cyclable provisoire avenue Gambetta Est dans notre arrondissement pour un coût estimé à 1,3 million d'euros hors taxes et qui sera financé à 25% par la Métropole du Grand Paris. Lors du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2021, les élus de mon groupe avaient posé une question sur le coût total des travaux concernant les différentes pistes cyclables de l'avenue Gambetta. M. Vincent GOULIN n'avait malheureusement pas apporté tous les éléments de réponse suffisants. En tout cas, nous n'avions pas eu les éléments pour connaître les surcoûts des travaux de construction et de déconstruction du tronçon entre le métro Père-Lachaise et la place Gambetta. Par ailleurs, vivant pas très loin, la mise en sens unique de l'avenue Gambetta en août 2020 entre la place Saint-Fargeau et la place Gambetta s'avère quand même un échec, en tout cas, sur la partie en sens interdit où tous les jours, moi, je vois un certain nombre, enfin, un grand nombre d'automobilistes ou de deux roues qui empruntent ce sens interdit. J'aimerais savoir d'ailleurs quelles actions vous souhaitez mettre en place. Donc j'attends avec impatience la réponse de Vincent GOULIN. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs éléments dans mon intervention. D'abord, un questionnement. Je sais que cette délibération porte sur un cofinancement avec la Métropole du Grand Paris. Mais je me pose quand même un certain nombre de questions concernant la place laissée pour piétons dans la Ville, et en particulier des problèmes de sécurité qui ont été rapportés quand les arrêts de bus sont séparés du trottoir par la piste cyclable. Vous savez que le bus est un transport en commun qui est très souvent emprunté par des personnes dont la mobilité est réduite parce que le métro, lui, il n'est pas accessible, donc soit des personnes âgées, des gens qui promènent des enfants avec leur poussette ou alors des personnes qui sont physiquement porteuses de handicap. Donc cette installation systématique des arrêts de bus séparés du trottoir par les pistes cyclables pose quand même des problèmes de sécurité. Je voulais savoir si l'aménagement de l'avenue Gambetta allait répondre un petit peu à cette question-là. Nous sommes tous des piétons. Nous ne sommes pas tous des cyclistes et nous ne sommes pas tous des automobilistes. Mais nous sommes tous et toutes des piétons. La deuxième chose, c'est se réjouir que la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris financent ces pistes cyclables et vous rappeler que le Gouvernement, dans le cadre du Plan vélo, avait consacré 600 millions d'euros à la construction de pistes cyclables. 53 000 km ont été créés depuis 2017. Il y aura encore 150 millions d'euros d'ici la fin 2022 pour créer encore plus d'infrastructures avec notamment des installations de stationnement cyclable dans les gares. Une petite réponse pour M. DIDIER, ce n'est pas 25%, c'est 11% la part de financement de la Métropole du Grand Paris. C'est écrit d'ailleurs dans les textes qui nous ont été présentés avec, si je lis bien, 146 750 €. Donc pas 25 mais 11%.

**M. DIDIER**

Merci, Mme la professeur.

### **M. PLIEZ**

Merci. Je demanderai... j'ai vu qu'il y avait un micro qui était ouvert. Veuillez bien à ce que vos micros soient fermés en dehors de vos prises de parole. La parole est à Jacques BAUDRIER qui l'a demandée.

### **M. BAUDRIER**

Oui, bonjour à toutes et tous ! Je tenais à m'exprimer ici en tant que Conseiller délégué, Conseiller métropolitain délégué aux aménagements cyclables. Donc c'est moi qui gère ces sujets de cofinancement. Comme je siège à Paris Métropole, je ne participerai pas au vote. Mais évidemment, c'est une belle délibération et donner pour information que cet aménagement de l'avenue Gambetta fait partie d'un des 8 axes du Plan Vélo Métropolitain qui relie la place de la République jusqu'à Rosny-sous-Bois. Donc il va y avoir très bientôt un comité d'axe pour travailler sur ces aménagements en partie avenue la Porte des Lilas et aux Lilas, Romainville, Rosny-sous-Bois, etc. Ce n'est pas seulement... c'est un aménagement s'inscrivant dans une dynamique métropolitaine. Il y a une grosse attente des communes des Lilas, de Romainville, du Pré-Saint-Gervais de travailler à cet axe. Donc les travaux en cours ne sont qu'un petit bout de ce qui va être réalisé à moyen terme. Dans le cadre du projet Embellir le quartier Pelleport Télégraphe Saint-Fargeau, il y a le projet d'aménagement de la piste cycliste sur l'avenue de la Porte des Lilas qui a déjà été travaillé. Donc c'est une continuité et c'est un axe de la métropole qui avance très, très bien. Et tant mieux !

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est au rapporteur, Vincent GOULIN. M. GOULIN.

### **M. GOULIN**

Donc effectivement, pour rappel, le Plan Vélo 2 qui a été voté en décembre dernier en Conseil de Paris qui couvre la période 2021-2026, c'est 250 millions d'euros sur 5 ans pour la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur tout le territoire dont 52 km de coronapistes pérennisées. Donc pour financer ces infrastructures tout en garantissant leur connexion avec le réseau métropolitain dit Vélopolitain, comme vient de rappeler Jacques BAUDRIER, la Ville a effectivement sollicité des cofinancements issus de la Métropole du Grand Paris. Le Conseil de la métropole a entériné en octobre l'attribution à la Ville de Paris de subvention au titre du Plan Vélo Métropolitain. Les dossiers déposés ont été préalablement examinés par le comité d'examen chargé de l'analyse des dossiers, et ont également fait l'objet d'échange avec la RATP et Ile-de-France mobilités pour conforter leur cohérence avec le maillage global et les contraintes d'insertion urbaine comme vient de le rappeler mon collègue Jacques BAUDRIER. Donc la présente délibération vise à autoriser à signer 5 conventions financières avec la Métropole du Grand Paris dont une concerne notre arrondissement. Elle fixe les conditions dans lesquelles la Ville va procéder à la réalisation des projets ainsi que les modalités selon lesquelles la Métropole du Grand Paris apporte son concours financier à leur réalisation. Donc dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, la piste cyclable concernée est la piste Gambetta Est qui correspond à la ligne 3bis du métro. Le coût total de l'opération, c'est 1 312 500 €, plus exactement avec une subvention de la métropole de l'ordre de 328 000 € et également le Conseil régional qui abonde cette subvention-là. Donc le financement accordé est une subvention d'investissement classique répondant aux règles de droit commun en la matière. Nous n'avons pas de latitude pour modifier les conventions soumises au vote car elles ont été délibérées en Conseil métropolitain. Donc je vous demande effectivement de les approuver. Pour répondre à l'intervention de Mme De MASSOL, effectivement, il y a eu des réunions publiques sur la pérennisation des pistes cyclables de Gambetta Ouest et Est. Cette question effectivement a été soulevée. Donc suite à cette réunion publique, les services ont travaillé afin précisément de sécuriser le cheminement des piétons mais surtout aussi des utilisateurs des autobus afin qu'ils n'aient pas à rentrer en collision avec les vélos. Pour répondre à l'intervention de M. DIDIER, comme on vous l'avait précisé lors du Conseil d'arrondissement où la question avait été soulevée, nous n'avons pas la possibilité, projet par projet, de définir le budget. Simplement pour vous rassurer, les projets qui font l'objet d'un urbanisme tactique sont bien intégrés à l'enveloppe budgétaire globale. Donc elle ne représente pas de coût supplémentaire dans le budget consacré au déploiement de ce Plan Vélo 2. Voilà. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DEVE 06 : Dénomination « allée Louise Abbéma » attribuée à l'allée sud du square Sarah Bernhardt situé 2, rue de Buzenval (20<sup>e</sup>). M. Sylvain INDJIC rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Je vous propose de passer à l'examen de la DEVE 06. Une prise de parole de M. DIDIER. M. INDJIC comme rapporteur. M. DIDIER, la parole est à vous.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Louise Abbéma est une grande artiste qui a consacré sa vie à la peinture. Sur ce point, nous sommes évidemment tous d'accord. Dès son plus jeune âge, elle a su convaincre ses parents de vouloir vivre de sa passion. Elle a vécu d'ailleurs, comme elle le souhaitait et de façon très indépendante. Cependant, en dépit de son formidable destin, Louise Abbéma a laissé des écrits qui témoignent d'une vision qu'on pourrait qualifier de rétrograde de la place des femmes dans la société. Je citerai le journal Gil BLAS d'avril 1896 où elle dit : « Je ne vois pas la nécessité pour la femme d'obtenir des droits politiques ou civils. *La femme a une mission différente, une mission suffisamment belle et grande à remplir en restant simplement mère de famille sans se créer d'inutile et oiseuse préoccupation. Je vais plus loin, j'envisage même, celles d'entre nous qui ont renoncé à ce rôle, pour se vouer aux arts et à la littérature comme des êtres hybrides anormaux, monstres au point de vue de l'espèce.* » Alors ces éléments ont été mis en lumière par Tristan CORDEIL dans son mémoire « Louise Abbéma : itinéraire d'une femme peintre et mondaine » qui a été publiée en 2013. Alors certes, il s'agissait d'une autre époque. Louise Abbéma avait également sa liberté de ton et de parole. Mais sur cette délibération, nous préférons nous abstenir.

**M. PLIEZ**

M. INDJIC, la parole est à vous.

**M. INDJIC**

Monsieur le Maire. Je n'ai pas connaissance des éléments que vous venez de citer, M. DIDIER, d'autant plus que c'est... les dénominations se rapprochent plus de mon collègue Pascal JOSEPH, de sa délégation. Je suis désolé, je n'ai pas les éléments de réponse. Mais on pourra peut-être vous les fournir plus tard. Moi, juste, vous l'avez souligné, l'œuvre de Louise Abbéma est abondante et variée. Ses portraits, elle a peint de nombreux panneaux décoratifs avec une prédilection pour les sujets floraux sous forme d'aquarelles, de pastels et de gouaches. Elle participe aussi à la décoration de bâtiments publics, notamment de l'Hôtel de Ville de Paris et quelques Mairies d'arrondissement. Elle a travaillé aussi pour des revues telles que la Gazette des beaux-arts et illustré différents ouvrages. Et elle entretenait une relation privilégiée avec l'actrice Sarah Bernhardt qui l'amène à côtoyer le milieu théâtral. Voilà ce que je peux dire sur Louise Abbéma. Et j'en profite, de cette délibération, pour vous dire aussi que le square Sarah Bernhardt, qui a été aménagé en 1936, fait aujourd'hui l'objet de travaux de rénovation qui vont permettre de revégétaliser, rénover et moderniser aussi et surtout de rendre beaucoup plus accessible ce très beau parc.

**M. PLIEZ**

Merci. Compte tenu de toutes ces informations, je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DASES 27 avec une prise de parole de Jean-Baptiste SALACHAS. M. SALACHAS.

**2022 DASES 27 : Subventions (1.173.300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.**

**M. SALACHAS**

Merci de me donner l'occasion de parler de cette délibération qui concerne 13 conventions pluriannuelles d'objectifs pour des associations qui œuvrent et qui constituent le réseau des espaces de proximité. Parmi ces associations, et dans le 20<sup>e</sup> plus particulièrement, il s'agit de l'association de Culture berbère, de l'association Plus Loin, des ateliers de Natema et de Davout relais. Donc vous les avez bien reconnues. Ce sont des associations historiques qui œuvrent dans les quartiers populaires. Donc ce soutien de la Mairie de Paris en fait tient compte de cette crise qui continue, et notamment dans ces quartiers populaires. Malgré tout, ces associations ont maintenu leur activité en offrant leurs services, leurs aides aux habitants dans ces quartiers-là. Ce réseau, que ce soit à travers des actions du réseau d'aide alimentaire, de la poursuite des actions d'accès au droit et du soutien scolaire envers les jeunes élèves, ces associations ont démontré leur capacité à aider les plus précaires. J'en prendrai comme exemple celui de « Plus Loin » dont le pôle insertion a accueilli 80 jeunes de 14 à 16 ans et 120 jeunes de 16 à 25 ans au cours de 20 soirées organisées pour accompagner la co-construction du projet de leur quartier. Voilà. Donc cette délibération renouvelle l'engagement de la Ville de Paris envers ces associations dites espaces de proximité. Ces structures proposent des actions de prévention à destination des enfants et des jeunes de leur quartier d'implantation à mettre en place des actions qui favorisent l'épanouissement et l'autonomie des familles et des habitants en prenant en considération leur situation socioéconomique. Il s'agit, et là, c'est quand même un point important et spécifique de ces espaces, de lieux ressource pour le public évidemment, mais aussi pour les partenaires institutionnels et associatifs qui sont sur ce même territoire. Donc en définitive, ces espaces de proximité favorisent et consolident le lien social sur une dimension de quartier, et même de micro-quartier, et s'adapte aux enjeux du numérique et plus particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire. Voilà. Je vous enjoins à voter positivement pour cette délibération et ces subventions.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Je vais vous inviter à voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DDCT 01 : Subventions (93.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatorze associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la DDCT 01. C'est encore Jean-Baptiste SALACHAS qui prend la parole.

**M. SALACHAS**

Donc il s'agit effectivement à nouveau d'une convention pluriannuelle d'objectifs au titre de l'engagement citoyen et qui concerne quatorze associations. Sur le 20<sup>e</sup>, les associations bien connues sont l'association Benkadi, l'association des femmes africaines du 20<sup>e</sup>. C'est une association qui a été créée en 1996, qui a une forte longévité, qui a été accompagnée lors des mandatures précédentes et qui favorise la mixité sociale et facilite l'insertion des familles migrantes, notamment africaines, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Parmi leurs activités, de nombreux ateliers de couture, de cuisine, de danse, de teinture, d'écriture, de création de compte pour un public qui... Ces ateliers se déroulent dans les centres sociaux, les centres d'animation, les groupes scolaires du 20<sup>e</sup>. À titre d'exemple, le centre social Étincelles, le centre social Annam, le centre social de la 20<sup>e</sup>me Chaise et le centre social Soleil Blaise et aussi aux ateliers Natema. Donc que des structures sociales dans des quartiers très

populaires. Je tiens à mettre en lumière cette association qui est très active, utile et méritante sur les quartiers Réunion, Saint-Blaise et Amandiers. Donc je vous ai énuméré leur champ d'action qui va de l'animation locale aux actions de solidarité et de prévention. Parmi les autres associations qui bénéficient de ces subventions, je voudrais citer France bénévolat qui a une antenne très active sur le 20<sup>e</sup>. Les bénévoles, c'est une ressource inestimable pour les associations. Je voudrais aussi citer l'association très dynamique Kif Kif vivre ensemble qui décroïssonne, je dirais même qui dynamite les catégories sociales en les faisant se rencontrer. Je voudrais vous citer aussi Passerelle et compétence qui est une association bien... qui est bien en lien avec la MVAC 20<sup>e</sup> et qui propose, qui installe et qui développe du mécénat de compétence. Je pense avoir fait le tour des associations qui sont concernées par cette délibération et vous incite à vous prononcer favorablement pour cette délibération. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette belle délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DLH 55 : Attribution d'une aide en nature à l'association « Plus Loin » pour la mise à disposition de locaux 136 boulevard Davout (20<sup>e</sup>). M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.**

#### **M. PLIEZ**

Jean-Baptiste SALACHAS nous évoquait l'association « Plus Loin », et c'est bien de cela qu'il s'agit. Je lui redonne la parole sur cette délibération.

#### **M. SALACHAS**

Donc je vais vous présenter rapidement cette délibération qui est une attribution d'une aide en nature de la Mairie pour l'association « Plus Loin » et qui consiste à la mise à disposition de son local au 136 boulevard Davout. En fait, c'est un prétexte pour aller plus loin avec « Plus Loin » pour vous dire que c'est une association qui concerne essentiellement la jeunesse. C'est l'une des plus importantes associations de l'arrondissement qui fait un travail fabuleux sur les QPV. Elle est installée depuis 2017 dans ce local. Et elle était déjà très bien implantée sur le TEP Davout depuis une vingtaine d'années. Tout ce qui se passe à « Plus Loin » part de son territoire, part de l'écoute de ses habitants et des jeunes particulièrement. Ils ont vraiment une particularité, c'est de travailler de façon ascendante du territoire vers des projets culturels, sportifs, personnels sur du soutien scolaire et sont généralement les interlocuteurs privilégiés des jeunes de ce quartier. Voilà ce que je voulais vous dire concernant « Plus Loin ». Donc je vous invite à voter pour cette délibération, positivement évidemment.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DDCT 02 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (821.300 euros pour 42 associations et la réalisation de 120 actions). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

#### **M. PLIEZ**

Nous examinons maintenant la DDCT 02. Une demande de prise de parole de M. DIDIER et une réponse de M. SAUVAGE. M. DIDIER.

#### **M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération qui concerne l'attribution de subvention pour 821 300 € pour 42 associations et la réalisation de 120 actions. Naturellement et malheureusement, je le regrette souvent, mais c'est un peu les fameuses délibérations fourre-tout parce qu'il y a beaucoup d'associations qui n'ont pas les mêmes missions, différentes. Je le regrette un peu. Mais il faut faire le travail. Je constate également que l'attribution de ces subventions est plutôt pour des arrondissements qui sont administrés par des Maires Paris en commun. En tout cas, ils sont plutôt ultra prépondérants.

Concernant le 20<sup>e</sup>, j'ai noté l'association Canal Marches dont la fiche d'ailleurs de présentation dans le dossier qui nous a été adressé est tout à fait complète. J'ai consulté en revanche le site Internet de l'université populaire audiovisuelle de Belleville-Amandiers, l'UPOBA, qui dépend ou en tout cas qui a des actions communes avec cette association. Le site ne me semble plus très actif depuis 2019. Donc j'aurais souhaité avoir quelques éclaircissements sur les actions de Canal Marches et de l'UPOBA. Je vous remercie.

#### **M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas mon collègue qui vient de s'exprimer, Jean-Baptiste SALACHAS, qui dira le contraire mais on sait que la recherche ou la mobilisation de subventions pour les associations, c'est extrêmement chronophage. Parfois, elles y consacrent tout ou partie d'un équivalent temps plein alors que ce n'est pas leur première mission a fortiori dans les quartiers populaires. Et je vais répondre tout de suite à la première interrogation de M. DIDIER. On parle d'associations qui agissent dans les quartiers politiques de la Ville. Et à ma connaissance, il n'y a que le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui est un arrondissement géré par la droite, qui contient sur son territoire des quartiers politiques de la Ville. Donc ceci explique sans doute cela. C'est important, cette délibération, parce que c'est le développement des conventions pluriannuelles d'objectifs. Et ça répond à une demande très ancienne des associations, c'est-à-dire passer moins de temps pour faire des dossiers pour les demandes de subvention, et également leur apporter de la visibilité financière sur trois ans. Ce qui manque dans un contexte où en 2022 il n'y aura pas de CPO côté État dans les quartiers politiques de la Ville en raison de la fin du contrat de Ville et dans un contexte aussi où la région Ile-de-France a oublié qu'elle avait des quartiers politiques de la Ville sur son territoire. Donc la délibération qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le vote des subventions 2022 des CPO qui ont été renouvelées soit en 2020 soit en 2021. C'est important de le rappeler. Ça répond à votre deuxième question, M. DIDIER, que chaque année, même quand il y a une CPO, on organise un comité de pilotage avec l'association en question à la fois pour dresser un bilan de ce qui a été mis en œuvre sur l'année en cours, donc 2021, et sur les perspectives à venir, l'année 2022. Donc sur les 6 associations qui sont concernées dans le 20<sup>e</sup> arrondissement par cette délibération, il y a eu un comité de pilotage il y a quelques semaines. On a pu voir que les actions menées par l'AMI, Belleville Citoyenne, Canal Marches, Chinois de France, Français de Chine, l'UNRPA ou encore la Maison des Fougères ont eu des actions qui sont extrêmement pertinentes. Et c'est pour ça qu'on a décidé de reconduire la CPO sur l'année 2022. Si vous avez des doutes sur l'activité de Canal Marches, je vous propose qu'on fasse un déplacement très prochainement ensemble pour voir leur activité, leur projet à destination de nos quartiers populaires. Je vous invite donc à voter cette délibération.

#### **M. PLIEZ**

Mme De MASSOL voulait fournir une explication de vote. La parole est à elle.

#### **Mme De MASSOL**

Oui, explication de vote. Je vais voter évidemment pour cette délibération. Il suffit de connaître un peu le 20<sup>e</sup>, de se balader dans les quartiers pour voir à quel point ces associations font un beau travail. Donc je voulais en profiter pour les en remercier parce que ce n'est pas tout de leur donner des subventions mais il faut aussi pouvoir les remercier de tout le travail, en particulier de celui des bénévoles de ces associations.

#### **M. PLIEZ**

Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres prises de parole. Donc je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

#### **M. PLIEZ**

Je vous invite maintenant à examiner la DDCT 22. J'ai trois prises de parole : Mme GAFFORELLI, Mme DJELLALI, M. DIDIER. Puis M. SAUVAGE comme rapporteur. Mme GAFFORELLI.

**2022 DDCT 22 : Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon «Maison de l'air » du Parc de Belleville 27 rue Piat (20<sup>ème</sup>). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

**Mme GAFFORELLI**

Oui. Bonsoir, Monsieur le Maire et mes chers collègues. Je ne sais pas si vous pouvez me voir. En tout cas, moi, je ne vous vois pas. Je souhaitais m'associer, pour cette délibération, à M. Maxime SAUVAGE qui est rapporteur de celle-ci en ce qui concerne le nouveau conventionnement de la « Maison de l'air ». Donc la précédente convention signée avec Démocratie ouverte prenant fin le 31/12/21, nous avons proposé de signer une nouvelle convention avec le centre social Archipelia qui est un acteur reconnu de tous à Belleville, voire au-delà. Et Démocratie ouverte, que nous reconduisons également pour une période de 6 mois renouvelables jusqu'au 31/12/22. Pour nous, il était important et nécessaire, pendant cette période intercalaire, de faire de ce lieu un espace de citoyenneté active pour impulser la concertation auprès des habitants du 20<sup>e</sup> en mobilisant les différents collectifs et habitants et habitantes déjà actifs sur le devenir de ce lieu. Ces deux acteurs ont pour mission d'accompagner, avec l'appui et l'aide de la Mairie, la concertation auprès des habitants. Nous souhaitons, par ce travail en commun, qu'émerge un projet accepté par l'ensemble des habitants et utile pour tous selon les principes d'une démocratie locale inclusive. Archipelia contribuera à l'animation de cette concertation par le biais d'activités permettant de toucher toutes les expressions. Par ailleurs, ils seront les garants du partage d'usage de ce lieu avec les associations et les collectifs et les habitants pendant toute cette période intercalaire. Le rôle de Démocratie ouverte sera aussi d'accompagner la concertation parce qu'ils maîtrisent bien ce type de dispositif. Ils devront mettre en place des conditions nécessaires et favorables pour nous aider à mieux aller chercher la parole de toutes et tous. Avec mes collègues, Maxime SAUVAGE et Lila DJELLALI, et dans le cadre de ma délégation, j'ai contribué activement à la mise en place de ce dispositif. Pendant cette période intercalaire, la « Maison de l'air » pour moi doit rester un lieu de citoyenneté active qui pourra être valeur d'exemple pour incarner une démocratie locale inclusive pendant toute notre mandature. Donc c'est avec enthousiasme que le groupe communiste et citoyens, nous voterons cette délibération. Merci.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. La parole est à Mme DJELLALI.

**Mme DJELLALI**

Oui, merci, Monsieur le Maire. J'espère que vous m'entendez tous et toutes. Je tenais également à m'associer à cette délibération et à exprimer aussi mon enthousiasme concernant l'approbation de la convention de mise à disposition temporaire de la « Maison de l'air ». En effet, au-delà de l'ancrage local, de l'animation de ce lieu emblématique et du développement de la vie du quartier, cela permettra aussi et surtout de mettre en pratique durant toute une année des projets qu'on a souvent entendus parler par le biais de collectifs et de trouver des possibilités avec les habitants et les habitantes. En effet, je suis très enthousiaste de cet intercalaire parce que nous, avec l'économie sociale et solidaire, on est souvent en demande de pouvoir obtenir un lieu durant une certaine période parce que l'économie sociale et solidaire est souvent liée à l'innovation sociale. Donc souvent, les projets sont très innovateurs et on se retrouve avec aussi des possibilités un peu moindres car un peu trop frileux car on ne le met pas encore assez en pratique. Donc de ce fait, souvent les plus beaux projets avec une très belle vision ne voient jamais le jour. Donc j'en suis totalement reconnaissante aussi qu'on puisse, avec ces collectifs, travailler sur de l'économie sociale et solidaire à l'avenir. Du coup, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération car ce projet effectivement qui sera aussi accompagné par un centre social très ancré dans le quartier sera aussi une lumière et une lampe sans mazout mais avec toute la possibilité avec les habitants et les habitantes du quartier pour un meilleur devenir dans cet arrondissement. Merci à vous.

**M. PLIEZ**

Merci. M. DIDIER puis Mme SIMONNET ensuite. M. DIDIER.

### **M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Pour mémoire, effectivement, en 2017, la Ville de Paris avait lancé un appel à projets à l'attention des acteurs de la participation citoyenne pour porter un projet d'innovation démocratique au sein du pavillon de la « Maison de l'air » au Parc de Belleville. L'association des Halles Civiques avait remporté cet appel à projets, association que j'avais rencontrée d'ailleurs pendant la campagne municipale avec Rachida DATI. Association qui malheureusement est en liquidation, donc n'a pas pu mener son projet à terme. Donc on avait voté l'année dernière - on avait déjà eu un débat d'ailleurs sur le sujet de la « Maison de l'air » à l'occasion du Conseil d'arrondissement mais également du Conseil de Paris - une convention d'occupation du domaine public avec l'association Démocratie ouverte qui découlait des Halles Civiques puisque si je ne dis pas de bêtise, le directeur de l'association faisait partie des Halles Civiques auparavant. Donc en effet, dans cette délibération, on nous demande, d'une part, de renouveler la convention avec Démocratie ouverte, celle qui... la première a été votée en février 2021, et d'inclure une autre association, très connue dans le 20<sup>e</sup>, effectivement, qui réalise un magnifique travail, pour animer ce lieu. Ce sujet du devenir et de l'avenir de la « Maison de l'air », je le redis, on a eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises tous ensemble avec des points de désaccord évidemment. La « Maison de l'air », c'est un lieu qui a une histoire pour lequel évidemment les habitants du 20<sup>e</sup> sont très attachés. Nous avons émis le souhait d'ailleurs, tous les élus de toutes tendances politiques confondues, avaient émis le souhait effectivement d'associer les habitants du quartier au devenir de la « Maison de l'air ». J'ai l'impression qu'en tout cas, dans le projet qui nous est proposé, même si c'est avec Archipelia, qui fait un grand travail, qui est reconnu, j'ai l'impression qu'on manque encore une fois de consultation des habitants. On confie finalement à une association le soin de décider du devenir de la « Maison de l'air ». Je trouve ça dommage. J'avais justement, pour ma part, souhaité puis cru entendre de votre part qu'il y aurait une vraie consultation publique des habitants. Donc je regrette finalement qu'il n'y ait pas d'ambition réelle pour la « Maison de l'air » et que ça fait déjà de trop nombreux mois, voire de trop nombreuses années. Je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est donc à Danielle SIMONNET, je crois.

### **Mme SIMONNET**

Alors moi, je n'interprète pas du tout la délibération dans le même sens. Ce que je comprends, c'est que dans délibération, le centre social Archipelia, et désolée si je ne peux pas mettre ma caméra, mais visiblement, pour une raison que j'ignore, ça ne fonctionne pas, moi, la façon dont je comprends la délibération, c'est que la tâche notamment d'Archipelia ne va pas être de décider du devenir de la « Maison de l'air » mais d'occuper le lieu, de permettre aux habitants d'occuper le lieu, c'est-à-dire de faire en sorte, grâce à son expérience de centre social qui s'appuie sur la participation des habitants, essayer de faire en sorte que les habitants s'approprient ce lieu en essayant d'y développer différentes activités qui permettront, j'espère, une implication citoyenne dans ce lieu. J'espère qu'ils auront les moyens pour faire cela, qu'il y ait du théâtre forum, qu'il y ait des rencontres et pas simplement, entre guillemets, de l'activité occupationnelle dans ce lieu, mais pour que puisse se co-construire avec les habitants, le futur projet de la « Maison de l'air ». Après, je suis beaucoup plus sceptique sur, vous vous en doutez, Démocratie ouverte qui était une des composantes de Halles civiques qui ont pas simplement eu des problèmes, entre guillemets, financiers. Mais je veux dire, il n'y a eu aucune évaluation, aucun bilan de l'occupation par Halles civiques et par Démocratie ouverte, qu'ont-ils fait exactement ? Je ne suis pas sûre qu'ils soient tant que ça dans une démarche d'éducation populaire. En tous les cas, je n'ai pas le sentiment. Et ce n'est pas les échos que j'ai pu avoir du quartier en termes d'implication. Donc je pense qu'on est en train, dans cette délibération, de ménager le fait qu'il y a eu une décision qui a été prise, que moi, je déplorais, qui fut celle d'installer les Halles civiques dans ce lieu. J'espère qu'Archipelia arrivera à impliquer les habitants. Moi, j'invite les collectifs d'habitants qui s'impliquent et qui ont plein de projets pour la « Maison de l'air » de se saisir de ce temps pour faire vivre le lieu et faire vivre le projet à venir qui lui, ne sera pas le projet du centre social Archipelia ni de Démocratie ouverte qui devra être le projet coélaboré par les habitantes et les habitants et pour les habitantes et les habitants. Maintenant, je regrette tout ce temps perdu, que ça ait pris tant de temps pour que les choses évoluent et cette critique, elle n'est pas imputable qu'au début de ces mandatures. Vous l'entendrez puisque ce début de mandature avec les deux années que nous venons de vivre sont quand même extrêmement compliquées avec le COVID. Donc

en tous les cas, je n'interprète pas. Pour moi, je ne comprends pas cette délibération comme étant le centre social qui va gérer la « Maison de l'air » et le projet à venir mais qui va aider à le faire émerger, si j'ai bien compris.

#### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Antoinette GUHL avant la réponse de notre rapporteur, Maxime SAUVAGE.

#### **Mme GUHL**

Bonjour à toutes et tous. En effet, moi, je trouve que ce qui se passe, là, sur la « Maison de l'air » est positif. C'est vraiment une très bonne chose que nous ayons Archipelia qui prenne en charge ce travail de quartier que nous attendions depuis très, très longtemps. Effectivement, ça a mis beaucoup de temps. Je pense que lors de la dernière mandature, il y a eu des décisions prises sur la « Maison de l'air » qui ont été, j'allais dire, trop rapides et qui n'avaient pas pour objectif la construction définitive de ce lieu. Là, s'ouvre une nouvelle séquence qui, je l'espère, sera fructueuse pour donner à la « Maison de l'air », j'allais dire, cette seconde vie que nous attendons toutes et tous. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Et je l'avais dit tout à l'heure et je le redis, vous êtes un certain nombre d'élus dont Antoinette GUHL à arriver en retard suite au très long débat à la Métropole du Grand Paris. Nous vous avons tous excusés, bien sûr. Maxime SAUVAGE.

#### **M. SAUVAGE**

Très heureux de présenter cette très belle délibération et j'espère qu'à la fin de ma présentation, on pourra toutes et tous la voter. Je rappellerai qu'on a pris durant la campagne des municipales un double engagement. Le premier engagement, c'était de dire : on doit et on va rénover la « Maison de l'air ». Et le deuxième engagement, c'est, après cette rénovation, travailler avec les habitants pour y développer un projet des activités à l'image du quartier et de ses besoins, un lieu de participation citoyenne, un lieu de mixité sociale. On me dit souvent, en fait, l'objectif de la « Maison de l'air », c'est réussir à ouvrir un lieu qui arriverait à intéresser, à faire venir à la fois les jeunes, les habitants, et notamment les familles monoparentales qui vivent allée du Père-Julien-Dhuit ou encore tous ceux qui sont sur les terrasses des brasseries et des bars qui donnent sur le Belvédère. Aujourd'hui, on est face à une « Maison de l'air » qui a besoin de lourds travaux de rénovation et qui ne démarreront pas tout de suite. Donc la question qui nous était posée, suite à l'expiration de la convention avec Démocratie ouverte en 2021, c'est comment occuper la « Maison de l'air » en 2022 ? Force est de constater, en faisant le bilan de l'année 2021, que la présence de Démocratie ouverte n'a pas répondu à toutes les attentes qu'on s'était fixées dans les différentes conventions qu'on avait votées puis qu'on avait reconduites. D'où la volonté, et ça a été très bien dit par mes deux collègues, Lila DJELLALI et Annie GAFFORELLI, d'y installer Archipelia. Alors pourquoi y installer Archipelia ? Déjà, c'est un centre social dont le travail est salué dans tout l'arrondissement, qui a aussi l'expérience pour gérer un lieu comme la « Maison de l'air » parce que ce n'est pas rien de gérer un lieu comme la « Maison de l'air ». C'est un acteur qui est connu du quartier et qui connaît le quartier. Enfin, c'est un acteur essentiel de la politique de la Ville puisque je le rappellerai, on n'a pas forcément en tête que la « Maison de l'air » est une structure qui est située en quartier politique de la Ville. Donc la convention, elle le dit très simplement : Archipelia occupera le rez-de-chaussée de la « Maison de l'air », c'est-à-dire 500 m<sup>2</sup>. On a fait le choix de maintenir dans la mezzanine Démocratie ouverte qui occupera quelque chose comme 150 m<sup>2</sup>. On espère que Démocratie ouverte apportera son ingénierie sur tout ce qui est concertation à Archipelia qui a un objectif en occupant la « Maison de l'air », et je vais lever peut-être les incompréhensions avec M. DIDIER, c'est qu'en fait, Archipelia est là pour faire vivre la concertation et surtout la faire vivre in situ, c'est-à-dire mener la concertation à l'intérieur même de la « Maison de l'air ». On pense que c'est comme ça qu'on arrivera à dessiner ensemble collectivement avec les habitants, les collectifs, les associations qui sont intéressés par le devenir de la « Maison de l'air » ce qu'elle pourrait être à l'avenir. C'est aussi réfléchir à ce que pourrait être un éventuel modèle économique de la « Maison de l'air ». Enfin, ce sera aussi un lieu ouvert au quartier, ouvert aux associations, aux collectifs qui voudront y tenir des réunions ou animer des ateliers. Cette méthode, et là, encore, pour répondre à M. DIDIER sur le fait que nous n'aurions pas concerté et que cette délibération tombait de nulle part. la semaine dernière, à plusieurs, et notamment avec ma collègue

Annie GAFFORELLI, on a réuni le Conseil de quartier de Belleville, le Conseil citoyen et les collectifs qui sont intéressés par le devenir de la « Maison de l'air » pour leur présenter cette délibération avant son passage en Conseil d'arrondissement. Je pense que c'est une bonne méthode. Et dire que durant toute cette année d'occupation intercalaire par Archipelia, la Mairie du 20<sup>e</sup> l'accompagnera au quotidien pour que la mayonnaise prenne. Je vous invite à voter cette délibération.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Donc je vous invite à vous prononcer.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 SG 13 : Transformations Olympiques – convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble pour valoriser la promenade des Hauteurs. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner la SG 13. La parole est à François-Marie DIDIER. Le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

**M. DIDIER**

Je serai très bref, Monsieur le Maire. Je suis évidemment favorable à ce projet de promenade des Hauteurs qui faisait partie de mon programme de campagne de 2020. Donc je tenais à le souligner. C'est un beau projet. Donc nous voterons évidemment favorablement cette délibération.

**M. SAUVAGE**

Merci. Très rapidement aussi du coup. Je le disais lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, il y a une vraie volonté de Paris 2024 de faire des Jeux olympiques des jeux pas comme les autres avec un volet héritage très important qui se décline dans un programme qui s'appelle Transformations Olympiques, composé de 20 mesures, pour que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 laissent une trace au-delà des seules épreuves qui se tiendront en août et en septembre 2024. La délibération qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de mettre en œuvre en partie la mesure 6 du programme héritage et la mesure 15. La mesure 6, je le rappelle, c'est l'idée de faire tomber les frontières entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Et la mesure 15 du programme héritage, c'est de développer l'offre et la pratique sportive. D'ailleurs, je tiens à dire que l'exposé des motifs parle de la mesure 18 du programme héritage. Mais on parle bien de la mesure 15. D'ailleurs, la délibération que rapportait mon collègue EPARA un peu plus tôt dans le Conseil d'arrondissement, je crois que c'est la SG 18, portait également sur la mise en œuvre de la mesure 15 du programme héritage. Donc l'objectif avec cette délibération, c'est de s'appuyer sur le projet de promenade des Hauteurs porté par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, que vous avez aussi porté visiblement dans votre programme, M. François-Marie DIDIER. C'est un des rares points communs, je pense qu'il y avait entre nos programmes parce que nous aussi, nous l'avons mis dans notre programme. Donc c'est...

**M. DIDIER**

C'est à souligner.

**M. SAUVAGE**

Voilà. C'est à souligner. Le développement... c'est assez rare. C'est soutenu par la Ville. Cette promenade des Hauteurs, c'est l'idée de faire une liaison verte entre tous les différents parcs, jardins, squares qui font le tour du plateau de Romainville. Parce qu'une bonne partie du 20<sup>e</sup> arrondissement est située sur la partie Ouest de ce plateau Romainville qui est un massif gypseux ce qui explique d'ailleurs pourquoi il y a eu autant de carrières dans le 20<sup>e</sup> dans son histoire. Rappeler aussi que le point culminant de ce plateau, c'est à Télégraphe qui se trouve dans le 20<sup>e</sup> et que ce plateau va très loin puisqu'il va jusqu'à Rosny-sous-Bois. Donc avec cette délibération, l'idée, c'est de financer tout projet via un groupement de commandes qui permettra de développer une signalétique commune sur cette promenade et des activités comme la grande randonnée avec un objectif de développer la

marche. C'est pour lutter contre la sédentarité. On sait à quel point la sédentarité et l'inactivité physique et sportive est un fléau sanitaire souvent que l'on mésestime. Donc c'est aussi profiter des Jeux olympiques et paralympiques pour développer d'une manière ou d'une autre la marche. Donc je vous invite à voter cette délibération.

**M. PLIEZ**

J'ai deux demandes d'explication de vote de Mme De MASSOL d'abord et d'Antoinette GUHL ensuite.

**Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour vous dire qu'effectivement, cette promenade des Hauteurs, on y travaille depuis 2017 puisqu'en 2018 a eu lieu la première randonnée qui nous a permis de relier ces différents points. Elle vise aussi à créer des espaces de marche végétalisée. Ce n'est pas seulement pour mettre en valeur les panoramas qui sont exceptionnels, mais c'est aussi pour créer des espaces végétalisés. Si je peux me permettre une petite anecdote, à l'occasion d'une discussion sur ce projet-là dans la mandature précédente, nous avons même évoqué l'idée que le 20<sup>e</sup> rejoigne Paris Est Ensemble puisque nous avons tant de projets en commun.

**M. PLIEZ**

Le Président d'Est Ensemble m'a dit récemment : « Vous êtes un peu la banlieue d'Est Ensemble. » On pourrait discuter dans ce sens-là.

**M. PLIEZ**

Antoinette GUHL puis Danielle SIMONNET.

**Mme GUHL**

Oui. Tout à fait. Moi, je voulais également donner la position de vote du groupe Écologiste pour dire que nous sommes tout à fait favorables effectivement à cette promenade des Hauteurs, que c'est un projet qui est effectivement un projet d'Est Ensemble qui est soutenu, et fortement soutenu, par la Métropole du Grand Paris également où j'ai la charge de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture, mais c'est au titre de la nature et de la biodiversité, et qu'effectivement, ça permet en fait de rendre... ça permet, j'allais dire, de rendre accessible tout cet espace, tout un nouvel espace qui va être précieux en fait pour les habitants, j'allais dire, du Grand Paris, puisque c'est bien le Grand Paris dont il est question, de la partie Est parisienne, de Paris et du Grand Paris. Parce qu'en fait, on a un grand manque d'espaces de promenade et d'espaces naturels sur cette partie du Grand Paris et que donc ça sera effectivement une très belle initiative et à nouveau un peu de nature qui sera rendue aux habitants et qui sera accessible. Donc c'est très bien. Je ne suis pas tellement certaine que ça ait grand-chose à avoir avec les Jeux olympiques pour être honnête, mais en tout cas, ce n'est pas grave puisque c'est intégré dans ce programme-là et financé dans ce programme-là. Nous voterons pour même si je pense que ça aurait eu lieu effectivement sans les Jeux olympiques.

**M. PLIEZ**

Qui dit parc des Hauteurs ne veut pas dire saut en hauteur. La parole est à Danielle SIMONNET avant le vote.

**Mme SIMONNET**

Oui, je partage tout à fait les propos d'Antoinette GUHL. Ce projet est très bien, n'a strictement aucun rapport avec les Jeux olympiques et aurait pu très bien avoir lieu sans les Jeux olympiques. Et qu'on ne nous fasse pas croire qu'il fallait les Jeux olympiques pour pouvoir le financer. Je pense que de tout ce qu'on va dépenser, hélas, par les Jeux olympiques, on aurait pu, au contraire, réorienter ces moyens dans un tout un tas de projets qui répondent à l'intérêt général comme celui-ci. Néanmoins, je voterai pour, même si dans cette délibération, ramener à chaque fois aux Jeux olympiques est vraiment insupportable, parce qu'on a toujours une espèce vraiment de novlangue assez hypocrite pour toujours nous faire croire que ces Jeux olympiques seront écologiques alors que, je le rappelle,

les Jeux olympiques les plus écologiques sont ceux qui n'auront pas lieu. Voilà. Néanmoins, nous voterons pour cette délibération.

**M. PLIEZ**

Voilà. Sur cette conclusion qui va faire très plaisir aux habitants, notamment de Saint-Denis et de Saint-Ouen je vous propose de voter pour cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2022 DDCT 03 : Subventions (33.500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.**

**M. PLIEZ**

Je vous invite à examiner une dernière ou avant-dernière délibération qui est la DDCT 03. La parole est à François-Marie DIDIER. Pour lui répondre, Hélène TRACHEZ qui sera la rapporteuse.

**M. DIDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il est proposé l'octroi d'une subvention à l'association FASTI pour différentes actions : droit, intégration, accès aux droits, permanences d'accès aux droit à la bibliothèque Assia Djébar, manger, bouger multiculturel, cours de français, pour un montant de 33 500 €. Notre groupe est intervenu à différentes reprises et depuis plusieurs années concernant les subventions qui sont attribuées à cette association. Nous avons d'ailleurs obtenu qu'en ce début de mandature les dirigeants de l'association soient auditionnés par la commission des affaires sociales auxquelles j'appartenais à l'époque. L'observatoire parisien de la laïcité a également été saisi concernant cette association. Alors si le réseau des FASTI joue un rôle important, c'est ça, les choses soient claires, sur l'importance sur l'aide aux étrangers au sein du mouvement associatif, là-dessus, il n'y a pas de sujet. Néanmoins, il y a eu des prises de position récentes qui ont d'ailleurs fait l'objet du débat en commission des affaires sociales du Conseil de Paris et prise de position qui rendent choquante en tout cas l'octroi d'une subvention d'argent public. Les FASTI ont défendu l'idée que la France mènerait une politique de racisme d'État, de xénophobie d'État, néocoloniale, que la police organisait des rafles sur ordre du Gouvernement. Elle défile aussi également au côté des indigènes de la République, par exemple. Ou pire encore, les réactions que la FASTI avait pu avoir au moment des attentats de 2015. Alors lors de l'audition devant la 4<sup>e</sup> commission, effectivement, la FASTI a fait savoir que ses dirigeants avaient changé et a précisé, en tout cas, ne justifiait en aucun cas, le terrorisme mais assumait en tout cas de porter un discours militant et politique, ce qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être pour une association. Donc si on a salué effectivement la condamnation du terrorisme par la FASTI parce qu'il fallait effectivement clarifier les choses, nous ne sommes toujours pas convaincus par la rhétorique de cette association, malgré la décision de l'observatoire parisien de la laïcité. Donc nous voterons contre l'attribution de cette subvention à la FASTI par la Ville de Paris. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

J'ai deux demandes d'intervention à ce stade, qui sont Geneviève GARRIGOS puis Florence De MASSOL.

**Mme GARRIGOS**

C'est à moi, Monsieur le Maire ?

**M. PLIEZ**

Excusez-moi, c'est à vous. J'ai noté les interventions suivantes : Jérôme GLEIZES, Danielle SIMONNET ensuite. C'est à vous puis à Florence De MASSOL.

**Mme GARRIGOS**

Oui. Excusez-moi. Je ne sais pas si on me voit. En tous les cas, je voulais intervenir parce que c'est vrai que cette question sur la FASTI intervient à chaque fois que ce Conseil ou le Conseil de Paris attribue une subvention à la FASTI. J'étais moi-même présente à l'audition qui a été menée avec la FASTI où ses dirigeants sont venus s'expliquer. Les explications ont été extrêmement claires. Nous les avons présentées au Conseil de Paris suivant. Tout cela a été très clair. Et la subvention a été adoptée. Donc M. François DIDIER Marie revient à chaque fois qu'il y a une subvention et à chaque fois nous pouvons lui dire la chose suivante : la FASTI intervient dans un cadre qui est absolument contrôlé par les services de la Ville. Son audition l'a montré et les services de la Ville aussi. Maintenant que M. François-Marie DIDIER et que son groupe politique n'aient pas les mêmes opinions politiques que la FASTI, est une chose. Mais dans ce pays encore, la liberté d'expression, la liberté d'opinion est une chose. Et l'engagement politique que certains de ses dirigeants ou même la FASTI peut promouvoir est autre chose. C'est l'action qu'elle mène sur le terrain. C'est pour cela que nous la soutenons. Je pense que justement notre propre n'est pas de soutenir les associations en fonction des opinions politiques qu'elles portent, parce qu'à ce moment-là, on pourrait d'ailleurs nous le reprocher en disant que nous ne soutenons que les associations qui sont justement en phase avec nos opinions, mais bien par rapport à leur travail dans le respect des valeurs de la République. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. Mme De MASSOL.

**Mme De MASSOL**

Merci, Monsieur le Maire. Alors c'est une délibération qui me met extrêmement mal à l'aise. Connaissant la FASTI et ses prises de position qui, de mon point de vue, ne respecte pas une des valeurs principales de la République et de notre démocratie, c'est-à-dire la laïcité. J'ai bien compris que cette audition avait eu lieu et qu'elle avait rassuré les participants à cette audition. Moi, je ne suis pas certaine de la sincérité des déclarations qui ont été faites par la FASTI au vu de ses prises de position multiples. Et c'est pour ça que je m'abstiendrai lors du vote de cette délibération.

**M. PLIEZ**

La parole est maintenant à M. GLEIZES.

**M. GLEIZES**

Moi, je suis assez surpris par les indignations à géométrie variable de M. DIDIER. Nous avons, depuis quelques temps, un candidat à la présidentielle qui considérait que M. PÉTAINE avait sauvé des Juifs durant la Seconde Guerre Mondiale et qui remet en cause l'innocence du capitaine DREYFUS. Comme il a dit lui-même, la FASTI s'est déjà exprimé devant la 4<sup>e</sup> commission, qu'elle a expliqué ses prises de position. Et malgré cela, *ad nauseam* on va continuer à remettre en cause cette question de la FASTI. La FASTI, c'est une des plus belles organisations de soutien aux travailleurs immigrés. D'ailleurs, c'est une fédération des Asti. C'est une association qui a été notamment créée dans les années 50-60 par des militants chrétiens, protestants ou catholiques, par des militants de gauche des régions issues des anciennes colonies ou même du temps des colonies puisque les premiers Asti existaient avant la phase de décolonisation et que ces gens-là ont été les premières victimes des islamistes. Et aujourd'hui, vous considérez que ces gens-là sont des suppôts de l'islamisme alors que c'est tout le contraire. À un moment, il faut avoir conscience de vos actes et de ce que cela entraîne vis à vis de ces associations. Nous avons eu plusieurs fois une association comme l'ACORT qui a été attaquée par des gens de l'extrême droite en taguant leurs locaux. Nous avons déjà eu ATMF qui a été attaquée. Donc nous sommes dans une situation où vous mettez en danger des militants avec lesquels vous n'êtes pas d'accord. Ça, c'est votre droit. Mais surtout, vous mettez en cause leur sincérité par rapport à des gens que vous êtes censés aussi combattre, qui sont les islamistes. Donc il faut que vous vous rendiez compte de la responsabilité que vous prenez et du danger que vous avez en mettant en accusation ces gens-là. Puis surtout comme je dis, quelle est votre bonne foi sur votre combat par rapport à ça quand on ne vous attend pas sur des candidats de droite qui sont ouvertement antisémites ?

**M. DIDIER**

Pardon, M. GLEIZES ! Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous me traitez d'antisémite, M. GLEIZES ou...

**M. PLIEZ**

Je vous laisserai... Excusez-moi.

**M. DIDIER**

Non, mais Monsieur le Maire, je ...

**M. GLEIZES**

Non, je ne vous ai pas traité d'antisémite.

**M. DIDIER**

J'espère que M. GLEIZES n'insinue pas que je suis antisémite. J'aimerais que vous précisiez, M. GLEIZES, s'il vous plaît.

**M. PLIEZ**

Ça suffit ! Je vous remercie. Je vous propose, M. DIDIER, de... Je vous laisserai une explication de vote si vous voulez réagir. Parce que là, j'ai deux demandes d'intervention : Mme SIMONNET et Mme RIVIER ensuite. Ensuite, le rapporteur. Et je vous... évidemment, vous aurez droit à une explication de vote.

**Mme SIMONNET**

Écoutez, il faut, à un moment donné, que ce débat s'arrête. La Ville de Paris subventionne des associations par rapport à des projets, subventionne... D'ailleurs, je serai pour des subventions de fonctionnement. Et il faut le faire en respect de la liberté associative. La liberté associative, la loi de 1901, elle est un des piliers de notre République. Un des piliers de notre République parce qu'elle estime que des hommes et des femmes ont le droit de se constituer en association et en toute liberté à l'intérieur de cette association de développer leurs principes, leur orientation et leurs actions. Quand la Ville finance les associations, elle les finance au regard de ce que cela apporte au débat démocratique, aux actions concrètes qui sont menées. Alors oui, la FASTI qui est la fédération des associations de travailleurs migrants et qui existe depuis plus de 50 ans, est une fédération à la fois féministe, anticapitaliste, anticolonialiste. Et ces trois valeurs-là, c'est des piliers de la façon dont cette fédération d'association analyse la situation et mène ses actions. On peut être d'accord, pas d'accord. ensuite, on respecte parce qu'on estime que, par ailleurs, concrètement, le travail qu'ils font de solidarité, d'accès aux droits et surtout de contribution à auto-organiser celles et ceux qui subissent tout un tas de discriminations en cette période si dure de montée du racisme et des pratiques discriminatoires, répond à l'intérêt général. Maintenant, n'ayez pas la liberté... la traduction de la liberté associative à géométrie variable. Parce que, par contre, quand Mme PECRESSE, en tant que Présidente de la région Ile-de-France, elle finance des associations qui ne sont pas simplement anti-IVG, mais qui par ailleurs mènent des actions qui visent à dissuader des femmes d'accéder à l'IVG, ce qui, là, pour le coup, est totalement contraire à la loi, aux lois de la République qui ont été votées, j'aimerais vous entendre vous en offusquer. Bien au contraire ! Donc vraiment, votons cette délibération avec fierté et une reconnaissance pour tout le travail réalisé par la FASTI. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

La parole est à Emmanuelle RIVIER, Présidente de la 4<sup>e</sup> commission au Conseil de Paris.

### **Mme RIVIER**

Oui, bonjour ! Merci, Monsieur le Maire. Alors je ne suis pas Présidente de la 4<sup>e</sup> com, je suis vice-présidente. Mais à ce titre, effectivement, j'avais organisé l'audition de la FASTI. Ça nous a pris beaucoup de temps. Il y a des membres du bureau de la FASTI qui se sont déplacés depuis parfois assez loin. Ça leur a pris, à eux aussi, beaucoup de temps de venir présenter leur action. Malheureusement, il y avait peu de personnes représentant de votre groupe, M. François-Marie DIDIER. Il n'y a eu aucune question de posée, alors que c'était l'objet, c'était de clarifier tout ce qui devait l'être en toute transparence. Donc c'est regrettable de voir qu'après ne pas avoir participé de fait à cette audition et avoir eu toutes les réponses que vous souhaitiez avoir, puisqu'il n'y a pas eu de question de la part de votre groupe, donc j'en déduis que vous avez eu toutes les réponses que vous souhaitiez avoir, on en revienne toujours là. Enfin, je rappelle un principe qui est que tant que les associations que nous subventionnons restent dans le cadre de la légalité, ce qu'on regarde, ce ne sont pas leurs opinions, mais ce sont leurs actions. L'action de terrain de la FASTI est tout à fait remarquable et reconnu en termes d'accès au droit et aussi de féminisme. Je ne comprends pas très bien les leçons de laïcité qu'on prétend leur faire si ce n'est pour arriver à des discours qui mettent de l'huile sur le feu et qui montent les Français les uns contre les autres du type séparatisme d'État et compagnie. Je m'en tiendrai là.

### **M. PLIEZ**

J'ai bien noté les demandes d'explication de vote et mon engagement pour M. DIDIER à lui relaisser la parole, la parole est à Hélène TRACHEZ qui est la rapporteuse de cette délibération.

### **Mme TRACHEZ**

Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues. Évidemment, je me joins à l'ensemble des propos qui ont été ou en tout cas des explications qui ont pu être apportées par Emmanuel RIVIER, par Jérôme GLEIZES, par Geneviève GARRIGOS. J'espère qu'avec le vote de cette délibération, on pourra clore, pour quelques temps au moins, ces débats sur la FASTI. Pour rappel, effectivement, la FASTI a été auditionnée par la 4<sup>e</sup> commission. Un avis a été rendu par l'observatoire parisien sur la laïcité qui donne un avis favorable. C'est quand même assez étonnant d'entendre qu'une association... alors peut-être que... je ne veux pas déformer vos propos, M. DIDIER, mais j'ai cru entendre que vous remettiez en cause le fait qu'une association puisse émettre des opinions politiques. Il me semble quand même que c'est un petit peu dérangent. Dans ce cas, aucune association ne fait plus de plaidoyer puisqu'en soi, du plaidoyer, c'est un positionnement politique. Il n'en reste pas moins que cette délibération est importante pour notre arrondissement en termes de fournitures d'accès au droit puisque la FASTI, c'est quand même une association, je le rappelle, qui, en tout cas, une fédération où les intervenants au sein de la FASTI dans le 20<sup>e</sup> arrondissement sont extrêmement présents, notamment dans le secteur des Amandiers. Ils ont... c'est-à-dire M. DIDIER le rappelait à juste titre, des permanences au sein de la bibliothèque Assia Djebar qui a le mérite de fournir une offre en termes d'accès au droit au niveau des portes dont on sait qu'elles sont... encore qu'elle est aujourd'hui insuffisante. C'est beaucoup évidemment d'offres en termes de droit des étrangers. Notre PAD dans le 20<sup>e</sup> est très présent sur cette thématique mais c'est une demande qui est très, très importante dans notre arrondissement. Donc la FASTI vient compléter cette offre d'accès au droit. Et puis c'est deux autres projets également. Un qui s'appelle Manger, bouger multiculturel qui est un projet très intéressant justement sur l'interculturalité, sur la possibilité pour des foyers avec un bas revenu de se nourrir correctement. Et puis il y a aussi des cours de français, ce qui est quand même fondamental actuellement sur la possibilité de pouvoir trouver un emploi et puis accéder à ses droits. Donc je ne saurais que trop vous encourager à voter cette délibération en espérant que cette question sur la FASTI soit derrière nous une bonne fois pour toutes. D'autant que sur les propos qui ont pu être tenus par la FASTI, quoi qu'on puisse en dire, quoi qu'on puisse en penser, qu'on soit d'accord ou pas avec ces questions-là, le trouble à l'ordre public n'est pas démontré. Et puis ça fait partie de la liberté d'expression, la liberté d'opinion de nos associations. Donc il est impératif et fondamental que nous puissions respecter.

### **M. PLIEZ**

M. François-Marie DIDIER.

### **M. DIDIER**

OK, Monsieur le Maire. Qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai dit que la FASTI jouait un rôle d'importance sur l'aide aux étrangers. Il n'y a aucun problème là-dessus. J'ai dit qu'effectivement, la 4<sup>e</sup> commission avait auditionné les dirigeants de la FASTI et que sur la question des attentats, ils étaient revenus sur leurs propos. En tout cas, ils avaient clarifié les choses, je l'ai clairement dit tout à l'heure. En revanche, moi, ce qui me gêne, c'est que cette association, elle assume porter un discours politique et militant et qu'elle n'est pas revenue sur les propos qui concernent... que la France mènerait une politique de racisme d'État, de xénophobie d'État, néocolonial, que la police organise des rafles. Donc moi, j'ai aussi ma liberté d'opinion et je considère qu'une association qui bénéficie de subventions publiques ne peut pas dire ça ou ne peut pas légitimer en tout cas de tels propos. C'est la raison pour laquelle je vote contre la subvention pour la FASTI même si je reconnais que pour l'aide aux étrangers, elle fait le boulot. Ça, il n'y a pas de problème là-dessus. En revanche, sur les propos, pardonnez-moi d'avoir aussi une liberté d'opinion. Il n'y a aucun problème là-dessus. Je reviens rapidement sur les propos de M. GLEIZES. M. GLEIZES, franchement, si vous pensez que je suis antisémite, cher Jérôme, pardon, mais là, il faut quand même clarifier les choses parce qu'on ne peut pas dire des choses comme ça ou faire des amalgames avec des candidats à l'élection présidentielle que je ne soutiens pas jusqu'à preuve du contraire. Merci.

### **M. PLIEZ**

Merci. Virginie DASPET voulait faire une explication de vote. Et puis nous procéderons au vote sur cette délibération.

### **Mme DASPET**

Oui. Merci. J'ai vu indignation à géométrie variable. Moi, je dirais plutôt émotion à géométrie variable, parce que moi, je dis sincèrement, dans certains propos, pas certains propos qui ont été tenus par la FASTI, mais dans certains éditoriaux, un seul essentiellement, qui était tenu par... écrit par un des membres de la FASTI, ça m'a choquée à titre personnel. Mais pour le reste, la réalité de la subvention qu'on leur accorde, c'est de faire le service de l'État à la place de l'État. La réalité de la FASTI, c'est ça. Ce sont des gens qui accueillent, des bénévoles essentiellement, des personnes que personne d'autre n'assiste, enfin, je n'aime pas tellement le terme d'assister, mais accompagne, sur des démarches qui sont de plus en plus complexes. C'est juste ça, la réalité de leur quotidien. Alors moi, ça me fait rire un peu aussi quand j'entends Mme De MASSOL parce que j'ai le souvenir de cérémonies de vœux dans le 20<sup>e</sup>, alors encore une fois, ce n'est pas anti-laïc. Mais moi, ça m'a toujours profondément choquée de voir, au premier rang de cérémonie de vœux, il y a eu d'autres types de cérémonie, des ecclésiastiques... excusez-moi, je n'ai pas le vocabulaire ce soir, au premier rang, très valorisés, etc. Ils avaient le droit d'être là, qu'ils soient curés, qu'ils soient rabbins, qu'ils soient imams, peu importe. Mais j'ai toujours trouvé pour le coup, qu'il y avait dans le 20<sup>e</sup> auparavant une forme de défense de laïcité qui était quand même à géométrie très variable pour le coup. Si on peut être sur des positions de principe universelles, pour le coup, il faut aussi avoir un certain degré de tolérance et qu'une association qui accompagne des personnes issues de l'immigration, des primo arrivants essentiellement puissent avoir des positions politiques, même que je ne partage pas, ne me semble pas quelque chose de notoirement scandaleux. Juste normal. Pour le coup, le travail des élus que nous sommes, c'est justement de les convaincre, manifestement, vu ce que j'entends de l'audition de la 4<sup>e</sup> commission, c'est ce qui a été fait. Donc je ne comprends même pas le débat qui a lieu ce soir. On peut toujours revenir sur les déclarations des uns, des uns, des autres. On dit tous des bêtises à un moment. Simplement ce qu'il faut observer, c'est le travail qui est réellement réalisé. Pour le reste, je trouve ça quand même un petit peu compliqué quand d'autres, y compris sur le chat, en direct, font appel à... font référence à d'autres organisations qui, pour le coup, sont laïques. Que chacun balaie devant sa porte et que chacun ait un peu de retenue et un peu d'humilité sur ces questions-là. Moi, en tous les cas, ce que je constate, c'est que cette association, elle accueille tout le monde, que ce soit des femmes, des hommes, quelle que soit leur origine ethnique, quelle que soit leur origine religieuse, qu'ils soient religieux ou pas, laïcs ou pas, croyants ou pas. Que ça puisse changer selon les jours ou selon les moments de la vie. C'est tout ce qui m'intéresse, sincèrement, je trouve que la centralisation de ce débat sur cette association depuis des années a quelque chose d'assez indécent. Bien évidemment, je voterai cette délibération.

## **M. PLIEZ**

Je vous remercie. Et je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

## **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant de vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont justement pas fait l'objet de débat.

**2022 DASES 10 : Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306.500 euros. M. Antoine ALIBERT rapporteur.**

**2022 DASES 21 : Subventions (100.000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité. M. Antoine ALIBERT rapporteur.**

**2022 DASCO 01 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7.451 euros), subventions d'équipement (1.935.260 euros) et subventions pour travaux (76.884 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.**

**2022 DCPA 01 : Construction d'une école et d'une crèche au 73, boulevard Davout à Paris 20<sup>ème</sup> - Indemnisation de M. Luca de Forgellinis et de la SCI Rasselins pour le raccordement électrique de leurs compteurs individuels au nouveau coffret ENEDIS. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.**

**2022 DFPE 03 : Subvention (89.115 euros), avenant n° 1 à l'association Les Apaches des Vignoles (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

**2022 DFPE 05 : Subvention (131.022 euros), avenant n° 1 à l'association Archipelia (20<sup>e</sup>) pour le multi-accueil (20<sup>e</sup>). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

**2022 DFPE 23 : Subvention (48.379 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale Farandole (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.**

**2022 DLH 03 : Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de logement social réalisé par la Foncière d'Habitat et Humanisme. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**2022 DLH 30 : Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**2022 DLH 40 : Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.**

**2022 DJS 71 : Stade de la Porte des Lilas à Paris 20<sup>ème</sup>, avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 16 octobre 2019 signée avec le Comité Départemental de Paris de Tennis. M. Epany EPARA EPARA rapporteur.**

**2022 SG 07 : Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO. M. Epany EPARA EPARA rapporteur.**

**2022 SG 18 : Convention cadre avec le Fond de dotation Paris 2024 – Subvention 10.000 euros et convention avec le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet « Marchons à Paris ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

**2022 DFPE 30 : Subventions (754.023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs – à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes dont les activités partagées, ludiques et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Mme Antoinette GUHL rapporteure.**

**MA20.2022.032 : Autorisation donnée au Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement pour signer les conventions relatives à la mise à disposition temporaire de salles du Conservatoire. Mme Marthe NAGELS rapporteure.**

**2022 DDCT 10 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163.200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1<sup>ère</sup> enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

#### **M. PLIEZ**

Je vais maintenant vous proposer une pause de 5 minutes. Nous reprendrons donc à 21h17, le temps de, pour chacun, y compris pour les spectateurs, une petite pause et de prendre un encas. Nous reprendrons dans 5 minutes, je remercie ceux qui doivent nous quitter, comme Mme De MASSOL, de leur participation. Donc nous nous retrouvons dans 5 minutes pour reprendre l'examen des vœux qui seront précédés par un hommage à quelques personnalités qui nous ont quittés depuis notre dernier Conseil. Merci. À tout de suite !

*Interruption de séance*

#### **M. PLIEZ**

Mesdames et Messieurs, je vous invite à reprendre le cours de nos débats. Avant de passer à l'examen des vœux, je souhaite laisser la parole à Pascal JOSEPH, Conseiller mémoire. Nous tenons à rendre quelques hommages ce soir. Pascal JOSEPH, la parole est à vous.

#### **M. JOSEPH**

Je voudrais dire avec tristesse, vous m'avez confié une délégation triste et je l'assume. Je voulais dire votre remerciement à tous ceux qui nous ont quittés.

Donc nous avons perdu Gilbert GILBON, place du Maquis du Vercors. Nous avons perdu Raphaël ESRAIL qui venait dans le 20<sup>e</sup>, chez nous. Je voudrais, mais ce n'est pas facile, qu'on puisse faire une minute d'hommage. Parce que Raphaël venait souvent dans le 20<sup>e</sup>. Il était mon ami. Il était notre ami. J'aimerais bien, Monsieur le Maire, qu'on fasse une minute d'hommage.

#### **M. PLIEZ**

Je vous remercie, M. JOSEPH. On va laisser la parole à Mme DASPET qui souhaitait intervenir, je pense, réagir à son tour. Et effectivement, nous ferons cette minute ensuite. Mme DASPET.

#### **Mme DASPET**

Je souscris à l'émotion de Pascal JOSEPH dont je sais à quel point il était attaché à Raphaël ESRAIL et que c'est vrai qu'il a une délégation très difficile à porter parce qu'au fur et à mesure des années, ce sont des témoins vivants, notamment de la Shoah qu'on voit disparaître. Pour ma part, je voulais revenir sur Gilbert GILBON qui était un militant socialiste bien connu de la plupart d'entre nous, qui en effet, était un acteur majeur, notamment via les Conseils de quartier et qui est quelqu'un, je pense que

Jacques voudra dire un mot également, qui a beaucoup contribué notamment à ce qui est devenu le GPRU Porte des Lilas. Donc c'est vraiment quelqu'un qui a participé via des amendements PLU, via des années de lutte, y compris à l'époque, lorsque la Mairie d'arrondissement était plutôt à droite, pour dire les choses clairement, a travaillé sur ce quartier et en faire quelque part à sa façon ce qu'il est devenu. J'aimerais aussi qu'on associe à ce moment Claude DUFRESNOY qui était le Président du centre social Soleil Blaise. On perd beaucoup de présidents de centres sociaux ces derniers mois. C'est un peu difficile. Mais lui aussi a contribué plus que nettement à la vie du quartier Saint-Blaise. Et je crois qu'il mérite bien largement un hommage ce soir. Il a repris ce centre social dans des conditions difficiles. Il l'a accompagné au cours d'un déménagement qui était tout aussi difficile puisque ça impliquait une modification du projet social, des populations qui étaient accompagnées. On lui a demandé d'ouvrir le secteur sur notamment Python-Duvernois en lien avec l'opération urbaine sur la Porte de Bagnolet et Porte de Montreuil. Donc je pense que c'est le moment aussi pour nous de lui rendre hommage et peut-être que Maxime voudra dire un petit mot. Voilà, merci.

**M. PLIEZ**

Merci. Est-ce que Jacques BAUDRIER souhaite dire quelque chose puisque Virginie DASPET lui proposait ?

**Mme GAFFORELLI**

Excusez-moi. Jacques vient de rentrer. Il reprendra la parole tout à l'heure. Mais je ne crois pas que c'est possible pour lui pour l'instant.

**M. PLIEZ**

D'accord. Maxime SAUVAGE.

**M. SAUVAGE**

Oui. Du coup, merci, Monsieur le Maire. Je dirai bien également un mot suite à ce que vient de dire ma collègue, Virginie DASPET, pour Claude et m'associer à l'émotion à la fois de mon collègue Pascal et de Virginie. Claude, du coup, je l'ai rencontré dans le cadre de ma délégation puisque je suis en charge du suivi des centres sociaux. Et j'ai pu voir à quel point il se battait au quotidien pour faire vivre ce très beau centre social, pour faire vivre ce jardin partagé si important sur le square des Cardeurs et voir aussi que, quand on est président de centre social, c'est parfois des petits riens qui peuvent représenter beaucoup. J'ai souvenir d'une bataille qui avait commencé à l'époque avec Virginie DASPET pour se battre pour renforcer la signalétique dans l'espace public du centre social. Ça peut paraître pas grand-chose. Mais ce dossier a été bloqué pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, et c'est au début de notre mandat qu'on a pu débloquent cette situation. Rien que d'inaugurer ces panneaux de signalétique dans l'espace public pour indiquer le centre social Soleil Blaise pour lui, ça représentait beaucoup de choses et beaucoup d'émotions. C'est aussi ces petits riens, ces petites batailles du quotidien qui sont parfois le quotidien des présidents et des directeurs de centres sociaux. Donc avec sa disparition qui fait suite à la disparition également du Président il y a quelques mois du centre social des Rigoles, c'est beaucoup de militants d'éducation populaire que nous perdons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Je m'associe à l'équipe du centre social et à ses proches pour lui rendre hommage ce soir.

**M. PLIEZ**

Je vous propose donc une minute de silence en hommage à Gilbert, à Raphaël et à Claude.

*Minute de silence*

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Nous allons reprendre le cours de nos débats avec l'examen des vœux. Le premier vœu est le vœu 2022-011 déposé par Anne BAUDONNE et le Groupe Communiste et Citoyen. La parole est Anne BAUDONNE.

## 2. Vœux

- **V20-2022-041 : Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Éducation nationale, déposé par Anne Baudonne et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen.**

### **Mme BAUDONNE**

Merci, Monsieur le Maire. Si je prends la parole aujourd'hui au nom du Groupe Communiste et Citoyen, c'est parce qu'à Paris, et en particulier dans le 20<sup>e</sup>, depuis plusieurs années, il y a un manque manifeste de professeurs titulaires et dans le premier et dans le second degré ; et également des besoins de remplacement de professeurs spécialisés à l'intérieur des réseaux RASED, des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Par ailleurs, les écoles souffrent également du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignants en cette période de crise sanitaire, et ce qui entraîne de nombreuses absences avec à la clé, des journées de classe perdues pour les élèves. Il est à noter qu'en 2020-2021, le Ministère de l'Éducation nationale avait déjà imposé à l'académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves, et que pour l'année 2021-2022, la dotation horaire globale de Paris a été diminuée encore de 468 heures. Pourtant, de très nombreuses fois, les parents d'élèves, les enseignants et leurs représentants se sont prononcés pour que des moyens humains soient débloqués afin de prévenir les conséquences de la crise sanitaire mais aussi pour que cesse la dégradation du service public d'éducation, et notamment dernièrement à l'occasion de la grève historique du 13 janvier 2022. Donc tous ces acteurs souhaitent comme nous, c'est la raison pour laquelle nous prenons la parole aujourd'hui, qu'aucune baisse de la dotation horaire globale des collèges ne soit à déplorer pour l'année 2022-2023 et que celle-ci soit, au contraire, augmentée afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement tout en répondant aux besoins engendrés par la crise sanitaire. Ce vœu veut également que soient créés des postes de professeurs titulaires dans le premier degré pour couvrir les besoins, et notamment pour disposer de brigades de remplacement dont on peut souffrir de l'absence actuellement. Il faut que la baisse de la démographie scolaire soit saisie comme une opportunité pour abaisser le nombre d'élèves par classe. Parce qu'on sait, les élèves travaillent mieux quand ils sont mieux accompagnés. Dans le cas des écoles maternelles également, la baisse de la démographie scolaire doit être compensée par l'ouverture de très petites sections, des TPS, qui permettent aux enfants de moins de 3 ans de bénéficier d'une scolarité anticipée, en particulier dans les quartiers populaires où l'accès à la culture scolaire dès le plus jeune âge constitue un enjeu majeur. Ces demandes qui nous semblent amplement légitimes, nous tenons donc à les soutenir par ce vœu. C'est pourquoi le Groupe Communiste et Citoyen vous invite à le voter favorablement ainsi que deux aspects techniques et pratiques. Le premier qui est au niveau du protocole sanitaire qui est un aspect, que ce soit redéfini un nouveau protocole mais en réelle concertation avec les collectivités et la communauté scolaire et qu'il soit harmonisé entre les écoles et le périscolaire, ce que nous déplorons pour l'instant qu'il ne le soit pas. Enfin, nous demandons par ce vœu que l'État rembourse intégralement les dépenses occasionnées à laquelle nous faisons face pour contrer le virus et que la Ville endosse grandement aujourd'hui. Donc pour toutes ces raisons, je vous enjoins à voter pour ce vœu. Merci.

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Mme EL AARAJE pour deux minutes.

### **Mme EL AARAJE**

Bonsoir à toutes et tous ! Au nom du groupe Paris en commun, nous allons soutenir ce vœu du Groupe Communiste. Effectivement, ça a été évoqué par Mme BAUDONNE, on en est aujourd'hui au 49<sup>e</sup> protocole sanitaire qui est proposé, appliqué dans les écoles avec un personnel enseignant et un personnel périscolaire qui est, le moins qu'on puisse dire, essoré par cette crise et par les directives contraires qui arrivent. On voit bien aujourd'hui que dans le contexte actuel, un certain nombre de tensions sont exacerbées, notamment celles liées aux effectifs. On a un certain nombre d'établissements qui pâtissent du manque d'enseignants remplaçants. Et ça pose des problèmes très concrets en matière d'apprentissage, en matière de qualité de l'encadrement à destination de nos

enfants. Donc nous soutiendrons ces mesures. Et nous soutiendrons particulièrement la question de la corrélation de la baisse de la démographie scolaire actuellement en cours, s'en saisir comme une opportunité pour être en capacité d'améliorer le nombre d'élèves par classe plutôt que de vouloir fermer des classes ou des établissements. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce vœu et allons voter pour. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. Mme RIVIER.

**Mme RIVIER**

Bonjour, Monsieur le Maire ! Merci, Monsieur le Maire.

**Mme RIVIER**

D'accord. Évidemment, notre groupe des élus Écologistes votera ce vœu. Bien sûr, aucune baisse, d'autant plus que les élèves ont pris, du primaire comme du secondaire, de plein fouet les effets de la crise COVID, d'une part, sur leur sentimental mais aussi sur les apprentissages qui, bien sûr, ont pris du retard. Donc ils ont besoin d'un renforcement qualitatif de l'enseignement. Et ce renforcement qualitatif de l'enseignement, ça passe par des petits groupes. Alors ça a déjà été dit. Donc je ne vais pas m'étaler. Mais des petits groupes, pas des classes de 30, voire de 35, comme cela existe parfois. Une approche bien traitante, personnalisée, en petits groupes. Puis effectivement, là aussi, nous nous associons pleinement à ce vœu puisqu'il y a un énorme problème d'improvisation sanitaire où les enseignants et la communauté éducative et les parents d'élèves apprennent un nouveau protocole qui pourrait laisser penser que le virus s'arrête à la porte des écoles la veille de la rentrée et qui prétend qu'on trouve des capteurs à 50 € et nous verse royalement 50 € quand on ne trouve pas de capteurs à moins de 250 €. Donc nous sommes, une fois de plus, en train de pallier les carences et l'impéritie de l'État. Ça suffit ! Pas de baisse. Nous voterons ce vœu. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. Mme SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

Nous voterons ce vœu. La situation en cette rentrée catastrophique montre vraiment toute l'incurie de ce Gouvernement et de ce Ministre BLANQUER qui, en une semaine, change trois fois le protocole. Les suppressions, plus de 5 000 suppressions de poste, rien qu'à la rentrée de septembre, qui s'additionnent avec toutes les suppressions de poste des années précédentes fait que la situation a été, mais catastrophique, et est toujours catastrophique avec une absence totale de postes de remplacement et une communauté scolaire qui ne peut que craquer face à cette situation-là. Je salue la mobilisation d'ailleurs historique qui se poursuivra aussi jeudi. Néanmoins, ce que je peux regretter dans le vœu, c'est qu'il faut aussi parler des dangers de fermetures d'école qui sont de fait décidées par la Ville de Paris. Il s'agit de l'école maternelle Netter dans le 12<sup>e</sup> ou l'école Paradis dans le 10<sup>e</sup> alors que justement là où je me retrouve pleinement dans le vœu qui est présenté, c'est qu'il faut saisir quand il y a une baisse démographique scolaire, saisir l'occasion pour pouvoir améliorer la réduction des effectifs par classe, à l'ouverture de très petites sections. Je voudrais aussi dire que d'un point de vue des personnels, il faut que la Ville prenne conscience aussi que nous manquons énormément, et c'est terrible, de personnel de remplacement pour les cantinières, pour les ATSEM pour les ATE et également pour les animateurs du périscolaire. Et là 97 postes ont été supprimés lors du budget voté en décembre dernier. Ce qui ne va pas améliorer la situation. Je voudrais aussi faire le porte-voix de la colère aussi de parents d'élèves face à des problèmes de détérioration des bâtis école, qu'il faudrait aussi se préoccuper et saluer la créativité de la mobilisation des parents d'élèves de l'école Amandiers. Je vous invite vraiment à regarder leur vidéo « Petit frère » parce qu'ils le font avec humour, mais ils alertent sur les problèmes vraiment de travaux qui sont urgents dans l'école des Amandiers avec de l'eau qui coule dans les différentes salles de l'école. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. Je ne vois pas d'autres prises de parole. Donc je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose d'examiner maintenant le vœu...

**Mme BAUDONNE**

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Est-ce que je pourrais vous demander quelques instants pour répondre sur l'école des Amandiers ? Puisqu'il y a une remarque qui a été faite par Mme SIMONNET. Je voudrais juste apporter quelques éléments de réponse. Est-ce que c'est possible ?

**M. PLIEZ**

Je vous propose qu'elle nous présente son vœu, qui est toujours en rapport avec les écoles. Et peut-être qu'on peut le faire à ce moment-là. Oui, oui, on va essayer d'avancer. Vous en profiterez pour déborder puisque c'est vous qui répondez d'ailleurs, je crois, Mme SIMONNET. Mme SIMONNET, la parole est à vous, pour le groupe France Insoumise.

- **V20-2022-042 : Vœu relatif au contexte sanitaire dans les écoles, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

**Mme SIMONNET**

Oui, dans le même esprit que le vœu précédent, donc à travers ce vœu, comme dans le vœu précédemment présenté, nous déplorons la situation catastrophique, d'un point de vue du protocole sanitaire qui change sans arrêt. Et on voit bien que ce Gouvernement ne se donne absolument pas les moyens de lutter contre la diffusion du virus et pour protéger, non seulement les enfants, mais aussi l'ensemble des professionnels et des parents. À travers ce vœu, nous demandons que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité de créer des postes supplémentaires en nombre pour pouvoir assurer les remplacements, que la Maire de Paris interpelle le rectorat pour suggérer une organisation de l'école par roulements afin de contribuer à la limitation de la circulation du virus sans avoir recours au confinement ou fermeture complète de classes et d'école, comme c'est, hélas ! énormément le cas, fatalement, vu la situation ; qu'un nouveau protocole soit redéfini mais réellement en concertation avec l'ensemble de la communauté scolaire, que la Maire de Paris s'engage à recruter des ATSEM, des ATE, des animateurs et animatrices en nombre suffisant et pas en contrat précaire, parce que j'alerte sur le fait que des directeurs m'ont fait état, des directeurs et des directrices d'école, qu'en ce moment, à la RH, on recrutait des ATE pour un mois. Or, on ne peut pas, d'un côté, avoir un discours soi-disant féministe, déplorer le temps partiel des femmes imposé, et se retrouver avec des contrats d'un mois dans la précarité la plus totale. Je souhaite aussi que les budgets soient enfin débloqués pour équiper 100% des places en purificateurs d'air, au moins 100% des classes en capteur CO2, et non pas simplement 25%, tel que c'est le cas à l'heure actuelle sur Paris, et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour que des masques FFP2 soient fournis à l'ensemble des professionnels. Je crois que la Mairie de Paris a commencé en ce sens. Et c'est une très bonne chose. Voilà. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Je vais laisser Anne BAUDONNE réagir et au passage, revenir peut-être sur la question de l'école des Amandiers.

**Mme BAUDONNE**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc d'abord répondre sur le vœu présenté par Danielle SIMONNET. Effectivement, comme vous avez pu le constater avec le vœu que nous venons d'adopter, nous partageons la même inquiétude sur les préoccupations, les revendications quant à la

mauvaise gestion de la crise sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale. Chaque semaine, avec Monsieur le Maire, nous allons à la rencontre des personnels des écoles, et constatons l'épuisement des équipes, des parents, donc aussi des élèves par répercussion. Effectivement, l'inconstance des protocoles porte une grave atteinte à la continuité pédagogique qui est pourtant brandie comme une priorité par le Gouvernement. Donc nous sommes toutes et tous élus de la majorité municipale unis, mobilisés pour dénoncer ces conditions inacceptables, ce que nous faisons avec ces vœux. Nous demandons donc des moyens et des actions fortes pour apporter des réponses efficaces aux enjeux sanitaires. Néanmoins, dans le vœu que vous présentez, nous ne nous retrouverons pas dans votre proposition d'école par roulement. Cela paraît effectivement irréalisable dans le premier degré, tant ce serait complexe pour l'organisation des parents et des équipes, et notamment aussi également, ça va poser un énorme travail supplémentaire sur les directions d'école qui sont déjà bien mises à mal. Sur la question des personnels, vous le savez, la crise sanitaire engendre un absentéisme record dans tous les corps de métiers. Nos services de la circonscription des affaires scolaires sont mobilisés pour gérer ces aléas et maintenir tous les jours un niveau de remplacement pour assurer cette continuité d'accueil. Également les équipes d'animation, bien que très touchées ces dernières semaines, font également face de façon admirable à la situation et nous réussissons à assurer un taux de remplacement d'environ 50% avec un taux d'encadrement toujours conforme. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour les remercier de leur engagement quotidien auprès de nos enfants. Par ailleurs, la situation que nous avons connue l'année dernière, s'agissant des personnels de service, s'est améliorée. Alors, certes, vous le dénoncez. Mais néanmoins, le recrutement a permis d'avoir 11 équivalents temps plein, 120 à l'échelle parisienne, tout de même, qui viennent en renfort des titulaires pour pallier aux absences. Alors, certes, ce ne sont pas des titulaires, mais ce système de pool avec des agents volants est inévitable pour en fait répondre aux absences ponctuelles liées au COVID. Enfin, je tiens à le dire, nous avons fait appel à une société de ménage externe également pour couvrir l'équivalent de 8 écoles parce qu'effectivement, l'absentéisme est important. La maladie touche bon nombre des personnels. Donc ces sociétés de ménage permettent de pallier malheureusement, effectivement, de manière temporaire, mais néanmoins, d'assurer le service que nous devons aux habitants et aux élèves de l'arrondissement. Quant à votre proposition sur les purificateurs, nous en avons déjà parlé dans un précédent Conseil. Les aspects techniques sont un peu compliqués. Néanmoins, nous avons pensé que l'achat de capteurs CO2 était la meilleure des solutions. Et je tiens à le dire. Et ça sera une des raisons pour lesquelles je n'encourage pas à voter votre vœu, c'est que ces achats ont été réalisés, que sur le 20<sup>e</sup> arrondissement, depuis début décembre, les capteurs sont mis en place dans les écoles. Donc aux vacances de février, toutes les écoles seront équipées de ces capteurs CO2. Pour finir, la Ville équipe déjà ses propres personnels en FFP2, ce qui occasionne de nouvelles dépenses, et ce dont je parlais dans le précédent vœu, c'est que nous demandons encore à l'État de dédommager les collectivités pour l'ensemble des efforts engagés et de prendre ses responsabilités en équipant les fonctionnaires d'État. Ce qui n'est pas toujours le cas. Donc pour toutes ces raisons exposées, nous voterons contre ce vœu que vous présentez. Merci. Enfin, peut-être je vais faire une parenthèse sur l'école Amandiers, je tiens à rassurer les inquiètes et les inquiets parce que quand même cette petite vidéo qui, c'est vrai, est très créative, alerte sur des sujets qui ont été résolus et ce, il y a un bon moment, à savoir l'arbre abattu effectivement a été retiré. Il n'y a aucun souci. Les fuites dans le dortoir ont été réparées. Que tout le monde soit rassuré ! Enfin, les grilles, de belles grilles ont été remises en place pendant les vacances de Noël. Donc je ne crois pas que cette école soit si terrible que le laisse entendre la vidéo. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Même si, sur cette école, il y a encore des sujets qui sont à traiter, nous y étions la semaine dernière et nous nous en occupons. Je vous remercie. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

#### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant de passer à l'examen du 2022-013, présenté par Danielle SIMONNET et le groupe France Insoumise. Mme SIMONNET.

- **Vœu en faveur de l'annulation de la procédure de licenciement d'un agent chargé de l'accueil au collège Jean Perrin, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise.**

**Mme SIMONNET**

Oui. Alors Monsieur le Maire, excusez-moi, je n'ai pas forcément les numéros. Est-ce que vous pouvez me rappeler le titre du vœu ?

**M. PLIEZ**

Oui. C'est le vœu qui était en faveur de l'annulation de la procédure de licenciement d'un agent chargé de l'accueil au collège Jean Perrin.

**Mme SIMONNET**

Oui, tout à fait. C'est une histoire assez particulière. Je me suis permise de la transposer en vœu parce qu'il n'y avait pas eu de réponse ni au courrier des enseignants qui sont solidaires de leur collègue, ni au courrier que j'avais pu adresser. En tous les cas, pas de réponse satisfaisante, même si j'ai eu une réponse de M. GUILLOU adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines et un échange avec votre directeur de cabinet que je remercie aujourd'hui. La situation, elle est quand même assez ubuesque. En fait, vous avez un agent d'accueil qui, il y a 6 ans, était stagiaire éboueur, et à la suite d'un accident de travail a eu une situation de handicap reconnue par la MDPH. Néanmoins, la Ville l'a fait évoluer sur différents postes successivement et dans cet établissement scolaire, la communauté scolaire était entièrement satisfaite de sa situation, sauf qu'il était menacé d'une procédure de licenciement. Donc la communauté scolaire du collège Jean Perrin est très attachée à sa solidarité avec cet agent. À travers ce vœu, en lien avec celles et ceux qui sont mobilisés à ses côtés, nous demandons que le Maire du 20<sup>e</sup> intervienne auprès de la direction des ressources humaines afin que la procédure de licenciement à l'encontre de l'agent d'accueil Jean Perrin soit annulée et qu'au contraire, il puisse être accompagné pour que tout soit mis en œuvre afin de contribuer à sa titularisation sur le poste qu'il occupe et que de fait, il assume pleinement. Voilà le souhait de la communauté, enfin, le souhait des enseignants qui sont mobilisés à ses côtés. Je vous remercie. Enfin, je pense que c'est important que la Ville soit exemplaire dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et en faveur d'une politique de ressources humaines inclusive vis-à-vis des personnes qui sont en situation de handicap, d'autant plus quand le handicap a été provoqué par un accident de travail. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

La parole est à Anne BAUDONNE. Je veux quand même dire, avant cela, que je suis très gêné que nous soyons amenés à examiner une situation individuelle d'une personne qui donc visiblement a un problème de handicap. Parce que je trouve que c'est très délicat d'être amené à parler finalement de situation personnelle devant 200 000 habitants du 20<sup>e</sup>. Donc je veux dire, je suis gêné par la procédure sachant que sur ce genre de situation et votre échange de cet après-midi avec mon directeur de cabinet vous l'a démontré, nous sommes évidemment en alerte, évidemment à disposition pour en parler. Ceci étant dit, je vais laisser Mme BAUDONNE vous répondre sur le fond de l'affaire.

**Mme BAUDONNE**

Merci, Monsieur le Maire. Tout comme Danielle SIMONNET, je suis, moi aussi, favorable à ce que la Ville soit exemplaire. Donc mon intervention se veut une explication de ce que nous avons mené depuis l'alerte qui nous a été faite par les personnels du collège Jean Perrin fin novembre et qui ont bien voulu relayer cette information et je les en remercie d'ailleurs. Suite à ce courrier que j'ai reçu le 20 novembre, j'ai interpellé les services de la DASCO qui a porté une attention particulière à cette demande de retrait de la demande de licenciement au vu de la situation du handicap dans laquelle se trouvait cet agent et pour trouver un débouché positif à ce dossier. Évidemment, le nombre conséquent, je le rappelle, d'agents de la Ville de Paris, c'est plus de 55 000, n'a pas permis une réponse très rapide. Je le reconnais. Mais néanmoins, les services RH de la Ville m'ont confirmé ces derniers jours que cet agent ne serait pas licencié. Un rendez-vous est déjà pris et acté avec un

représentant syndical de la CGT le 31 janvier prochain. Une solution lui sera proposée en adéquation avec les préconisations de la médecine du travail. Donc je me réjouis de pouvoir annoncer cette issue favorable à cette situation. Donc je demande à Danielle SIMONNET de retirer son vœu. Merci.

**M. PLIEZ**

J'ai une demande de prise de parole de Maxime SAUVAGE.

**M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. Une prise de parole au nom de mon groupe, le groupe PEC. Je vais commencer, comme l'a dit ma collègue Anne BAUDONNE, on doit être exemplaire à la Ville de Paris en matière de RH et de lutte contre la précarité professionnelle. On est face à un vœu, et Monsieur le Maire l'a dit, particulier parce qu'il porte sur une situation individuelle, a fortiori, une situation qui porte sur l'état de santé de la personne concernée. Il me semble important de rappeler le fait générateur qui nous amène aujourd'hui à en parler en Conseil d'arrondissement. Tout part d'une notification que la médecine statutaire a envoyée à la Ville de Paris concernant l'inaptitude de l'agent concerné. Et rappeler quelque chose d'essentiel, c'est que la médecine statutaire, elle est indépendante. Elle agit sous le sceau du secret médical. C'est d'ailleurs pour ça qu'on n'a pas à connaître ce soir, ni en dehors de ce Conseil d'arrondissement, les raisons qui motivent sa décision. Donc en aucun cas, la Ville de Paris est à l'origine de cette décision de la médecine statutaire. Il revient ensuite à la médecine statutaire, en lien avec la Ville, de dire si le poste occupé par l'agent peut être adapté, s'il faut rechercher une solution de reclassement ou si tout reclassement est impossible, ce qui conduit directement au licenciement ou, selon son âge, à une retraite anticipée. En tout cas, ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, et c'est ce qu'a rappelé ma collègue Anne BAUDONNE et suite à un échange avec Antoine GUILLOU aujourd'hui, il a confirmé également, c'est que cet agent ne sera pas licencié et qu'une procédure de reclassement est en cours. Donc le point principal de votre vœu est satisfait. Sur la question de sa titularisation que vous évoquez également en second point, je le disais, on est en présence d'une notification d'inaptitude de la part de la médecine statutaire. On n'en connaît pas la raison. Je pense que ce n'est pas au Conseil d'arrondissement de se prononcer ce soir sur sa titularisation, a fortiori, quand il y a une dimension médicale au dossier et de dire aussi quand même que s'il peut être reclassé au sein du collège Jean Perrin, nous en serions tous et toutes très heureux. Donc au nom du groupe Paris en Commun, Mme SIMONNET, on vous propose de retirer votre vœu. Sinon, nous serons amenés à voter contre.

**M. PLIEZ**

Mme SIMONNET, souhaitez-vous retirer votre vœu ?

**Mme SIMONNET**

Oui, je souhaite retirer mon vœu et je souhaite apporter quelques précisions. D'abord, je souhaite vraiment féliciter les collègues de Jean Perrin de cet agent qui ont montré toute leur solidarité, qu'ils ne l'ont pas laissé seul dans cette situation quand même extrêmement compliquée. Imaginez-vous quand même, on ne peut que constater, qu'en 6 ans, la Ville a visiblement très mal géré cette situation. Mettez-vous à la place de cet agent. La violence que cela peut être de se voir tout d'un coup menacé de licenciement alors qu'il n'a commis strictement aucune faute et que cette situation était vraiment extrêmement problématique. Je constate également que si la Ville et la Mairie du 20<sup>e</sup> avaient mieux, et plus rapidement, avec la Mairie centrale, répondu aux différentes alertes, la situation aurait pu se passer de ce vœu au Conseil d'arrondissement. Moi, ce que je constate, c'est que le vœu au Conseil d'arrondissement a pu accélérer un certain nombre de réponses. Je suis satisfaite qu'aujourd'hui, ce qui n'était pas complètement la réponse qui m'était faite par ailleurs en fin de semaine dernière, d'où, je pense, l'utilité d'avoir pu déposer ce vœu, la suspension du licenciement est extrêmement importante. L'engagement qui a été redit publiquement ce soir de trouver une solution, une proposition de reclassement, est une bonne mesure. Évidemment, tous les souhaits du vœu ne sont pas exaucés, et je peux comprendre que d'un point de vue, je dirais, réglementaire, ils ne peuvent pas forcément l'être en l'état, comme notamment le fait qu'il puisse retourner au collège Jean Perrin et puisse être titularisé. Néanmoins, avec les engagements publiquement qui viennent d'être pris ce soir, je retire ce vœu.

### M. PLIEZ

Je vous en remercie. Moi, j'en profite pour remercier Anne BAUDONNE qui suit cette affaire comme bien d'autres au nom de sa délégation.

### Mme SIMONNET

Monsieur le Maire, évidemment que ce vœu a été fait en accord avec l'intéressé lui-même et avec les enseignants. Jamais je ne me serais permise d'apporter ce sujet sans l'aval des concernés.

### M. PLIEZ

Je vous en remercie. Donc merci encore à Anne BAUDONNE pour tout le suivi qu'elle fait dans le cadre de sa délégation sur ces situations délicates de ce type. Je vous invite à vous prononcer... Non, du coup, on ne se prononce pas, et à passer au prochain vœu. Le prochain vœu est présenté par François-Marie DIDIER, les élus du groupe Changer Paris du 20<sup>e</sup>, qui concerne l'ESI 73 rue Saint Fargeau.

- **V20-2022-043 : Vœu concernant le projet d'ESI 73 rue Saint Fargeau, présenté par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>.**

### M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Dans ce vœu, je demande tout simplement que vous suspendiez le projet de centre d'accueil de jour pour SDF au 73 rue Saint Fargeau et que vous lanciez une consultation publique sur ce projet. À travers ce vœu, je me fais le porte-voix des habitants du 20<sup>e</sup> qui sont opposés à ce projet et qui, depuis plusieurs semaines, s'organisent et se mobilisent. Comme eux, je regrette profondément le manque de concertation et d'information concernant ce projet alors qu'il est prévu depuis plus d'un an, puisque la fondation de l'Armée du salut a signé le bail en novembre 2020. Je crois d'ailleurs que les Parisiens qui nous écoutent souhaiteraient vous entendre sur le sujet, et savoir, Monsieur le Maire, depuis quand avez-vous été informé de ce projet ? Manque de consultation des habitants et des copropriétaires qui ont appris ce projet par la voie d'un panneau d'affichage 4 mois après la signature du bail par l'Armée du salut. Manque d'informations des élus de l'arrondissement alors que ce projet est structurant pour le 20<sup>e</sup>. Aucune réunion d'informations préalable n'a été organisée avec eux. Et nous avons découvert ce projet dans une délibération du Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre qui concernait plusieurs projets d'aide aux personnes en situation de grande précarité que notre groupe vote évidemment chaque année. Donc je regrette cette façon de faire. Et c'est la raison pour laquelle j'avais déposé, après le Conseil d'arrondissement, un vœu au Conseil de Paris qui demandait une consultation des habitants et contre lequel vous avez voté. Dans le premier journal municipal de votre mandature, vous avez dit : « Le 20<sup>e</sup> doit être un arrondissement dans lequel chacune et chacun peut participer à la prise de décision. » Un an et demi après votre élection, les habitants du 20<sup>e</sup> ont bien compris que ce n'était qu'une posture de votre part. D'ailleurs, beaucoup appellent à votre démission après le projet de salle de shoot rue Pelport en septembre dernier et ce nouveau projet. Je trouve que c'est extrêmement grave pour notre arrondissement. Et plutôt qu'apaiser la situation et les tensions, vous vous enfermez encore et toujours dans vos certitudes. Au-delà de ces considérations, ce projet pose surtout un certain nombre de questions de droit et c'est le cœur du sujet. Vous en êtes parfaitement conscient car vous avez parlé de ce projet comme d'un projet hypothétique lors de la réunion publique en visioconférence le 17 janvier dernier. Comme vous n'êtes pas à un paradoxe près, vous souhaitez faire ce projet quoiqu'il en coûte. Alors pourquoi persévérer ? Les impôts des Parisiens ne doivent pas enrichir un propriétaire privé qui a menti aux copropriétaires sur la nature du projet et des travaux à réaliser depuis plusieurs mois. Les impôts des Parisiens ne doivent pas non plus servir à préserver les intérêts de l'Armée du salut qui a fait preuve de négligence dans ce projet et qui aurait dû s'assurer...

### M. PLIEZ

Il vous reste 10 secondes.

**M. DIDIER**

... pardon, d'un bail de 5 ans pour un loyer de 280 000 € par an. Donc comme les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, je ne suis pas opposé à ce que l'on vienne en aide aux personnes sans domicile fixe. Au contraire ! Et nous respectons tous l'Armée du salut qui, depuis 150 ans, s'occupe des plus démunis avec un engagement sans faille.

**M. PLIEZ**

Votre temps de parole est écoulé.

**M. DIDIER**

Mais pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, je vous demande, Monsieur le Maire, de tenir compte des préoccupations des habitants et de suspendre ce projet. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Alors j'ai trois demandes de prise de parole : M. BAUDRIER, M. SAUVAGE puis M. JALLAMION et Mme SIMONNET. M. BAUDRIER. On ne vous entend pas.

**M. BAUDRIER**

Bon, eh bien, je ne peux pas faire mieux. Je suis sur mon téléphone. M. DIDIER, je pense que votre vœu est vraiment, je pense, lamentable. Je suis très déçu que... nous sommes très déçus que vous puissiez tenir de tels propos, parce qu'il faut voir de quoi on parle : il y a eu la Nuit de la Solidarité il y a quelques jours, nous sommes en hiver et malheureusement il y a beaucoup de personnes sans abri qui passent la nuit dehors et qui ont bien besoin de tels lieux pour les aider à survivre. Ça devrait être une priorité et ça devrait rassembler l'unanimité d'entre nous de soutenir de telles initiatives. Qu'il y ait des inquiétudes de la part d'habitants, de riverains - c'est des inquiétudes qui se sont exprimées lors de la dernière réunion publique à laquelle nous avons, pour beaucoup d'entre nous, participé - en particulier sur la dévalorisation de leurs biens, pourquoi pas ? C'est souvent le cas d'ailleurs quand il y a des investissements qui modifient l'urbanisme et la réalité d'un quartier. Mais de fait l'expérience prouve, et il y a des expériences réussies comme la bagagerie 20 située rue Louis Ganne qui fonctionne bien où il y a tous les jours des sans domicile fixe qui viennent pour laisser quelques bagages. Il faut d'ailleurs féliciter les très nombreux bénévoles et habitants qui les aident à vivre avec ce type d'équipement qui ne pose aucun problème au voisinage. Notre but en tant qu'élus, nous devrions être solidaires des sans domicile fixe, devrait être plutôt à rassurer et à ne pas attiser les peurs. Ce que vous faites avec ce vœu, c'est attiser des peurs. C'est pour ça qu'il me semble vraiment lamentable. C'est pour ça que les élus du groupe communiste voteront contre.

**M. PLIEZ**

M. BAUDRIER, on va être obligé de vous interrompre parce qu'on vous entend très mal même si, de mon côté, j'entendais légèrement. Donc je vous propose de mieux vous connecter et de reprendre votre propos après que Maxime SAUVAGE, Michel JALLAMION et Mme SIMONNET qui ont demandé la parole l'aient prise. Je vous propose de vous reconnecter mieux. M. SAUVAGE.

**M. SAUVAGE**

Merci, Monsieur le Maire. M. François-Marie DIDIER, votre vœu porte sur un projet qui est porté par l'Armée du salut et qui s'est mise en lien avec un propriétaire privé pour ouvrir un Espace Solidarité Insertion. Ce projet, nous le soutenons, à Paris en Commun, car il répond à un objectif double. À la fois il répond à un diagnostic territorial partagé par la Ville de Paris, par la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement et par l'État sur le fait qu'il est nécessaire d'ouvrir un ESI dans le 20<sup>e</sup>, qui n'en compte qu'un aujourd'hui à destination des femmes victimes de violence. On le soutient également parce qu'il est cohérent avec notre programme municipal où nous annonçons aux habitantes et aux habitants du 20<sup>e</sup> auprès de qui on sollicitait leur suffrage, le renforcement des capacités de domiciliation des sans domicile fixe dans l'arrondissement. Donc ce futur ESI permettra aux grands exclus, qui sont nombreux dans notre arrondissement à fréquenter le site, de pouvoir à la fois se

domicilier et d'accéder à leurs droits, de bénéficier d'un accompagnement social de qualité et enfin, d'avoir accès à plusieurs services en matière d'hygiène. Et on a toute confiance en l'Armée du salut dont le travail est reconnu par toutes et tous pour l'ouverture et le bon fonctionnement de ce centre. Les 16 ESI existants aujourd'hui à Paris montrent que ce modèle fonctionne bien. Aussi d'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous sous-entendez dans votre vœu que cela porterait au cadre familial et résidentiel du quartier. Je me demande vraiment les sous-entendus qu'il y a derrière ce passage-là et je crains de trop les comprendre. Il y a aussi une dimension juridique, et vous l'avez dit, à ce projet qui regarde le propriétaire, les copropriétaires du 73 et l'Armée du salut. C'est un fait. Et comme j'ai pu le dire à la délégation que nous avons reçue avec le directeur de cabinet au nom du Maire du 20<sup>e</sup> samedi, il y a des procédures qui existent et qui doivent aller à leur terme. C'est pourquoi d'ailleurs les deux premiers attendus de votre vœu sont d'ores et déjà satisfaits. Donc j'appelle la majorité et tous les membres du Conseil d'arrondissement à rejeter ce vœu aussi largement que votre manque d'élégance dans sa présentation ce soir.

#### **M. PLIEZ**

La parole est à M. JALLAMION.

#### **M. JALLAMION**

Je me permets d'intervenir parce qu'on n'entendait pas trop Jacques BAUDRIER pour dire simplement qu'en effet, le rôle d'un élu, c'est d'expliquer des choses, c'est d'expliquer les raisons de cette solidarité que l'on demande en effet, aux Parisiens, en finançant en effet ce centre qui est un accueil de jour et qui permet à des personnes qui sont éloignées évidemment d'un... bien généralement d'un travail mais du reste, pas toujours, parce que certains travaillent et sont tout de même à la rue. Il permet également à des mal-logés qui n'ont pas accès à des toilettes, qui n'ont pas accès à des douches de pouvoir évidemment venir la journée dans ce centre. Ce que je trouve totalement hallucinant, en réalité, ce sont les arguments que vous développez et que vous développez en réunion publique avec, comme seule boussole, puisque cela a été dit, soit la hauteur du prix de l'immobilier des biens qui se trouvent dans cet immeuble puisque c'est de cela dont il s'agit en réalité, en tout cas, c'est cela qui semble motivé puisqu'ils le disent, les copropriétaires, des stigmatisations de la part des gens qui se trouvent à la rue. On a entendu des choses en disant : « Ce sont des camés. Ce sont des gens qui vont... Nos enfants ne seront plus protégés dans le quartier. » Enfin, des termes assez forts. Et par vos propos, et je le regrette, en fait, vous les alimentez et vous jetez de l'huile sur le feu. Je regrette du reste que les personnes qui étaient présentes à la dernière réunion publique que l'on a organisée, en tout cas, en visio du fait du COVID, n'aient pas participé alors qu'elles le souhaitaient et qu'on a mis les moyens pour qu'elles puissent le faire à la nuit des solidarités. Et vous auriez vu, comme nous, des sans-abris qui, en fait, sont éloignés encore des différents dispositifs sociaux que l'on a, des centres de santé qui sont éloignés, en effet, qui ne connaissent pas les adresses des centres de repos de jour. C'est bien dommage. Très personnellement, la phrase a été citée évidemment par Maxime SAUVAGE, mais je ne sais pas ce que vous, vous apprenez à vos enfants, mais moi, je ne les apprends pas à avoir peur des gens qui sont dans la rue. Au contraire, je souhaite que tous, on les éduque pour qu'ils puissent comprendre que ceux qui ont la chance d'avoir un toit aident ceux qui n'en ont pas. Et que notre société cesse, en effet, de stigmatiser des personnes qui sont déjà assez touchées par la vie. Et cela leur arrive à eux. Mais demain, ça peut arriver à l'un d'entre nous. Ça peut arriver à l'une des personnes qui aujourd'hui manifestent contre eux dans la rue. Et je trouve malvenu que nous ne soyons pas unis sur ce projet. Enfin, pour en terminer, Maxime SAUVAGE l'a dit à juste titre, les problèmes juridiques ne sont pas de notre ressort. Mais je tiens à dire, moi, au nom du groupe Communiste et Citoyen que l'on espère qu'encore aujourd'hui, malgré le détricotage qu'ont fait les gouvernements successifs, notre loi permette encore à l'intérêt général de prédominer sur les intérêts particuliers. Donc bien évidemment, nous appelons à voter contre ce vœu.

#### **M. PLIEZ**

La parole est à Mme SIMONNET.

#### **Mme SIMONNET**

D'abord, je voudrais saluer d'autres habitants du quartier Saint Fargeau qui ont lancé cette pétition : « Quartier Saint Fargeau, plus que jamais solidaire avec les plus démunis. » J'invite toutes celles et

ceux qui pensent également que le 20<sup>e</sup> doit afficher sa solidarité à partager et à signer cette pétition. Néanmoins, je voudrais quand même revenir sur les arguments parfois très contradictoires qui sont partagés par ceux qui sont opposés par ce centre d'accueil de jour. Il y a un argument que je partage, et je l'ai déjà exprimé dans les réunions publiques, c'est lorsqu'ils disent que le prix finalement, quand on compare le prix auquel a été vendu ce local et ce que le propriétaire privé va en retirer en termes de loyer va correspondre à une certaine somme importante que la Ville va devoir reverser, la Ville et l'État, en subvention pour l'Armée du salut. Je le redis ici, si la Ville avait pu préempter le local, elle aurait pu donc économiser de l'argent et permettre au contraire à l'Armée du salut d'avoir des financements vraiment sur ces projets et pas pour enrichir un propriétaire privé. Néanmoins, j'estime que cette critique-là n'a pas à nous conduire à nous opposer à l'ouverture de ce lieu. Est-ce que ce lieu répond à l'intérêt général ? Est-ce qu'aujourd'hui, pour les personnes en situation de sans-abri, est-ce qu'il y a suffisamment de structures d'accueil de jour ? Non ! Est-ce qu'il y a suffisamment de structures d'hébergement ? Non ! Donc je souhaiterais d'ailleurs que l'État ouvre d'autres structures d'hébergement et que le département aussi en assume une part de responsabilité, notamment vis-à-vis des mineurs isolés étrangers dont c'est la compétence. Donc vraiment, je pense, par ailleurs, pour avoir entendu un certain nombre de commentaires dans les deux réunions publiques qui se sont tenues, que, hélas, une motivation forte révèle une peur de ce que représentent les personnes, hommes et femmes, sans-abri. Il faut au contraire que nous, toutes et tous, ici, élus, citoyens, nous luttons contre un certain racisme social qui se développe et qui fait croire que parce qu'on met en place une structure d'accueil de jour, on contribuerait à dégrader un quartier, on contribuerait à développer de l'insécurité, on contribuerait à rompre l'harmonie familiale et de mixité sociale de ce quartier. C'est notamment ce que j'ai entendu. Moi, ce qui m'a le plus choqué, c'est une frange la plus radicalisée qui a pu, à un moment donné, scander : « Pas de ça chez nous ! Pas de ça chez nous ! » Si, moi, je trouve que c'est une bonne chose qu'il y a un centre d'accueil de jour qui s'ouvre parce que les activités qui y seront menées, d'accueil, de remise en forme, de tout simplement prendre un café ou bien les cours répondent à l'humanité nécessaire. Évidemment qu'il faudrait par ailleurs une tout autre politique vis-à-vis du logement et de l'accès au logement d'abord pour pouvoir lutter contre le sans-abrisme, ce que le Gouvernement ne fait pas, et selon moi, la Ville fait insuffisamment. Malgré toutes les critiques que je peux porter sur la façon dont les politiques sont conduites aujourd'hui vis-à-vis des sans-abris, je soutiens l'ouverture de ce centre et j'invite les citoyens et citoyennes du 20<sup>e</sup> à le soutenir également. Et je voterai contre ce vœu. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Alors j'ai encore des prises de parole que j'ai... Alors voilà, Mme GUHL. Mme GUHL.

#### **Mme GUHL**

Moi, je suis vraiment choquée, je suis vraiment scandalisée par vos propos, M. DIDIER. Vraiment ! Comment pouvez-vous, ici, dans le 20<sup>e</sup>, continuer à mettre de l'huile sur le feu, enfin, j'allais dire sur le feu de la peur de l'autre puisqu'en fait, c'est de ça dont il s'agit : de la méconnaissance de qui sont les personnes à la rue, de la peur du pauvre, du plus pauvre. Au lieu d'éclairer les habitants sur ce qu'est l'insertion et l'insertion des plus fragiles et les sans-abris sont sans doute les plus fragiles d'entre nous, au lieu d'informer ce que signifie que l'insertion, c'est-à-dire de commencer effectivement par un accueil de jour, par le fait de pouvoir boire un café, de prendre une douche, de récupérer un peu d'estime de soi au lieu, effectivement, de permettre, de nous permettre de tendre la main à ces personnes en grande difficulté, vous participez à une espèce de brouhaha public qui, moi, je l'avoue, m'étonne beaucoup sur ce thème. Sur ce sujet, je pensais qu'en fait, dans le 20<sup>e</sup>, nous étions solidaires. Je pensais qu'on était beaucoup plus nombreux, toutes et tous, émus de voir des gens encore ...

#### **M. PLIEZ**

Mme GUHL, nous vous avons perdue. Je vous redonnerai la parole. Et je propose à Lila DJELLALI de prendre la parole.

#### **Mme DJELLALI**

Merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris sur la totalité de ce qui vient d'être dit et le fait de voter contre ce vœu. Tout simplement parce que jusqu'à aujourd'hui, beaucoup d'entre nous n'ont pas pris la

parole, même pendant la réunion dont vous avez assisté également et où vous avez mis, comme le disait Mme GUHL, de l'huile sur le feu, voire soufflé sur les braises, voire engendré tout ça, peut-être même en amont. Les accusations sont graves de ma part. Et je les tiens publiquement parce que quand je viens avoir que malgré une concertation, malgré une réunion où vous étiez présents, vous avez pu aussi entendre la volonté de chacun et de chacune des citoyens, des citoyennes de certains habitants et les habitantes de ce quartier qui étaient là pour aussi dire : « Nous accueillons à bras ouverts, à cœur ouvert et à esprit ouvert. » malgré tout ça, que vous mainteniez un vœu et que vous veniez avec des paroles qui sont extrêmement dures, on est beaucoup autour de ce Conseil municipal à être des anciens militants ou toujours des militants à avoir ouvert des bâtiments vides et surtout dans de très beaux quartiers où on a été aussi accueillis à bras ouverts, où on se rendait compte aussi, toutes et tous, de cette situation. Pour vous rassurer, pour avoir longtemps milité, avoir dormi dans ces bâtiments avec des SDF, avec des gens qui avaient un travail mais qui n'avaient pas de logement, avec des gens qui avaient une famille mais qui n'avaient pas de quoi loger ni nourrir leur famille, mais je vous dis, ici, présente, je suis toujours vivante. Il ne s'est rien passé. Tout va bien. On continuera le combat. Réellement, c'est avec fierté que je voterai contre ce vœu. Et j'espère qu'à l'unanimité nous pourrions faire la même chose. Merci à vous.

**M. PLIEZ**

Merci beaucoup, Lila DJELLALI. Est-ce qu'Antoinette GUHL est revenue ? Sinon, Jacques BAUDRIER, s'il souhaite reprendre la parole.

**Mme GUHL**

Je suis revenue. Je ne sais pas si vous m'entendez.

**M. PLIEZ**

Oui, c'est bon, Antoinette GUHL. Vous pouvez parler.

**Mme GUHL**

Excusez-moi ! Donc je disais que nous croisons souvent dans le 20<sup>e</sup> et à Paris des personnes sans-abri et que ça provoque une grande émotion. C'est vrai que le nombre de lieux d'hébergement, de lieux d'accueil, de lieux d'insertion pour les personnes sans-abri est très en-deçà de ce dont on a besoin aujourd'hui à Paris et dans le 20<sup>e</sup>, et que donc s'opposer à celui-ci et participer, j'allais dire, à cette méconnaissance de ce qu'est le sans-abrisme, oui, ça me choque en fait de la part d'élus parce que je crois que beaucoup plus intéressant pour nous, au contraire, de sensibiliser à la difficulté de l'insertion. Moi, pour avoir travaillé avec des personnes sans-abri dans l'insertion par l'activité économique, je sais que les difficultés rencontrées sont très, très loin d'être des difficultés liées à la délinquance ou ce genre de choses. Mais c'est plutôt effectivement un réapprentissage de la vie sociale, des relations humaines, des relations, j'allais dire, normales. Tout ça, ça se travaille petit à petit avec ce type de centre. En tout cas, en ce qui concerne les Écologistes, vous l'avez compris, nous, nous soutenons totalement la création de cet espace. Voilà, je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Bonsoir à toutes et tous ! Avant de répondre à M. DIDIER, je tiens à redire plusieurs choses aux habitantes et aux habitants qui nous écoutent. D'abord, que notre majorité continuera à apporter des politiques de solidarité à destination de tous les publics, que ce soit effectivement les sans domicile fixe mais aussi toutes celles et tous ceux qui peuvent, à un moment donné de leur vie, avoir besoin, après un accident de parcours, de l'aide de la collectivité. La deuxième chose, c'est que nous regrettons que le propriétaire bailleur du local n'ait pas, comme nous le lui avons demandé, prévenu la copropriété avant l'installation du panneau de travaux. Également, je voulais rappeler que nous entendons les inquiétudes légitimes et que nous continuerons à consulter pour ajuster le projet et rassurer les habitantes et les habitants quant au parcours de prise en charge des personnes dans ce

lieu, notamment avant et après les horaires d'ouverture. Rappeler également qu'il s'agit bien d'une mutualisation des équipes de la fondation, mais pas du tout des publics et que ce lieu est d'abord destiné aux SDF du 20<sup>e</sup> arrondissement et de quelques quartiers limitrophes qui sont aussi des habitantes et des habitants comme les autres, même s'ils n'ont pas de toit la nuit. Et qu'enfin, notre objectif est bien d'offrir une solution pérenne d'accès au logement et comme on a pu le démontrer, notamment avec le Maire, en allant poser la première pierre d'une pension de famille de 25 places dans le sud de l'arrondissement, il y a deux semaines de cela. Je tiens par ailleurs à rappeler que non, les SDF ne sont ni des délinquants ni des menaces pour les enfants ou les personnes âgées, ni des toxicos ou que sais-je encore, comme nous l'avons, hélas ! bien trop entendu ces derniers jours. Mais au contraire, et dans leur grande majorité, des personnes qui nous ressemblent et dont on ne soupçonnerait pas, en les croisant au quotidien au détour d'une rue qu'elles galèrent pour dormir au chaud la nuit dans leur voiture ou dans des cachettes urbaines, loin des regards et rarement sur des trottoirs en bas de grands ensembles immobiliers. Pour en revenir à votre vœu, M. DIDIER, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, vous avez été très mutique lors du vote de la subvention de notre Conseil et vous l'avez votée. Vous l'avez dit. 15 jours plus tard, vous déposiez un vœu en Conseil de Paris dans lequel vous paraissiez plutôt favorable à quelques conditions. Mais je vous rappelle que ces conditions étaient satisfaites. Par ailleurs, ce soir, le 24 janvier, vous vous opposez désormais à cet équipement en demandant une enquête d'utilité publique notamment. Or, une enquête d'utilité sociale commandée par la DRIHL et la DASES en 2017 a déjà démontré l'insuffisance des lieux d'accueil dans l'arrondissement et des zones blanches de maraudes. Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 24 janvier, vous avez eu trois positions différentes. Pendant ce temps-là, la majorité a rencontré les Conseillers de quartier à deux reprises de TPSF, a organisé deux réunions publiques et installera prochainement un comité de suivi avec les riverains. J'avoue, du coup, ne plus bien comprendre votre position. Ma question est donc très simple, M. DIDIER : « Êtes-vous pour ou contre l'installation de cet établissement dont les études démontrent la nécessité ? Et êtes-vous pour ou contre que nous nous donnions les moyens, dans notre arrondissement, de lutter contre la grande exclusion ? » A vrai dire, c'est une question rhétorique puisqu'on connaît la réponse, toutes et tous ici présents. Et je vous invite personnellement à prendre attache avec vos amis Maires des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements qui, pour le coup, eux, prennent la part de lutte pour les solidarités et contre la grande exclusion, l'un ayant ouvert un accueil de jour récemment et l'autre accueillant un centre de domiciliation de plus de 15 000 adresses. Or, on va seulement en mettre 1 200 dans l'ESI prévu à Saint Fargeau. Tout cela pour dire qu'avec la majorité, nous allons continuer à convaincre les riverains et les riveraines afin d'assurer aux habitants de notre arrondissement qui n'ont pas la chance d'avoir un toit la nuit ou un domicile pérenne, qu'ils pourront avoir des lieux de repos et de répit en journée pour obtenir soutien psychologique, accès aux besoins de première nécessité, des petits encas, des douches, des machines à laver pour être accompagnés dans l'accès au droit dans leur réinsertion sociale et ce, avec des professionnels spécialisés et reconnus dans d'excellentes conditions matérielles.

### **M. PLIEZ**

Merci, Antoine ALIBERT. Je me dois de dire quelques mots puisque l'attaque était directe. Je dois dire, M. François-Marie DIDIER, j'attendais plus de dignité de votre part. J'attendais plus de dignité d'une personne qui, la première fois que je l'ai rencontrée après mon élection, m'a offert ce livre. Alors pour ceux qui ne le verraient pas bien : ça s'appelle « Les chiffonniers de Paris » d'Antoine COMPAGNON. Un signal qui m'était envoyé pour dire : « Nous ne sommes pas du même bord politique mais nous avons des convictions communes. » Quand on offre ce livre, c'est un clin d'œil à Zola, c'est un clin d'œil à la solidarité justement. Alors oui, j'attendais plus de dignité. Vous êtes un mauvais perdant, M. DIDIER, vous que 79% des habitants du 20<sup>e</sup> ont rejeté il y a 18 mois. Le projet, je ne vais pas redire ce qu'Antoine ALIBERT vient de dire. Ce projet, c'est d'abord celui de la fondation Armée du salut. C'est aussi celui de l'État, de la RATP. Alors, bien sûr, il peut susciter des inquiétudes pour les voisins, inquiétudes de l'inconnu. Il est de notre devoir de leur répondre, de les accompagner, de les rassurer. Je crois qu'après quelques jours où le projet est connu, deux réunions publiques, un courrier à l'ensemble des habitants et la proposition d'un comité de suivi sont les formes de réponse. Et nous continuons le dialogue comme Maxime SAUVAGE a pu le faire samedi en recevant une partie des personnes qui contestent ce projet. Mais ce projet, ça a été aussi le prétexte pour réveiller les esprits les plus réactionnaires : se réveiller en direct, se réveiller sur les réseaux sociaux où ils se défoulent allégrement. Admettons-le, mais que vous, vous encouragez cela, franchement, ce n'est pas digne d'un élu de la République. Je tenais à vous le dire. Je vous propose de passer au vote.

**M. DIDIER**

Je dois quand même m'exprimer, Monsieur le Maire. Si, vous y êtes tenu en fait. Monsieur le Maire, vous devez me poser une question.

**M. PLIEZ**

Non, je ne vous pose pas de question. Je vous répondais. Nous passons au vote parce que je ne suis absolument pas tenu à vous laisser une réponse. Ce coup-là, je ne vous le laisserai pas. C'est vous qui avez démarré. Ma réponse, c'est moi qui devais la faire. Elle est faite. Nous passons au vote.

**M. DIDIER**

Vous devez même demander si je maintiens mon vœu ou pas. Le règlement l'impose...

**M. PLIEZ**

Maintenez-vous votre vœu ? Maintenez-vous, votre vœu ? C'est oui ou non.

**M. DIDIER**

Étant donné que tout le monde a eu la parole dans un temps qui a dépassé le temps imparti, je souhaite répondre.

**M. PLIEZ**

Non, vous ne répondez pas.

**M. DIDIER**

Et notamment à titre personnel, Monsieur le Maire.

**M. PLIEZ**

Maintenez-vous, votre vœu ? Je pense qu'on ne va pas parler d'équipe, là. Je pense que n'est pas le moment. Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**M. DIDIER**

Je souhaite répondre.

**M. PLIEZ**

Donc le vœu est maintenu. Nous votons. Je vous prie de vous prononcer sur ce vœu.

**M. DIDIER**

Et ça donne des leçons de démocratie.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose de passer au point suivant.

**V20-2022-044 : Vœu relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la RIVP, sur proposition des groupes Paris en Commun et Communiste et Citoyens.**

**M. CHEVANDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Chez collègues ! Dans ce vœu, on réagit à la situation qui est vécue par un grand nombre de locataires de la RIVP qui subissent aujourd'hui une augmentation du prix du gaz à la suite d'une défaillance d'un des prestataires de la RIVP. D'abord, j'aimerais revenir brièvement sur le contexte. La hausse des prix de l'énergie, la hausse des prix des matières premières, l'inflation, tout ce qui aujourd'hui contribue à limiter le pouvoir d'achat des Françaises et des Français et notamment des ménages qui sont le plus en difficulté et qui sont le plus impactés par la hausse des dépenses courantes et nécessaires, et évidemment, la question de l'augmentation du prix de l'énergie. Dans ce contexte-là, la Ville de Paris propose trois types de réponse, notamment à l'augmentation du coût de l'énergie. Évidemment, d'abord, une réponse sur le long terme, c'est de continuer et d'accélérer l'effort en faveur de la transition énergétique du bâti. Je rappelle que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, sur 30 000 logements sociaux gérés par les bailleurs de la Ville de Paris, il y en a 10 000 qui font l'objet en ce moment d'une réhabilitation énergétique d'un plan climat qui est en cours passé ou voté. Ce qui est significatif. Par ailleurs, évidemment, la Ville de Paris accompagne de nombreuses copropriétés privées. C'est une première réponse. La deuxième réponse, elle est plus immédiate. Elle est liée à la crise de l'énergie actuelle puisque la Ville de Paris a récemment, lors du dernier Conseil de Paris, augmenté deux dispositifs qui sont destinés aux familles, aux ménages à revenus modestes qui sont le FSL énergie et Paris énergie familles. Enfin, la Ville de Paris et ses bailleurs ont obtenu l'engagement des fournisseurs des bailleurs sociaux de maintenir leur prix pendant deux ans au moins jusqu'en 2022. C'est un de ces fournisseurs qui a fait défaillance au mois de décembre à la RIVP laquelle s'est retrouvée menacée du jour au lendemain de ne plus pouvoir alimenter les chaufferies collectives de 15 000 logements dans tout Paris. Donc elle a dû prendre un nouveau contrat, un nouveau concessionnaire en urgence négociant les prix du contrat au coût de l'énergie à ce moment-là. Donc ça a eu pour conséquence immédiate une augmentation de la mensualisation pour un certain nombre de locataires. Dans ce contexte-là, nous demandons 4 éléments. Le premier, c'est que la RIVP renforce, accentue son accompagnement, l'accompagnement de ces locataires pour garantir un recours au droit effectif et amortir au maximum les effets de la rupture unilatérale de contrat. Deuxièmement, que la Ville étudie les possibilités d'étendre ces dispositifs à des catégories sociales aujourd'hui non couvertes par les deux dispositifs dont je parlais à l'instant, et notamment les personnes isolées et les couples sans enfant, et par ailleurs, d'envisager que les bailleurs, notamment la RIVP puissent augmenter leur participation à ces fonds. Également, on demande à ce que la RIVP reverse à ses locataires les sommes qui résulteraient des dédommagements consécutifs aux procédures juridictionnelles engagées contre le fournisseur défaillant. Enfin, mais c'est plus du domaine réglementaire, qu'on puisse renforcer la responsabilité des prestataires défaillants pour protéger davantage tous les locataires, toutes les personnes qui pourraient être victimes, à l'avenir, d'autres prestataires qui viendraient menacer de couper le gaz en plein hiver à des milliers de ménages modestes. Donc c'est ces propositions-là que nous portons dans ce vœu qui est présenté par le groupe Paris en Commun et le groupe Communiste.

**M. PLIEZ**

Il y a des vœux qui se croisent. Mais chaque vœu sera présenté à tour de rôle. Donc j'ai une demande de parole de Michel JALLAMION puis une demande de parole de Danielle SIMONNET.

**M. JALLAMION**

Monsieur le Maire, simplement... je ne reviens pas évidemment sur ce que Thomas a dit. Évidemment que l'on partage, comme c'est le vœu. Mais disons, concernant la politique générale et les raisons de cette crise, on souhaitait que le groupe Communiste quand même revenir quelques minutes dessus car aujourd'hui, ce sont 13 millions de personnes qui sont en situation de précarité énergétique en France. Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter. Donc il ne cesse d'augmenter pour deux raisons. La première évidemment, c'est les crises internationales en réalité, et notamment celles qui se cristallisent autour de la Mer noire et celle autour de la Mer noire évidemment ne sont pas sans conséquence sur le prix du gaz justement. Mais l'augmentation globale de l'énergie pour notre pays est liée à la privatisation. La nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi NOME fait pire que la concurrence libre et non faussée puisqu'elle impose à EDF de vendre l'électricité à prix coûtant à

ses concurrents. Rien qu'en décembre, la décision du Gouvernement d'augmenter de 20 térawatts, c'est-à-dire 20 milliards de kilowatt/heures supplémentaires crée pour EDF 8 milliards d'euros de perte, ce qui évidemment va être payé, d'une façon ou d'une autre, par les contribuables et les usagers français. S'ajoute à cela évidemment ce qui vient de se passer pour les Parisiens, c'est-à-dire que des fournisseurs de gaz ne tiennent pas leurs engagements financiers et rompent en plein hiver leur contrat avec la RIVP. La RIVP s'est trouvée donc devant l'obligation, évidemment, de trouver un prestataire en urgence, en plein hiver, au plus haut coût du marché ; donc dans une situation assez ubuesque. Puisqu'en fait, elle n'a pas le choix. C'est-à-dire nous n'avons pas le choix que, enfin, la RIVP n'avait pas d'autres choix que de prendre le marché à prix coûtant, donc de ne plus avoir aucune marge de négociation. La Ville de Paris, Thomas l'a rappelé, en fait, elle est déjà mise à rude épreuve par les désengagements successifs de l'État. Elle est sur un domaine qui normalement devrait relever de la solidarité nationale et de la responsabilité de l'État. Et là encore, elle est obligée de pallier à ces manques. Le Conseil de Paris a en effet voté dès décembre le renforcement significatif de l'ensemble des dispositifs. Thomas l'a dit, 30% pour la FSL énergie et Paris énergie familles et également l'apport des bailleurs sociaux de la Ville de 4 à 6 € par foyer. Alors on a tout à fait conscience de l'effort conséquent financier qu'a réalisé la Ville. Mais on pense en effet qu'au vu de la situation dans lequel sont les Parisiens, et notamment des personnes qui ne sont pas couvertes aujourd'hui par les aides de notre Ville et qui vont se retrouver en difficulté financière, que l'on doit faire un effort supplémentaire. Donc nous tenons à remercier notamment le cabinet et Thomas également et le groupe PEC de travailler en ce sens avec la Ville, et également avec le cabinet de Ian BROSSAT pour que tout cela soit possible et qu'on réussisse à améliorer le cadre de vie et surtout le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

#### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Danielle SIMONNET.

#### **Mme SIMONNET**

Je remercie M. JALLAMION d'avoir rappelé que quand même l'origine de cette histoire et de cette crise actuelle, c'est la privatisation du secteur de l'énergie. Je rajouterai également, et c'est dommage, ça n'a pas du tout été évoqué ni dans la version écrite ni dans la version orale, le refus du Gouvernement de bloquer les prix avant les hausses. On n'en serait pas là, sinon. Puis moi, ce que je trouve dans votre vœu, franchement, c'est que vous rappelez des engagements qui ont déjà été pris. La RIVP a déjà pris l'engagement, fort heureusement, de reverser à ses locataires les sommes qui résulteraient du dédommagement consécutif à des procédures juridiques. Heureusement ! Il ne manquerait plus que ça. De fait, les locataires ont déjà reçu les formulaires qui expliquent comment fonctionne la prime inflation, le chèque énergie, le FSL énergie et Paris énergie familles. Donc le problème n'est pas là. Je pense que ce vœu, il est quand même en-deçà de la situation. C'est 40 € par mois en moyenne. C'est-à-dire c'est un doublement des factures énergie. Et moi, ce que je ne comprends pas, c'est que Paris Habitat et ELOGIE-SIEMP ne sont pas dans cette situation-là. Donc ces deux autres bailleurs ont dû réussir à anticiper que les contrats ne puissent pas se rompre. Moi, je trouve que vous ne donnez pas assez d'éclaircissement sur pourquoi la RIVP a-t-elle si mal agencé son contrat pour en arriver à cette situation. Moi, je déplore quand même. Il y a eu un sacré silence du Président de la RIVP, un sacré silence des élus parisiens sur cette situation. Aujourd'hui, on est complètement en-deçà. Je présenterai, à l'occasion de mon vœu, d'autres solutions dans le rapport de force aussi vis-à-vis des fournisseurs qui se gavent et vis-à-vis du Gouvernement qui les laisse se gaver sur le dos, pas simplement des locataires, parce que ça, c'est totalement inacceptable, mais aussi avec des conséquences plus globales au niveau de la société. Ça n'est pas acceptable qu'on laisse les prix de l'énergie exploser comme cela, parce que je rappelle, le coût de la production de l'énergie, lui, n'a pas absolument pas changé. Donc l'explosion des prix de l'énergie, c'est l'explosion des profits des distributeurs d'énergie. Néanmoins, je voterai pour parce qu'il n'y a rien qui va dans le mauvais sens. Mais franchement, on est bien en-deçà.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Alors j'ai Jérôme GLEIZES qui demande une explication, une prise de parole. Je crois qu'après, nous pourrons passer au vote de ce premier vœu. Jérôme GLEIZES.

### **M. GLEIZES**

Le groupe Écologiste ne va pas participer à ce vote sur ce vœu pour la simple et bonne raison que nous avons déjà proposé ce vœu il y a un an en anticipant la hausse du prix de l'énergie et que donc nous avons déjà demandé l'augmentation du FSL énergie. Nous avons déjà demandé à ce que les bailleurs fassent le travail d'anticipation des hausses d'énergie. D'ailleurs, nous avons aussi anticipé cette augmentation. Donc nous avons fait un amendement budgétaire pour augmenter le FSL énergie et le rôle du CASVP et de la DASES pour aider les habitants à pouvoir payer les factures d'électricité et d'énergie. C'est pour ça que nous avons proposé un autre vœu, que je présenterai tout à l'heure, qui s'attaque vraiment à ce qui s'est passé et ce qui est nouveau par rapport au précédent, c'est-à-dire le fournisseur d'énergie E-Pango qui a rompu son contrat avec la RIVP.

### **M. PLIEZ**

Merci. Écoutez, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner le second vœu sur le même sujet présenté par Danielle SIMONNET. La parole est donc à Danielle SIMONNET.

**V20-2022-045 : Vœu d'urgence relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires RIVP, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise**

### **Mme SIMONNET**

Alors je me suis déjà exprimée tout à l'heure. Je pense qu'il faut, dans ce dossier, bien remettre en cause les responsabilités. Donc nous avons d'abord, la RIVP qui s'est retrouvée avec un défaut de contrat et qui a entraîné cette hausse complètement hallucinante de 40 à 50 € de charges pour les locataires de la RIVP pour le chauffage et l'eau chaude fonctionnant au gaz. C'est 15 000 logements parisiens qui sont concernés. Donc la situation est extrêmement catastrophique. Tout ça n'aurait pas eu lieu si le Gouvernement avait accepté de bloquer les prix de l'énergie avant leur augmentation et que, on le sait pertinemment, ces augmentations ne se justifient pas du fait d'une augmentation du coût de l'énergie, mais du fait de l'augmentation des profits des distributeurs d'énergie. Donc à travers le vœu, moi, je demande la chose suivante : que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il intervienne et pour que... puisqu'il est majoritaire à EDF, exige que EDF fournisse le gaz à la RIVP à un prix permettant de protéger les locataires de toute hausse de tarif, parce qu'il faut mettre le Gouvernement en face de ses responsabilités ; que, par contre, le cas échéant, la Mairie de Paris et la RIVP, à défaut de pouvoir garantir aux locataires de les protéger de toute hausse, s'engagent à prendre en charge la hausse des prix entraînée par le changement de fournisseur parce que ce que nous avons voté tout à l'heure, c'est-à-dire les hausses des aides, mais c'est une évidence totale. Et d'ailleurs, les engagements ont déjà été pris. Le fait que la RIVP doive poursuivre le fournisseur qui lui a fait défaut, la RIVP a déjà pris l'engagement. Et le fait que les... ce que la RIVP pourrait obtenir en termes de pénalité, le redistribuer aux locataires, la RIVP s'est déjà engagée à cela. Donc s'il vous plaît, présentons des vœux qui apportent quelque chose de nouveau par rapport à ce qui a été décidé au lieu de se moquer des locataires qui, eux, sont dans l'angoisse totale de ne pas pouvoir assumer ces dépenses énergétiques. Je rappelle que les locataires du logement social, pour une bonne part, ne savent pas en ce moment comment ils vont boucler leur loyer. Certains sont dans des situations catastrophiques. Je crains vraiment que là, les aides qui sont présentées soient totalement en-deçà de la réalité de la précarité sociale que subissent les locataires de la RIVP.

### **M. PLIEZ**

La parole est à Michel JALLAMION.

### **M. JALLAMION**

Moi, très sincèrement, je ne voulais pas intervenir. Mais là, après ce que je viens de dire Danielle SIMONNET, je suis obligé de le faire, enfin, je ne vois pas où est-ce qu'on se moque des locataires. On n'a pas simplement voté ; ou alors vous avez mal lu, les aides, c'est qu'on va... on demande à ce que les aides touchent des personnes qui aujourd'hui ne les reçoivent pas, également. Donc c'est bien plus que simplement une hausse de ces aides. C'est étudier les possibilités de permettre à des gens qui aujourd'hui ne sont pas en précarité énergétique mais qui demain peuvent le devenir de pouvoir être couverts en effet par le système d'aide. Donc je ne vois pas où est... de qui on se moque ? J'ai l'impression de... Vous, par contre, vous ne vous moqueriez pas de dire que la Ville de Paris demande à l'État de financer la RIVP ou je n'ai pas trop compris du reste le mécanisme. Mais comme si l'État aujourd'hui était à l'écoute de la Ville. Donc on peut toujours faire des villes demandant à l'État de faire en sorte, de rembourser l'ensemble des augmentations de l'ensemble des Français du prix de l'énergie. Mais très sincèrement, vous avez, vous-même, dit, et je vous en remercie, que justement la privatisation était, pour une grande part, responsable de cette augmentation du prix de l'énergie. Donc on voit bien ce n'est pas simplement évidemment ce que fait la Ville. Nous, ce qu'on essaie, c'est de pallier à des dispositifs que pourrait mettre en place l'État avec beaucoup plus de moyens. Mais manifestement, non seulement, il ne veut pas, mais comme je l'ai dit dans l'intervention précédente, il augmente la précarité énergétique par des mesures dispendieuses pour EDF notamment. Donc je crois que... je ne comprends pas en fait le sens de l'intervention que vous avez faite. Je le regrette. Donc le groupe Communiste et Citoyen votera contre ce vœu.

### **M. PLIEZ**

Deux demandes de prise de parole : Jérôme GLEIZES puis Thomas CHEVANDIER.

### **M. GLEIZES**

Bonsoir ! Nous sur ce sujet, le groupe Écologiste votera contre car ce vœu ne correspond pas à la réalité et qu'en plus, il a des implications qui sont illégales. Pourquoi il ne correspond à la réalité ? Ce qui devait arriver arriva. C'est-à-dire que l'augmentation du prix du gaz naturel entraîne une augmentation du coût pour pas mal d'énergies, que ça soit pour la CPCU qui est alimentée par le gaz ou que ça soit le gaz lui-même, que ce n'est pas la loi NOME qui explique la hausse du prix du gaz, que ce n'est pas du tout la recherche de dividendes pour les actionnaires de ces sociétés qui expliquent la fin du contrat. C'est d'autres raisons, c'est pour ça que nous expliquerons dans le prochain vœu pourquoi il faut s'attaquer au prestataire de service E-Pango et pas donc aux victimes collatérales. Alors pourquoi c'est illégal ? On peut le regretter mais malheureusement, un bailleur n'a pas le droit de se substituer au marché pour payer les hausses de factures. Cette hausse de factures n'est pas due au fait que les actionnaires veulent se mettre dans les poches, mais c'est dû donc au fait que le prix du gaz a plus que triplé. Il risque encore de tripler dans les mois à venir si les tensions ne se calment pas en Ukraine ou si elles ne se calment pas au Kazakhstan. Nous sommes dans une situation très tendue sur le prix du gaz. Et en plus, le gaz qu'on achetait autrefois, que ça soit le gaz en Algérie ou que ça soit le gaz de la Mer du nord est en train de se terminer. Donc aujourd'hui, le seul gaz que l'on achète, c'est du gaz qui vient soit du Kazakhstan, soit qui vient de la Russie ou soit qui vient du Qatar. Donc nous sommes dans une situation géopolitique qui fait que le prix du gaz naturel aura tendance de continuer à augmenter. Donc si aujourd'hui, on veut faire du gaz, c'est du biogaz qu'il faut faire et non du gaz naturel. D'ailleurs, la stratégie du Gouvernement par rapport à ça, dans une sorte d'accord avec les Allemands pour sortir de la taxonomie à la fois le gaz naturel et le nucléaire ne va pas aider à régler le sujet énergétique pour les Françaises et les Français.

### **M. PLIEZ**

Merci. Thomas CHEVANDIER. Je crois que c'est la dernière prise de parole sur ce deuxième vœu.

### **M. CHEVANDIER**

Merci, Monsieur le Maire. Moi, j'entends Mme SIMONNET qui nous explique avec notre vœu, on se moque des locataires. Moi, quand je lis le vôtre et quand je lis votre dispositif, j'ai plutôt l'impression que c'est vous qui vous moquez des locataires. La RIVP ne peut pas parce que pour des raisons réglementaires, prendre à sa charge les hausses de prix de l'énergie. La Ville de Paris n'est pas dans

son rôle non plus. Et vous le savez très bien. Et à chaque fois, c'est la même situation. Quand il y a des difficultés, nous, on essaie de les résoudre en l'occurrence en appelant à un renforcement des aides, en appelant à un travail social au plus près du terrain qui soit mené par les bailleurs sociaux justement pour limiter le taux de nos recours. Ça, c'est une réponse sérieuse. La réponse que vous faites, vous savez très bien que ce n'est ni le rôle de la Ville de Paris ni le rôle d'un bailleur social qui, par ailleurs, n'en a pas la possibilité de prendre à sa charge ces augmentations. Donc c'est, là aussi, de la pure démagogie. Vous le savez très bien. Là-dessus, c'est effectivement vous qui vous moquez des locataires. Moi, j'ai parfois l'habitude, dans certains des dossiers qu'on peut suivre ensemble dans le cadre de ma délégation, qu'il puisse y avoir une part de démagogie de votre part. Mais là, on est vraiment en plein dedans. Et moi, ça me met en colère parce que derrière, on instrumentalise aussi les difficultés sociales de tous les habitants qui se retrouvent confrontés à payer, eux, les conséquences de cette crise énergétique qui n'est ni la responsabilité de la Ville de Paris, ni la responsabilité de la RIVP.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

#### **M. PLIEZ**

Passons maintenant à l'examen du troisième vœu sur le même sujet déposé par l'ensemble des élu.e.s du Groupe Écologiste du 20<sup>e</sup> et soutenu par Sylvain INDJIC et les élu.es du groupe Génération.s. La parole est à Jérôme GLEIZES.

**V20-2022-046 : Vœu relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP, déposé par l'ensemble des élu.e.s du Groupe Écologiste du 20<sup>e</sup> arrondissement et soutenu par Sylvain INDJIC et les élu.es du groupe Génération.s**

#### **M. GLEIZES**

Un troisième vœu sur le sujet. Donc là, on va aller au cœur de l'affaire. C'est la rupture du contrat entre E-Pango et la RIVP. Depuis plusieurs années, nous avons eu la création d'entreprises qui ne sont pas des fournisseurs d'énergie, mais en fait sont des courtiers en énergie. Ce sont des entreprises qui achètent de l'énergie et qui après, le redistribuent à des clients comme la RIVP. Ici, la société s'appelle E-Pango. Cette société est en fait une société voyou qui n'avait pas anticipé la hausse du prix du gaz et que donc ne s'est pas retrouvée en capacité de fournir le prix du gaz au prix qu'ils avaient dans leur appel d'offres, qui ont rompu leur contrat. Cette entreprise, pour la petite histoire, elle est présidée par Mme LAUVERGEON, Mme LAUVERGEON est aussi la présidente de ORANO qui est l'ancienne AREVA. Donc on a affaire à quelqu'un qui est d'une stratégie énergétique assez difficile à suivre sur le long terme. En l'occurrence, ce que nous demandons à travers ce vœu, c'est-à-dire que la Ville de Paris doit condamner cette entreprise pour ses agissements qui peut l'assimiler à un véritable fournisseur voyou, c'est-à-dire qui rompt son contrat quand elle n'est pas en capacité d'y répondre. La Ville de Paris appelle aussi à la RIVP de prendre toutes les mesures possibles pour obtenir de la part d'E-Pango une compensation pour rupture abusive du contrat. Parce que c'est ça qui est important, c'est-à-dire que nous devons revenir vers cette entreprise et l'obliger à reverser le manque à gagner pour la RIVP. Donc le troisième élément qui est en conséquence de celui-là, donc celui-là, il est légal puisque ce que ne pouvait pas permettre la proposition de Mme SIMONNET, c'est que la Ville de Paris demande à la RIVP de s'engager à reverser l'intégralité de cette compensation aux locataires, et que donc dans l'attente, la Ville de Paris demande à ce que les services sociaux utilisent à la fois le FSL énergie et le Paris énergie familles pour permettre à ces familles de pouvoir supporter la hausse du coût de leur facture. Enfin, la Ville de Paris doit étudier - dans notre dernier attendu - doit étudier à l'aune du projet de réforme des règlements des aides municipales facultatives la possibilité d'élargir les conditions d'éligibilité à ces aides au public non couvert actuellement tel que les personnes isolées ou les couples sans enfant. Et je rajoute un dernier élément que nous n'avons pas mis là-dedans mais qui est défendu par les écologistes depuis longtemps, c'est être moins dépendant du gaz et donc de renforcer les réseaux de chaleur. Donc ça va faire aussi partie des aides en direction des locataires, c'est-à-dire être moins dépendant des

énergies fossiles et être plus en lien avec des énergies qui soient beaucoup plus renouvelables et beaucoup plus propres comme les réseaux de chaleur.

**M. PLIEZ**

J'ai, à ce stade, deux demandes de prise de parole : Michel JALLAMION puis Thomas CHEVANDIER. Michel JALLAMION.

**M. JALLAMION**

Donc moi, il m'incombe la lourde tâche de dire à Jérôme GLEIZES que l'on ne votera pas ce vœu justement, puisque j'allais dire, sur ce que tu as dit et non seulement dans cette intervention, mais dans l'autre, on la rejoint en grande partie. Le problème, c'est le vœu tel qu'il est exposé, c'est-à-dire et j'allais dire l'intervention qui tu avais faite à un moment également de dire : « On a déposé un vœu en 2020. On a tout prévu. C'est mon groupe qui est à l'origine grosso modo de toutes les politiques parisiennes qui seraient susceptibles d'aider les personnes à faire face à cette hausse de l'énergie. » Le vœu, me semble-t-il, du reste, a été cosigné par d'autres groupes, ce vœu-là. Mais ce n'est pas pour ça en tout cas que j'ai l'impression que ce vœu est l'alpha et l'oméga de la politique parisienne et que sincèrement c'est lui qui a tout remporté. Je pense qu'on fait, tous, partie d'une majorité à la Ville de Paris. Par conséquent, on est tous coresponsables, solidaires des politiques énergétiques menées. Très sincèrement, je pense que l'ensemble des groupes fait tout son possible pour qu'on atterrisse sur de bonnes solutions. Je regrette pour ma part qu'on n'ait pas réussi à aboutir sur un vœu commun qui, somme toute, aurait été tout à fait possible à la seule raison qu'en fait, vous souhaitez un vœu qui vous identifie sur cette problématique alors que tous nos groupes pourraient évidemment le faire. Deuxièmement, on trouve, pour notre part, que justement il manque le fait d'étendre les vœux à d'autres personnes qui aujourd'hui ne sont pas concernées. En plus, le dernier considérant du vœu, évidemment, reprend des propositions de votre programme, ce qui, à mon avis, est dommageable puisqu'évidemment, on ne peut pas voter pour ces deux choses, c'est-à-dire un vœu qui tourne autour simplement d'un vœu qui a été voté en 2020 et l'autre qui remet au cœur de votre vœu le programme de votre candidat. Pour ces raisons-là, le groupe Communiste votera contre ce vœu. Voilà.

**M. PLIEZ**

Merci, Michel JALLAMION. La parole est à Thomas CHEVANDIER. Et j'ai bien noté l'intervention ensuite de Danielle SIMONNET.

**M. CHEVANDIER**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Moi, je partage l'intégralité du constat qui vient d'être dressé par Michel JALLAMION. Effectivement, je confirme que notre Conseil d'arrondissement n'a pas vocation à donner un satisfecit à l'action supposée de tel ou tel groupe comme c'est écrit assez longuement dans ce vœu, ni même d'ailleurs à faire l'exégèse du programme énergétique d'un candidat à l'élection présidentielle. Parce qu'en dehors de ça, il n'apporte pas davantage que ce qui a été voté précédemment. Nous voterons contre ce vœu au nom du groupe.

**M. PLIEZ**

Alors ensuite la parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme SIMONNET**

Alors écoutez, peut-être que c'est l'heure tardive mais moi, j'ai quand même du mal à voir les subtilités de différence entre le vœu des Socialistes et Communistes et le vœu des Écologistes Génération. Excusez-moi, mais sur la fin, puisque quand on vote un vœu, c'est donc la partie en gras de la fin, sur proposition d'un groupe, qu'est-ce qu'on demande. Quand je compare ce qu'on demande à la fin, j'y vois quand même sensiblement la même chose. Donc en cohérence, vu que j'ai voté le vœu d'avant, je voterai aussi celui-là parce qu'il demande les choses qui sont d'ores et déjà acquises puisque la RIVP a d'ores et déjà déclaré qu'elle allait poursuivre E-Pango. Elle a d'ores et déjà déclaré qu'elle s'engagera à reverser l'intégralité de ces compensations aux locataires. Et il me semble que la question de l'accès au SFL énergie et à Paris énergie familles est évidemment déjà prévue. Par

contre, je voudrais juste poser du coup, une question néanmoins. Il me semble que c'est David BELLIARD le président de la RIVP. Et je voudrais juste savoir : Quand le contrat a été conclu en 2020, c'était donc avant ou après les municipales ? Pour savoir, les autres élus, qui sont les autres élus qui siègent au Conseil d'administration de la RIVP, peuvent-ils échanger avec les membres des Conseils d'administration des autres bailleurs pour comprendre quelle était la différence entre les contrats qui étaient signés avec E-Pango et les contrats que Paris Habitat et ELOGIE-SIEMP ont pu signer de leur côté ? Parce que ça, ça nous intéresse pour comprendre elle est où, où la faille ? À quel moment est-ce qu'à un moment donné, on a permis qu'E-Pango se comporte comme ça ? Est-ce que ça aurait pu arriver aux autres bailleurs ? Et ce n'est pas lié à la nature du contrat mais au fait de la mauvaise pioche d'être tombé sur un fournisseur qu'il fallait absolument éviter. Qui du coup n'a pas évité ce fournisseur ? Voilà les questions que je me pose. Et n'en déplaise par ailleurs aux élus qui se sont prononcés auparavant, je pense, oui, que la bataille pour un pôle public de l'énergie est essentielle, que la bataille pour l'encadrement des prix de l'énergie avant les hausses est essentielle et qu'à un moment donné, l'État porte une énorme, le Gouvernement, responsabilité dans cette affaire. Néanmoins, je voterai ce vœu parce que je le trouve... Bien sûr que dans ces considérants, je vois bien un style différent de ce qui est choisi de mettre en avant. Mais dans la fin de ce qu'on vote, je ne vois pas d'énorme différence avec le vœu du groupe Socialiste et Communiste.

**M. PLIEZ**

Je pense que les isolés qui seront demain bénéficiaires du SFL énergie verront une petite différence. Je crois que Jérôme GLEIZES souhaitait nous proposer, je n'ai pas compris si c'était un amendement à son vœu.

**M. GLEIZES**

Oui, c'est une modification. Donc j'ai bien entendu les critiques...

**M. PLIEZ**

Une modification ou un amendement ? Parce qu'à ce stade, on ne peut recevoir que des amendements.

**M. GLEIZES**

C'est un amendement qui supprime un considérant.

**M. PLIEZ**

D'accord.

**M. GLEIZES**

J'ai bien compris que ce qui gêne à la fois PEC et le parti Communiste français, c'est le dernier considérant qui donne des éléments qui sont... qui ne sont pas uniquement dans le programme de Yannick JADOT, mais je comprends que celui-là, on peut l'enlever. Je rajouterai quand même un élément supplémentaire, c'est que la grande différence par rapport aux autres vœux, c'est qu'on s'attaque au corps du problème qui est E-Pango, la société qui a fait une proposition qui lui a permis de remporter le marché d'appel d'offres. Je ne vais pas rentrer dans le détail sur la question de Danielle SIMONNET. Je te dirai ça à l'extérieur. C'est trop long à expliquer.

**M. PLIEZ**

Je vais décréter puisque je pensais qu'on serait sortis un peu plus tôt. Mais il est 23h. Je vais décréter trois minutes de suspension de séance pour que les groupes puissent se concerter et décider de leur vote. Donc il est 23h5. Nous reprenons à 23h8.

*suspension de séance*

**M. PLIEZ**

Je vous propose de reprendre nos débats. Je vous propose reprendre le cours de nos débats. Donc je vais d'abord vous demander de vous prononcer sur l'amendement, donc sur le fait de retirer le dernier paragraphe.

*Après consultation des membres, l'amendement est adopté.*

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. L'amendement est adopté. Je vous propose donc maintenant de vous prononcer sur le vœu tel qu'amendé. On retourne au vote.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant de passer à l'examen d'une question orale concernant le jardin Paule Minck qui est déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>e</sup>. Je donne la parole à François-Marie DIDIER.

**3. Question orale**

- **Q20-2022-001 : Question orale concernant le jardin Paule Minck, déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20<sup>ème</sup>.**

**M. DIDIER**

Lors de la réunion publique organisée le 20 décembre 2021 concernant le projet d'Espace Solidarité Insertion pour l'accueil de jour de personnes en situation de grande précarité et d'exclusion au 73 rue Saint Fargeau ainsi que dans sa lettre du 6 janvier 2022, cosigné avec Mme Léa FILOCHE, adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, Monsieur le Maire du 20<sup>e</sup> a indiqué que des travaux d'agrandissement du jardin Paule Minck, ex-Saint Fargeau, ouvert en 2019 et situé au 50 rue Saint Fargeau dans le 20<sup>e</sup> étaient envisagés. Nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20<sup>e</sup> les informations suivantes : la raison des travaux d'agrandissement de ce jardin ainsi que leur coût, le lien avec le projet d'ESI au 73 rue Saint Fargeau.

**M. PLIEZ**

Pour vous répondre, la parole est à Sylvain INDJIC.

**M. INDJIC**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Donc je vais faire une réponse simple puisque la question est simple. Vous demandez du coup les raisons de l'agrandissement de ce jardin, donc effectivement, qui a été fait en 2019-2020, à cheval sur les deux années, qui a été inauguré l'année dernière. Les raisons, elles sont assez simples, c'est qu'aujourd'hui, dans le 20<sup>e</sup>, on manque d'espaces verts. On a un nombre de m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant qui est très faible et aussi dans le quartier, c'est un quartier qui est en déficit d'espace vert. On a aujourd'hui des espaces verts qui sont assez surchargés, notamment les aires de jeu. Donc déjà, la phase 1, parce qu'il y a deux phases dans ce projet, a permis de désengorger un petit peu cela. Sur le lien avec l'ESI, il n'y en a absolument aucun. Tout simplement parce que c'est un projet qui a été initié sous la précédente mandature où le projet d'ESI en fait n'existait pas. C'est un projet où il y avait effectivement deux phases. Il y avait une première phase du coup qui a déjà été faite, et une deuxième phase qui du coup sera faite ultérieurement. Sur justement cette deuxième phase, moi, aujourd'hui, à ce stade, je ne peux vous donner le projet détaillé pour une simple et bonne raison, c'est qu'il est encore aujourd'hui à l'étude puisque, je sais que vous connaissez bien le quartier, vous avez vu que ces parcelles étaient aujourd'hui occupées. Donc l'objectif est bien évidemment de l'agrandir pendant la mandature. Mais aujourd'hui, je le répète, c'est à l'étude. Il n'y a absolument aucun lien avec l'ESI Saint Fargeau. Et bien

évidemment et comme je le fais à chaque fois pour tout projet d'aménagement dans les espaces verts, que ce soit pour une aire de jeu, pour une rénovation, les habitants seront au courant et seront consultés sur ces différents aménagements et sur cet agrandissement. Je vous remercie.

**M. PLIEZ**

Je vous remercie. Donc c'est une question orale, il n'y a pas de vote. Ainsi prend fin ce Conseil d'arrondissement.

**M. DIDIER**

J'ai le droit de répondre, Monsieur le Maire, je crois. J'ai deux minutes de réponse.

**M. PLIEZ**

Je vous en prie.

**M. DIDIER**

Merci, Sylvain INDJIC pour votre réponse très claire. Monsieur le Maire, j'ai perdu une élection, c'est vrai. Ça fait partie de la vie politique. Je souhaite quand même répondre, parce que je n'attise vraiment pas les peurs. En aucun cas ! Enfin, je ne crois pas le faire. Je dénonce seulement l'absence de consultation préalable.

**M. PLIEZ**

Vous répondez sur le jardin ou vous répondez sur autre chose ? Parce qu'on parle du jardin, là. Donc je ne vous laisserai pas la parole sur autre chose. Le reste est clos.

**M. DIDIER**

Vous m'empêchez de répondre. Donc je n'ai pas le droit de répondre si ça ne vous va pas.

**M. PLIEZ**

Vous n'avez pas à répondre sur des choses qui ont été votées, qui sont derrière nous.

**M. DIDIER**

J'ai le droit de m'exprimer pendant deux minutes. C'est le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement qui le prévoit.

**M. PLIEZ**

Alors on va faire une suspension de séance d'une minute, que je consulte le règlement et que je vois ce à quoi je puis vous autoriser. Une minute de suspension.

*suspension de séance*

**M. PLIEZ**

Donc M. DIDIER, je ne tiens pas à ce qu'on se quitte sur une obstruction. Je vous demande, vous avez bien deux minutes de parole. Vous devez répondre dans le cadre du jardin. Évidemment vous adapterez votre réponse comme bon vous semblera mais vous restez sur la question orale et vous restez sur ce jardin pour lequel vous nous avez interrogés, s'il vous plaît. Vous avez deux minutes et pas plus.

**M. DIDIER**

Je vous ai interrogé sur le jardin mais je vous ai posé une question et de savoir s'il y avait un lien avec le projet d'ESI au 73 rue Saint Fargeau. Donc je répondrai en tout cas ce que je souhaite répondre. Donc je vous le répète, Monsieur le Maire, j'ai perdu une élection, c'est vrai. Mais cela fait partie de la vie politique. Je n'attise aucune peur. J'en suis vraiment désolé en tout cas. J'ai été assez blessé des attaques personnelles dont j'ai fait l'objet ce soir. Je dénonce l'absence de consultation préalable à ce projet. Je dénonce l'amateurisme dans la préparation de ce projet...

**M. PLIEZ**

Obstruction ! Nous vous coupons le micro. C'est de l'obstruction. Merci. Le Conseil est terminé. Je souhaite une bonne soirée à tout le monde. Je vous remercie de votre participation à ce Conseil. Nous avons abordé des sujets graves qui nous renvoient au combat que nous menons contre l'accroissement des précarités et pour l'amélioration du pouvoir de vie des habitants. Vous aurez pu constater, tout au long de nos débats, notre engagement à vos côtés, vous, les acteurs locaux, vous, les habitants, les engagements qui veillent aussi à mettre en œuvre notre programme, celui pour lequel vous nous avez élus. Et à nouveau, nous vous remercions de votre confiance. Avant de vous quitter, je vous rappelle le rendez-vous du 4 février pour le lancement de l'avant-projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision du PLU. Bonne soirée à toutes ! Bonne soirée à tous !